



SOMMAIRE

Édito	2
L'éducation à Paris en chiffres	4
L'offre éducative sur les différents temps des enfants et adolescents parisiens	6
1. Les ambitions éducatives pour Paris	8
Autour de valeurs et principes communs réaffirmés...	10
... une très large concertation et mobilisation pour son élaboration...	12
... font de ce PEDT un cadre de référence commun aux acteurs éducatifs parisiens	13
Projet éducatif territorial parisien	14
2. Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels	16
Axe 1 : Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs	20
Axe 2 : Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents	22
Axe 3 : Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers	24
Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents	26
Axe 5 : Développer la place et le rôle des familles	28
Axe 6 : Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable	30
Axe 7 : Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports	32
3. La gouvernance du PEDT	34
Axe 8 (transversal) : Mettre en place une gouvernance locale	36
4. Une démarche d'évaluation continue	38
5. Les actions parisiennes	42
6. Les déclinaisons territoriales du PEDT	48
7. Pour aller plus loin : les annexes	96

ÉDITORIAL

Rendre possible la réussite de chaque enfant à Paris

Créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) a été institué comme le moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif à la fois cohérent et de qualité, intégrant pleinement le rôle des familles. C'est en poursuivant ces objectifs que ce PEDT, le troisième pour le territoire de Paris, a été conçu, pour être mis en œuvre à la rentrée 2021.

Par sa nature, le PEDT fixe un cadre, une impulsion et une légitimité au partenariat entre ses différentes parties prenantes, à savoir la Ville de Paris, l'Académie de Paris, la Préfecture de Paris et d'Île-de-France et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Il s'inscrit dans la volonté commune de mieux répondre aux besoins des familles parisiennes et s'articule ainsi avec les autres outils partenariaux existants comme le schéma parisien des services aux familles, la convention territoriale globale ou encore les cités éducatives. Il est également le fruit d'un important travail de concertation avec toute la communauté éducative.

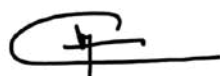
Le PEDT fixe donc un horizon d'ambitions partagées, réaffirme des valeurs, pour faire vivre concrètement la complémentarité éducative, entendue au sens large de ce terme, puisque, et c'est une des nouveautés, nous avons souhaité l'élargir à la petite enfance, pour renforcer cette notion si essentielle de continuum éducatif entre tous les temps de l'enfant, de la crèche au collège, au service d'un seul objectif : rendre possible la réussite de chaque enfant à Paris, quel que soit son quartier, et contribuer ainsi à la réduction des inégalités éducatives.

Afin de mieux porter les projets pour une durée plus conforme aux réalités éducatives, nous avons souhaité que ce PEDT couvre une période étendue à cinq années. Cela permettra de conforter le développement des projets territorialisés au niveau des arrondissements, et de mieux les évaluer. Retranscrits sous la forme de fiches-actions, ces projets sont le résultat d'une importante concertation des acteurs locaux, guidés par les grandes orientations parisiennes. Il s'agit d'une méthode nouvelle qui vise à permettre une meilleure appropriation par les équipes dans les établissements scolaires et de la petite enfance, mais aussi par les parents.

Nous avons souhaité, chacune et chacun dans nos compétences respectives, faire de ce PEDT un véritable outil pour faciliter le travail des acteurs engagés sur le terrain, qui accompagnent chaque jour les jeunes Parisiennes et Parisiens, et contribuent ainsi à leur développement et épanouissement. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail qui s'engage ainsi pour les cinq prochaines années.

Magali Charbonneau

Préfète, directrice de cabinet
du préfet de la Région
Île-de-France, préfet de Paris



Antoine Destrés

Directeur de l'Académie de Paris,
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale



Patrick Bloche

Adjoint à la Maire de Paris chargé
de l'éducation, de la petite enfance,
des familles, des nouveaux apprentissages,
en charge du Conseil de Paris



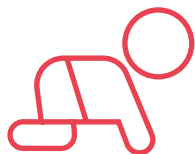
Tahar Belmounès

Directeur général de la Caisse
d'allocations familiales de Paris



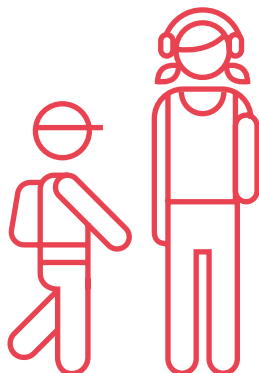
L'éducation à Paris en chiffres

Publics



**PLUS DE
25 000**

enfants accueillis
dans les
établissements
d'accueil de la petite
enfance municipaux



174 120

enfants et adolescents
scolarisés dans les
écoles et collèges publics

46 010
en maternelle

73 010
en élémentaire

55 100
en collège

dont **8 690**
enfants en situation
de handicap

65 930
élèves dans 109 écoles
et 63 collèges privés

Équipes éducatives



**PERSONNELS DES
ADMINISTRATIONS
PARISIENNES**

PRÈS DE 33 000

personnels

754 professeurs de la Ville de Paris

**PERSONNELS
PÉRI-EXTRASCOLAIRES
ET DE SERVICE**

PRÈS DE 8 200

personnels dans les crèches

687 responsables et adjointes

728 éducateurs de jeunes enfants

4 615 assistants chargés
de prévention et de sécurité

1 670 agents techniques petite
enfance

493 assistantes maternelles

PRÈS DE 23 900

personnels dans les écoles
et les collèges

3 795 personnels permanents
d'animation et environ 11 000 contrats
de vacation encadrés par

682 responsables éducatifs ville

3 400 agents techniques des
écoles et des collèges

2 000 agents spécialisés école
maternelle

3 040 agents des caisses des
écoles

**PERSONNELS DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE**

PRÈS DE 12 640

enseignants

7 683 professeurs
des écoles dans le 1^{er} degré

4 954 enseignants
du 2nd degré en collèges
(personnels de soutien à
l'enseignement compris)

&

1 450

non enseignants en collèges

Éducation inclusive

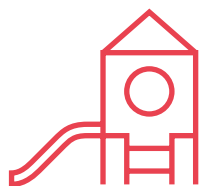
PRÈS DE 1 950

équivalent temps plein (ETP)
recrutés par l'Académie
et la Ville de Paris pour
accompagner les enfants en
situation de handicap (petite
enfance, écoles et collèges
publics)



11 centres de loisirs
à parité

Structures



450

établissements d'accueil de la petite enfance (crèches collectives et familiales, haltes garderies, jardins d'enfants, multi-accueil)



645

écoles publiques

290 maternelles

285 élémentaires

70 polyvalentes

114

collèges publics

Éducation prioritaire

30,4 %

des enfants et adolescents scolarisés

214 écoles, dont **27** en REP+

30 collèges dont **4** en REP+

25 écoles et **4** collèges avec Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative

2 cités éducatives :

Paris 19^e Ouest et Les Portes du 20^e

Activités éducatives

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



81 %
des enfants
scolarisés

GOÛTER RÉCRÉATIF



41 % des enfants
scolarisés en
maternelle

ÉTUDE SURVEILLÉE



28 %
des enfants
scolarisés en
élémentaire

CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI ET PETITES VACANCES

35 000

enfants et adolescents

CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ

PLUS DE **20 000**

enfants et adolescents

Tous au collège, c'est les vacances !

500 collégiens dans
16 établissements dont
le Centre Patay

SÉJOURS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS (hors Action Collégiens)

4 300 en mini
séjours

3 700 en Vacances
Arc-En-Ciel

7 334 bénéficiaires de l'Allocation d'éducation
de l'enfant handicapé accueillis (2019)

61 accueils de loisirs sans hébergement associatifs
soutenus par la Caf de Paris

Action collégiens

6 770 adolescents dans 41 collèges

1 650 bénéficient d'un
accompagnement
à la scolarité

1 150 dans le cadre
de **projets sociaux**
culturels à l'année

1 050 en séjours

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) avec ou sans hébergement sont organisés hors temps scolaire et pendant les vacances pour permettre aux enfants et adolescents de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Réglementés par le code de l'action social et des familles, contrôlés par l'État et cofinancés par la Caf, préalablement déclarés auprès du SDJES, ils respectent des règles d'encadrement (qualification, taux et capacité), d'assurance, d'hygiène et de sécurité, et disposent d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.

L'offre éducative sur les différents temps

L'organisation schématiquement décrite est applicable à la

		Semaines scolaires					
		Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Petite enfance			Accueil dans les crèches collectives, multi-accueils, haltes garderies et jardins d'enfants				
Maternelles & élémentaires	8h30-11h30	Temps scolaire					
	11h30-13h30	Pause méridienne (30 min de repas par la Caisses des écoles et 1h30 encadrées par les animateurs)					
	13h30-15h00	Temps scolaire		Centres de loisirs et intervention des centres ressources	Temps scolaire		
	15h-16h30	Temps scolaire	TAP		Temps scolaire	TAP	
Maternelles	16h30-18h30	Goûter récréatif		Centres de loisirs à parité Centres de loisirs hospitaliers	Goûter récréatif		
Élémentaires	16h30-18h	Étude			Étude		
		Aides à la scolarité (voir. *) Autres activités (voir. *)			Aides à la scolarité (voir. *) Autres activités (voir. *)		
Collèges publics	Horaires variables entre 7h30 et 18h30	Temps scolaire					
		Accueil Action collégiens possible durant les pauses méridiennes, les interclasses et après les cours selon l'organisation de l'établissement					
		Temps scolaire			Temps scolaire		

Autres offres éducatives ouvertes à tous les établissements

Maternelles & élémentaires	Espaces Premiers Livres & Bibliothèques et centres de documentation					
	Art pour grandir					
	Parcours de sensibilisation musicale (CP), etc.					
Élémentaires	Enseignements en complémentarité en arts plastiques, musique et EPS par les Professeurs de la Ville de Paris & projets associés (semaines sportives, journée des arts plastiques, etc.)					
Collèges publics						

Légende :



Temps concerné (responsable)



Temps d'accueil de la petite enfance (Responsable de crèche)



Temps scolaire (Directeur d'école ou Principal de collège)

des enfants et adolescents parisiens

quasi-totalité des écoles publiques parisiennes.

Semaines scolaires		Vacances scolaires	
Week-end	Petites vacances	Grandes vacances	
	Ouvert sauf en fin d'année (regroupement sur crèche de secteur)	Ouvert (en août : regroupement sur crèche de secteur)	
Samedis matins* (8h45-11h45 en 2020)	Centres de loisirs et intervention des centres ressources		
	Centres de loisirs à parité		
	Centres de loisirs hospitaliers		
	Mini-séjours	Espaces nature et découvertes Vacances Arc-En-ciel	
Temps scolaire	Tous au collège, c'est les vacances ! (TAC)*		
Week-end Action Collégiens*	Séjours Action Collégiens*		

* Autres offres éducatives bénéficiant à certaines classes ou établissements

Classes de découvertes			
Classes à PAC (projet artistique et culturel)			
Classes à Paris			
	Assistants de langue		
Aides à la scolarité : Coup de Pouce, ALEM			
Autres activités : Ateliers bleus, activités associatives			
Paris Collège Famille			
	Résidences artistiques		
Accueil des élèves exclus temporairement (Centre Patay, Pelleport, PEP)			

Temps périscolaire
(REV ou Adjoint éducatif)

Temps extrascolaire
(Directeur d'accueil
de loisirs)

Responsabilité
partagée entre le
directeur
d'école et le REV





Les ambitions éducatives pour Paris

Depuis 2013, la Ville de Paris, ville éducatrice¹ et amie des enfants², l'Académie, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris élaborent conjointement et mettent en œuvre ensemble le projet éducatif de territoire (PEDT) parisien, porteur d'ambitions et d'actions communes.

Renouvelant leur attachement à la complémentarité des acteurs éducatifs au service de tous les enfants et adolescents parisiens, le 3^e PEDT a été élaboré pour mieux répondre aux besoins du territoire, compte tenu de sa diversité et de ses spécificités, par une dimension opérationnelle renforcée.

Autour de valeurs et principes communs réaffirmés...

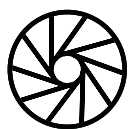
Ce PEDT rassemble les acteurs de la communauté éducative, de la crèche au collège (**voir L'éducation à Paris en chiffres en page 4**), y compris du secteur associatif, autour de **valeurs communes et de principes partagés, au service de la réussite éducative, l'épanouissement, la socialisation et in fine le bien-être de tous les enfants et adolescents.**

Les actions concertées et coopératives des partenaires de ce PEDT, qui mobilisent également les acteurs associatifs parisiens et les familles, visent à :

— Assurer à tous les enfants et adolescents, sur tous les temps éducatifs, les **meilleures**

conditions de réussite dans une école inclusive, accueillante et bienveillante. Cette école doit faire vivre les principes et valeurs de la République au quotidien, promouvoir l'égalité filles-garçons, prévenir les discriminations et porter attention aux besoins de chacun.

— Permettre que les **enfants et adolescents deviennent des citoyens responsables,** acteurs d'une société ouverte, sociale, laïque et démocratique, en leur donnant les moyens de :
> comprendre le monde dans lequel ils évoluent ;



Focus – Conclusions de l'évaluation du précédent PEDT

L'évaluation du PEDT 2016-2019 a été réalisée en 2019, avant sa prorogation pour une année supplémentaire compte tenu de la crise sanitaire. Un prestataire externe (FORS-recherche sociale) a évalué l'impact sur les publics et les acteurs éducatifs, ainsi que la

gouvernance. Les volets « familles » et « enfants » ont été évalués respectivement par la Caf et l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) de la Ville de Paris.

L'évaluation a permis d'identifier **3 grands enjeux** pour ce PEDT :
— poursuivre la dynamique d'appropriation du PEDT par la communauté éducative ;
— territorialiser ses objectifs et sa gouvernance ;
— le rendre plus opérationnel.

1. Réseau français des villes éducatrices, association loi 1901 regroupant 120 villes françaises.
2. Label UNESCO.



> apprendre à apprendre, cultiver le plaisir de la curiosité intellectuelle, développer leur esprit critique et d'analyse comme leur sensibilité aux êtres, au vivant et aux choses qui les entourent, cultiver les valeurs de solidarité et de fraternité ;
 > s'impliquer dans des questions qui les animent, notamment environnementales, pour se projeter dans l'avenir.

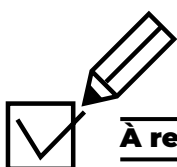
— Construire une offre éducative de qualité, qui **favorise l'épanouissement, l'autonomie et le bien-être des enfants et adolescents.**

La coopération renforcée des partenaires éducatifs locaux est essentielle afin de permettre la réussite éducative de chaque jeune et de **réduire les inégalités sociales et culturelles**, en favorisant l'accès aux savoirs, la participation aux activités culturelles et sportives et la découverte de son environnement (quartier, biodiversité, nature, etc.).

— Travailler la **complémentarité et la cohérence des actions et interventions éducatives**, sur tous les temps des enfants et adolescents, tout au long de leur parcours : réflexion continue sur leur articulation, fédération des acteurs autour de projets communs impliquant les enfants et adolescents.

— Améliorer la **communication en direction des familles** et leur participation à la vie des établissements.

Les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité et plus largement sa vie d'individu et de futur citoyen sont référencées notamment dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce document constitue une référence partagée et utilisée par les différents professionnels de l'éducation qui poursuivent les mêmes objectifs mis en œuvre selon des approches et des méthodes organisées et structurées différemment (voir Annexe 6).



À retenir

Toujours **avec l'objectif d'une action éducative de qualité**, construite dans le respect des compétences de chacun, sur tous les temps et âges des enfants et adolescents, ce **PEDT est élargi à la petite enfance** pour assurer un continuum éducatif

qui permette des parcours cohérents, améliorés dans leur transition, à tous les Parisiens de 0 à 16 ans. Il aura aussi **une durée de 5 ans** pour valoriser l'importante mobilisation des équipes dans sa confection, favoriser son appropriation par les

professionnels de l'éducation, permettre la construction de projets dans la durée et construire une démarche d'évaluation continue.

... une très large concertation et mobilisation pour son élaboration...

Pour renforcer l'appropriation du PEDT, construire sa déclinaison locale et lui conférer une dimension opérationnelle, une démarche participative a été adoptée pour l'élaborer et lui associer un plan d'actions, décliné dans chaque arrondissement (voir 5 et 6).

À la rentrée 2020, **un appel à contribution** a été lancé auprès des acteurs impliqués dans l'éducation et l'accompagnement des enfants et adolescents, y compris des associations et représentants des familles. Puis, **7 groupes de travail ont réuni plus de 200 professionnels et partenaires** pour déterminer les objectifs opérationnels du PEDT et proposer des pistes d'action.

Début 2021, la **concertation locale** a été lancée pour déterminer les plans d'action des arrondissements.

En parallèle, une **consultation des Parisiens** a été organisée (voir Focus page suivante). À son issue, les partenaires signataires ont identifié des actions communes à l'échelle de Paris et ont validé sa déclinaison par arrondissement.



Paroles de professionnels

« Il faut faire autre chose, surprendre un petit peu. Il faudrait que chaque corps de métier puisse se l'approprier. Peut-être que les enseignants n'ont pas bénéficié d'autant de leviers d'actions que nous dans l'animation et qu'on pourrait leur en proposer. »

REV¹ en école élémentaire

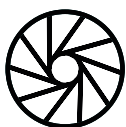
« Pour le futur PEDT, il faudrait solliciter les gens sur le terrain, qu'il y ait toujours un directeur d'école et un REV par arrondissement dans les groupes de travail, de manière à faire un bilan des besoins, et pouvoir dégager des axes de travail. »

DE² en école polyvalente

« J'ai apprécié les échanges d'expériences entre les différents membres du groupe. La diversité des postes est très enrichissante. Cette association avec les collègues de la DASCO m'a apporté des informations utiles pour mon travail auprès des familles. »

Responsable EJE de Paris centre

1. REV : Responsable éducatif ou éducative Ville.
2. DE : Directeur ou directrice d'école.



Focus – Consultation des Parisiens sur idee.paris.fr

Une consultation des Parisiens a été réalisée en ligne sur la plateforme idee.paris.fr entre le 1^{er} et le 22 mars 2021 pour orienter le plan d'actions parisien.

Cette consultation a recueilli 1 066 contributions. 95 % des répondants ont des enfants. Parmi eux, plus du tiers ont des enfants de moins de 3 ans, plus de 80 % des enfants âgés de 3 à 11 ans et le quart des enfants de 11 à 16 ans,

qui fréquentent majoritairement les crèches, écoles et collèges publics.

Les actions ayant été retenues majoritairement par les familles ayant répondu sont identifiées dans le PEDT.

... font de ce PEDT un cadre de référence commun aux acteurs éducatifs parisiens

Par ses ambitions, les valeurs qu'il incarne et sa méthodologie d'élaboration, ce PEDT constitue le cadre de référence partagé pour les 5 années à venir.

Les partenaires ont veillé à sa cohérence **avec d'autres cadres d'intervention**, qu'ils soient eux-mêmes partenariaux (Plan mercredi, Schéma Parisien des Services aux Familles – SPSF, le Contrat Enfance Jeunesse – CEJ auquel se substituera en 2023 la Convention Territoriale Globale – CTG) ou spécifiques (stratégie « *Faire le Paris des enfants et des familles* » de la Ville de Paris, Projet Académique de l'Académie de Paris, etc.).

Ces autres cadres d'intervention contribuent activement au déploiement du PEDT.



Paroles de professionnels

« Le PEDT permet d'impulser une dynamique au niveau des équipes. »

REV école maternelle

« Un travail transversal intéressant permettant l'interconnaissance et qui ouvre des perspectives d'actions communes. Les échanges ont permis une meilleure visibilité des compétences des professionnelles de la petite enfance. »

Responsable d'EAPE³

« Il faudrait que le PEDT aille plus dans le sens du partenariat, du travail sur les ressources. »

Principal de collègue

3. Établissement d'accueil de la petite enfance.



Projet éducatif territorial parisien

7 AXES STRATÉGIQUES :

1. Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2. Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
3. Renforcer l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers
4. Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents

Schéma parisien des services aux familles

SCHÉMA DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES

4 finalités :

- Prendre en compte les besoins spécifiques de certaines familles
- Rechercher la participation effective des familles, en veillant notamment à s'adresser aux deux parents systématiquement
- Réduire les inégalités territoriales d'accès des familles aux services
- Évaluer les actions menées dans une logique d'investissement social et d'adaptation aux besoins des familles

Contrat Enfance Jeunesse

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

5 axes transversaux dont :

- Le renforcement du maillage territorial et rééquilibrage territorial dans l'offre de services
- L'information des familles : améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de services aux familles et la qualité de l'information
- Le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap

En 2022, la convention territoriale globale succédera au contrat enfance jeunesse.





5. Développer la place et le rôle des familles
6. Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
7. Favoriser le travail collaboratif entre professionnels

Faire le Paris des enfants et des familles

STRATÉGIE PARISIENNE POUR L'ENFANCE ET LES FAMILLES



10 engagements dont :

- Permettre à tous les enfants de grandir en bonne santé
- Construire un parcours éducatif cohérent pour permettre aux enfants parisiens de s'épanouir pleinement
- Promouvoir l'exercice de la citoyenneté

La stratégie **handicap, inclusion et accessibilité universelle** pour 2022 et les années suivantes est en cours d'élaboration.

Projet Académique

FEUILLE DE ROUTE DÉCLINANT LA POLITIQUE ÉDUCATIVE NATIONALE

10 axes dont :

- Favoriser l'accès aux savoirs de tous les élèves
- Garantir la continuité et la diversité des parcours scolaires
- Agir sur le climat scolaire pour renforcer les communautés éducatives, au service des apprentissages
- Le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap





—
2
—

Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels

Structuré autour de **7 axes stratégiques**, ce PEDT se décline *via* des plans d'actions, co-construits avec les acteurs éducatifs locaux. Cette structuration permet de mieux prendre en compte les réalités contrastées des quartiers parisiens pour offrir aux enfants et adolescents des actions et des projets en mobilisant des ressources adaptées. Les actions menées feront l'objet d'une évaluation en continu sur les cinq années du projet (*voir 4*).

Les axes et objectifs opérationnels du PEDT

Axe	Objectifs
Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs	Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux et les structures. Créer des parcours éducatifs thématiques sur tous les temps, grâce à une meilleure coopération entre professionnels. Donner sens et cohérence à l'ensemble des activités, expériences et rencontres des enfants et adolescents dans le cadre d'actions éducatives. Impliquer l'ensemble des acteurs, notamment les familles, pour accompagner les enfants et adolescents tout au long de leur parcours éducatif.
Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents	Contribuer, chacun dans son domaine de compétences, à consolider les savoirs fondamentaux. Favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les jeunes, de la petite enfance à l'adolescence. Favoriser l'accès et la participation de tous aux activités physiques et culturelles et encourager une pratique durable. Lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité filles-garçons.
Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers	Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion. Améliorer l'outillage et favoriser les liens des professionnels. Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles. Sensibiliser davantage les enfants et adolescents à la différence.
Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents	Mobiliser l'architecture et l'environnement local (locaux, mobilier, espaces extérieurs) au service d'actions éducatives qui concourent à la santé et au bien-être des enfants et adolescents. Favoriser le développement des compétences psychosociales à tous les âges et outiller les professionnels à cet effet. Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et thématiques. Privilégier, dans les formations, les approches communes, pluridisciplinaires qui favorisent les synergies entre professionnels et qui associent les acteurs extérieurs.



Axe	Objectifs
Développer la place et le rôle des familles	Améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant et l'adolescent. Favoriser la participation des parents et renforcer leur rôle dans la vie et le fonctionnement des établissements sur l'ensemble des temps de l'enfant. Accompagner la parentalité en veillant à faciliter les échanges entre pairs et soutenir les liens intrafamiliaux. Faciliter l'accès aux services et équipements dédiés à l'accompagnement des familles en luttant contre le non-recours et en améliorant en continu la qualité de l'accueil.
Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable	Rendre acteurs les enfants et les adolescents en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer. Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents citoyens. Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents pour l'écologie.
Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports	Permettre la connaissance mutuelle des professionnels et de leurs métiers de la petite enfance au collège. Mettre en place les conditions permettant d'impulser des projets communs et les valoriser. Développer et systématiser les regards croisés des professionnels sur le suivi des enfants et des adolescents.
Mettre en place une gouvernance locale	Favoriser l'appropriation du PEDT par les acteurs et partenaires éducatifs, par les familles et les enfants eux-mêmes. Animer, piloter la mise en œuvre locale des actions du PEDT. Évaluer, assurer et communiquer sur le suivi et le bilan partenarial des actions menées.

Axe 1 : Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs

Les parcours éducatifs se construisent dans le temps long, de la petite enfance à l'adolescence, et dans le temps plus ou moins court qui, dans une même journée et année, rythme le passage des enfants et adolescents du temps familial aux temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Les enfants acquièrent par leurs expériences des connaissances et compétences, autant d'acquis qu'il faut les aider à structurer, à mettre en relation, les rendant ainsi acteurs de leur propre parcours.

Pour favoriser un parcours éducatif fluide et cohérent, il importe de prévenir les ruptures **en facilitant les transitions, et de veiller à la complémentarité éducative avec des projets convergents sur les différents temps des enfants**. Ces projets rassemblent les professionnels autour de thématiques communes en cohérence avec les 4 parcours éducatifs de l'Éducation nationale (parcours avenir, d'éducation artistique et culturelle, de santé et citoyen, qui intègrent l'éducation à l'environnement).

Objectif 1.1. Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux et les structures

Les actions dites « passerelles » facilitent la transition entre les structures d'accueil de la petite enfance et la maternelle, à l'occasion de l'entrée en CP puis en 6^e. Mises en place sur tous les temps, travaillées entre les équipes de la petite enfance, scolaires et périscolaires, elles favorisent une adaptation progressive des enfants pour mieux vivre ces moments clés. Elles seront davantage systématisées.

Objectif 1.2. Créer des parcours éducatifs thématiques sur tous les temps, grâce à une meilleure coopération entre professionnels

La réalisation de parcours thématiques grâce à des projets co-construits, des pratiques collaboratives et des actions communes contribue à renforcer la continuité éducative. Les parcours seront développés dans divers champs spécifiques et complémentaires : la santé, l'apprentissage des langues, la culture, la citoyenneté, le sport, l'écologie urbaine, la découverte de la biodiversité et de ses bienfaits, etc. Au sein des établissements, les acteurs éducatifs devront ainsi s'accorder sur leurs objectifs éducatifs et identifier de quelle façon chacun, dans son champ de compétence, peut contribuer à la construction de ces parcours.



L'avis des Parisiens !

52 %

des personnes interrogées sont favorables au développement de temps d'échange entre jeunes de crèche/école et école/collège pour faciliter les changements de niveau et d'établissement (passerelles).

Objectif 1.3. Donner sens et cohérence à l'ensemble des activités, expériences et rencontres des enfants et adolescents dans le cadre d'actions éducatives

Les actions éducatives, quels que soient les temps sur lesquels elles se déroulent, et les professionnels qui les conduisent, chacun dans son champ de compétences, contribuent aux apprentissages qui rythment le parcours des enfants et adolescents. Une mise en cohérence est parfois nécessaire pour plus de coordination et de complémentarité. Elle passe par une meilleure communication entre professionnels sur les activités conduites par chacun, par la programmation de projets communs et par une connaissance mutuelle des travaux et activités réalisés par les jeunes.

Objectif 1.4. Impliquer l'ensemble des acteurs, notamment les familles, pour accompagner les enfants et adolescents tout au long de leur parcours éducatif

La continuité éducative se construit dans un partenariat étroit entre les professionnels des établissements (d'accueil de jeunes enfants, écoles et collèges), les familles et les acteurs de quartier (associations ou équipements locaux ; ex. : bibliothèques, lieux sportifs, etc.) qui font partie de la vie des enfants et des adolescents. Des coopérations renforcées devront être établies. L'accès et le recours aux partenaires locaux permettront d'intervenir de façon plus efficace en cas de difficulté ou de rupture de parcours, par une action coordonnée autour d'objectifs partagés entre tous (parents, professionnels de l'éducation, acteurs de quartier).



Axe 2 : Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents



La ville de Paris se caractérise aujourd'hui par d'importantes disparités économiques, sociales et culturelles. Elles se lisent dans les écarts de revenus des ménages parisiens entre arrondissements, voire au sein d'un même quartier³.

À ces inégalités de ressources font écho des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire toujours très présents, avec une concentration forte des enfants dont les parents appartiennent aux professions et catégories socio-professionnelles défavorisées dans certains établissements scolaires⁴.

Ces phénomènes se conjuguent à d'autres formes d'inégalités perceptibles, par exemple, dans l'accès différencié des enfants aux équipements et aux activités, ou encore à travers les inégalités de genre,

qui contribuent à restreindre l'horizon des possibles, en assignant filles et garçons à des rôles et des devenirs stéréotypés.

Les partenaires du PEDT portent l'ambition, pour les enfants et adolescents **quels que soient leur genre et origine sociale, de créer les conditions nécessaires à leur épanouissement, leur bien-être et la réalisation de leurs potentiel et aspirations.**



L'avis des Parisiens !

50 %

souhaitent le développement d'activités luttant contre les stéréotypes de genre.

3. Atelier Parisien d'Urbanisme, note N° 114, février 2017.

4. Actes du colloque organisé par la Ville de Paris le 17 mai 2019 : « Pour plus de mixité sociale au collège ».

Objectif 2.1. Contribuer, chacun dans son domaine de compétences, à consolider les savoirs fondamentaux

Selon leur milieu social, les enfants et adolescents bénéficient d'un environnement plus ou moins favorable à l'acquisition de certaines compétences-clés qui s'avèrent déterminantes dans leur parcours scolaire, telles les compétences langagières. En conjuguant leurs approches, leurs outils et leurs compétences respectives, les acteurs qui interviennent auprès des enfants peuvent contribuer ensemble à lutter contre les déterminismes sociaux. L'enjeu est de soutenir les actions construites et articulées sur les différents temps qui favorisent le développement du langage, l'apprentissage de la lecture, l'ouverture aux langues étrangères ou aux cultures scientifiques et techniques.

Objectif 2.2. Favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les jeunes, de la petite enfance à l'adolescence

Condition de la réussite de tous les enfants, la Ville et l'Académie de Paris réaffirment leur engagement en faveur d'une mixité sociale accrue dans les établissements. L'objectif est d'utiliser tous les leviers pour assurer cette mixité, en menant une action forte à la fois sur la sectorisation et sur l'image et l'attractivité des établissements, en capitalisant les expérimentations réussies ou en déployant de nouvelles approches, tout en veillant à conforter les dispositifs de soutien aux établissements les plus fragiles.

Objectif 2.3. Favoriser l'accès et la participation de tous aux activités physiques et culturelles et encourager une pratique durable

La pratique d'activités culturelles, sportives et le type d'activité exercé sont étroitement liés au milieu socioculturel des enfants et des adolescents. Les enfants et adolescents dont les parents ont un niveau de vie et de diplôme plus élevé pratiquent davantage d'activités sportives que ceux issus de milieux défavorisés⁵. Plusieurs facteurs sont en cause, économique, symbolique ou culturel : l'accessibilité des équipements et des activités, les représentations des familles mais aussi leur niveau d'information sur les dispositifs existants. L'enjeu est de lever ces freins en favorisant, au-delà d'un accès ponctuel, un ancrage durable des pratiques sportives et culturelles chez les jeunes, sur les différents temps.

Objectif 2.4. Lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité filles-garçons

Les stéréotypes de genre se mettent en place et s'intériorisent dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les filles et les garçons construisent au fil du temps leur identité, leur scolarité et leur orientation professionnelle. Ils contribuent à la persistance des comportements sexistes et à la reproduction des inégalités entre femmes et hommes. La lutte contre les stéréotypes sexués repose sur la mobilisation des acteurs éducatifs. Ils souhaitent être davantage outillés pour aborder cette question et mieux l'intégrer à leur pratique professionnelle. L'enjeu est donc de renforcer la formation des professionnels, de soutenir les projets menés en faveur de l'égalité filles-garçons pour éduquer les enfants et adolescents tout au long de leur parcours à ces enjeux.

5. « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives », rapport du CESE, juillet 2018.

Axe 3 : Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers

Les établissements accueillent des enfants et adolescents dits « à besoins éducatifs particuliers », qu'ils soient en situation de handicap, allophones, à haut potentiel, issus de familles itinérantes ou de voyageurs, qu'ils souffrent de troubles des apprentissages ou du comportement, ou qu'ils connaissent d'importantes difficultés éducatives et sociales. Ils représenteraient environ 3,3 % des effectifs des écoles parisiennes. Pour les acteurs éducatifs, leur prise en charge demande l'adaptation des lieux d'accueil et des pratiques professionnelles, ainsi que des liens rapprochés avec les familles. En cohérence avec l'accompagnement de la Caf, pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou en cours de dépistage, et les actions d'inclusion scolaire menées par l'Éducation nationale, l'enjeu est de **promouvoir une démarche permettant à chaque enfant et adolescent de trouver sa place, quelle que soit sa situation personnelle, sur tous les temps.**



L'avis des Parisiens !

68 %

voudraient que les partenariats avec les structures spécialisées et les associations soient développés pour mieux comprendre leurs besoins et y répondre.

Objectif 3.1. Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion

Le développement de passerelles entre niveaux ou structures est particulièrement important afin de prévenir les ruptures dans l'accueil et le suivi des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les échanges entre professionnels des établissements scolaires, d'accueil du jeune enfant et des structures médico-sociales sont essentiels pour une inclusion pleine et entière des enfants et adolescents.

Objectif 3.2. Améliorer l'outillage et favoriser les liens des professionnels

Les professionnels doivent disposer de temps d'échanges réguliers et être davantage outillés pour comprendre, prendre en compte des situations diverses, parfois complexes, et répondre aux difficultés des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. L'enjeu est de permettre aux professionnels de consolider leurs connaissances, d'acquérir un référentiel partagé et de mettre en cohérence leurs pratiques, notamment dans le cadre d'instances dédiées au suivi de ces enfants et adolescents.

Objectif 3.3. Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles

L'éducation inclusive requiert une association étroite des familles des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. La communication avec ces familles doit permettre à la fois de faciliter l'entrée de l'enfant chaque année dans son établissement, de partager des informations sur ses besoins éducatifs et ses capacités, et de les informer sur les ressources existantes pour les soutenir.

L'enjeu sera d'intensifier les échanges avec les parents concernés et de mettre en œuvre les démarches visant à construire des liens privilégiés avec les équipes éducatives des établissements accueillant leur enfant.

Objectif 3.4. Sensibiliser davantage les enfants et adolescents à la différence

La construction d'une société inclusive et solidaire passe notamment par la sensibilisation, dès la crèche, à la différence. Grâce à une meilleure compréhension des besoins éducatifs particuliers, les jeunes dépassent leurs idées reçues, adoptent un regard bienveillant sur autrui et eux-mêmes, et développent leur empathie. Plusieurs actions de sensibilisation déjà expérimentées sur les différents temps dans certains établissements seront mutualisées pour une large diffusion.



L'avis des Parisiens !

82 %

plébiscitent le renforcement de la formation des professionnels pour mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers.



Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents

Les enjeux de santé sont au cœur des préoccupations des acteurs éducatifs qui constatent, sur le terrain, l'émergence ou la persistance de problématiques de santé chez les enfants et les adolescents. Ces constats sont étayés par des données qui soulignent, par exemple, une plus forte prévalence des conduites à risque chez les adolescents parisiens, ainsi que l'augmentation importante des situations de surpoids et d'obésité chez les jeunes de 17 ans à Paris⁷.

Le rôle de l'école en matière de promotion de la santé ayant été confirmé par la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, les partenaires du PEDT souhaitent **renforcer et faire converger leurs actions en ce domaine, en portant une attention particulière à la santé des enfants et adolescents et au repérage des conduites à risque.**

Objectif 4.1. Mobiliser l'architecture et l'environnement local (locaux, mobilier, espaces extérieurs) au service d'actions éducatives qui concourent à la santé et au bien-être des enfants et adolescents

La mise en œuvre d'un environnement favorable à la santé et au bien-être des enfants et adolescents se décline en premier lieu dans l'aménagement des différents espaces éducatifs (extérieurs et intérieurs) qui leur sont dédiés. Au-delà du développement des cours Oasis, la dynamique engagée sera amplifiée grâce à des aménagements des espaces des crèches, écoles et collèges pour en faire des lieux adaptés aux pratiques pédagogiques et aux besoins des enfants, des adolescents comme des adultes (professionnels et parents), qui favorisent le développement, le confort, l'hygiène, l'intimité, la détente, l'accessibilité et la sécurité.



L'avis des Parisiens !

67 %

voudraient développer le jardinage et la végétalisation au sein des établissements et à leurs abords en impliquant les familles.

55 %

voudraient que les locaux, leur utilisation, le mobilier et les espaces extérieurs soient repensés.

67 %

souhaitent aider les enfants à mieux vivre ensemble et à gérer leurs émotions à tous les âges.

7. Contrat Local de Santé de Paris 2018-2022.

Objectif 4.2. Favoriser le développement des compétences psychosociales à tous les âges et outiller les professionnels à cet effet

Les compétences psychosociales (CPS) sont définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. » Des expérimentations visant à renforcer les compétences psychosociales des enfants existent depuis plusieurs années à Paris, à l'initiative de la Ville de Paris ou de l'Éducation nationale. L'enjeu est de les diffuser et les intégrer davantage aux pratiques quotidiennes des professionnels dans le cadre d'une approche commune et cohérente.



Objectif 4.3. Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et thématiques

L'école représente un cadre privilégié pour l'éducation à la santé et la prévention des conduites à risque, bénéficiant à l'ensemble des enfants et adolescents, quel que soit leur milieu social et familial. Plusieurs thématiques ont été identifiées comme pouvant faire l'objet d'actions co-construites entre professionnels, de la crèche aux collèges : l'alimentation, l'hygiène, l'activité physique et sportive, la prévention des violences, des conduites à risque et des addictions, l'exposition aux écrans, la sexualité, l'identité de genre et la santé psychique.

Objectif 4.4. Privilégier, notamment dans les formations, les approches communes, pluridisciplinaires qui favorisent les synergies entre professionnels et qui associent les acteurs extérieurs

La santé recouvre une acception large « d'état de bien-être physique, mental et social » (OMS) qui inclut les questions de bientraitance et prévention de la maltraitance. Pour être efficace et pertinente, la démarche de promotion de la santé doit être intégrée tout au long du parcours des enfants et adolescents. De ce fait, des formations pluridisciplinaires et communes constituent un levier favorisant le développement de projets communs entre acteurs, l'identification et l'utilisation des ressources existantes.

Axe 5 : Développer la place et le rôle des familles

Les acteurs éducatifs ont souligné l'importance de poursuivre les avancées enregistrées en ce domaine (identification des intervenants et interlocuteurs, meilleure communication sur les modalités de prise en charge et les activités pratiquées).

Mieux communiquer avec les familles nécessite de travailler la communication entre professionnels en amont, grâce à une collaboration plus étroite, la mutualisation et la mise en cohérence de leurs outils. Cela nécessite aussi de conforter le rôle des parents dans la vie des établissements qui accueillent leurs enfants. Certains parents se sentent encore peu légitimes face aux institutions. Par ailleurs, les acteurs éducatifs peinent parfois à mettre en place les conditions favorables à l'accueil et l'association des familles.

L'enjeu est de **développer des démarches et méthodes innovantes permettant aux parents d'être des acteurs, confortés dans leur rôle, pleinement associés à la vie des établissements**, en portant une attention particulière à la diversité des profils et des ressources des familles.

Objectif 5.1. Améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant et l'adolescent

Il convient d'assurer à l'égard des parents une communication claire. La mise en cohérence et la mutualisation des outils de communication déployés sur les différents temps de l'enfant sont à développer. Les familles ne sont pas égales face aux outils proposés, notamment numériques ou écrits. L'enjeu est de mettre en œuvre des méthodes diversifiées pour communiquer avec les familles, en investissant davantage les lieux et structures de proximité qu'elles fréquentent pour susciter des temps de rencontres et d'échanges, ou en expérimentant de nouveaux modes de contacts « hors les murs ».



L'avis des Parisiens !

62 %

souhaiteraient que les familles soient davantage associées à la vie des établissements.

51 %

voudraient une meilleure communication avec les familles (affichage, temps de réunion, etc.).

Objectif 5.2. Favoriser la participation des parents et renforcer leur rôle dans la vie et le fonctionnement des établissements sur l'ensemble des temps de l'enfant

La crainte d'être jugé ou le sentiment de manquer de légitimité face aux professionnels peuvent contribuer à éloigner les parents des établissements qui accueillent leurs enfants. L'enjeu est de mettre en place des conditions favorables à l'investissement des familles, en déconstruisant les représentations réciproques entre parents et institutions et en accompagnant concrètement des projets portés par les parents. Les acteurs éducatifs privilégieront des démarches valorisant les compétences, les savoir-faire des familles, associées étroitement en amont.

Objectif 5.3. Accompagner la parentalité en veillant à faciliter les échanges entre pairs et soutenir les liens intrafamiliaux

Les parents investissent à des degrés divers les temps qui leurs sont dédiés, notamment parce qu'ils ne s'y retrouvent pas toujours. L'enjeu est de favoriser, grâce à des méthodes et approches renouvelées, les temps d'échanges entre parents comme entre parents et professionnels.

Objectif 5.4. Faciliter l'accès aux services et équipements dédiés à l'accompagnement des familles en luttant contre le non-recours et en améliorant en continu la qualité de l'accueil

Des actions ciblées doivent être mises en œuvre en direction des familles les plus précaires ou qui n'accèdent pas à l'information, afin de faciliter leur accès aux équipements et aux services.

Au-delà de la mobilisation des outils numériques, qui doit être poursuivie au profit du plus grand nombre, l'accueil physique sera amélioré pour mieux accompagner les parents et faciliter le recours aux services.



Paroles de professionnels

« On essaie d'harmoniser la parole de l'école pour faire comprendre aux familles qu'on a un même souci et des règles communes de fonctionnement. »

DE école polyvalente

« On a fait une pochette de rentrée commune avec des informations aussi bien sur le temps scolaire et périscolaire, on mutualise les documents pour que ce soit aussi plus clair pour les familles. (...) Les animateurs ont décidé de créer un règlement, que je vais distribuer dans les carnets de correspondance. »

DE école élémentaire

« On est beaucoup dans la discussion avec l'enfant, l'assistante sociale, les parents. (...) »

Animateur école élémentaire

Axe 6 : Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

Citoyenneté et développement durable ou transition écologique sont des thématiques qui répondent à des enjeux sociétaux majeurs et qui font, depuis plusieurs années déjà, l'objet de multiples actions éducatives portées par l'Éducation nationale et la Ville de Paris au sein des écoles et collèges. Ces thèmes, fédérateurs pour les acteurs éducatifs, dans la mesure où ils concernent l'ensemble des espaces et des temps des enfants et adolescents, se prêtent plus particulièrement à la mise en place d'actions conjointes entre les partenaires institutionnels et associatifs.

L'enjeu est de **poser les bases d'une participation active et éclairée des enfants et adolescents aux projets qui les concernent**. Il vise également à lier « sensibilisation » et « action » dans le cadre de projets co-construits sur les différents temps qui leur permettront d'expérimenter concrètement l'exercice de la citoyenneté, d'élaborer et de porter des projets contribuant à répondre aux enjeux environnementaux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

Objectif 6.1. Rendre acteurs les enfants et les adolescents en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer

La communauté éducative a la responsabilité de développer l'appétence et les compétences des enfants et adolescents pour s'exprimer, s'interroger, comprendre, débattre, se mobiliser et développer leurs capacités à agir, afin de leur permettre de devenir acteurs dans leur établissement et, au-delà, dans leur famille et leur quartier.

L'enjeu est de répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des acteurs éducatifs dans leurs pratiques, par l'usage de méthodes et d'outils favorisant l'expérimentation et le développement de la capacité d'agir des enfants et adolescents.



L'avis des Parisiens !

51 %

se prononcent pour un accompagnement des enfants sur la réalisation de projets.

62 %

voudraient l'organisation de temps d'échange réguliers entre enfants.

52 %

souhaiteraient la création de conseils associant les enfants à l'échelle de l'arrondissement ou des quartiers.



Objectif 6.2. Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents citoyens

L'ensemble des expériences vécues par les enfants et les adolescents sur leurs différents temps de vie peut contribuer à structurer leur devenir de citoyens libres, éclairés et responsables. En complémentarité avec les enseignements et actions déployées par l'Éducation nationale dans le cadre du Parcours citoyen, l'enjeu est de soutenir les actions éducatives permettant aux enfants et aux adolescents de s'engager concrètement dans le cadre de projets, d'actes citoyens ou d'actions d'intérêt général, notamment pour répondre aux enjeux environnementaux.

Objectif 6.3. Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents pour l'écologie

La compréhension des enjeux liés au développement durable peut s'acquérir dès le plus jeune âge et la mobilisation des générations futures constitue un levier majeur de transformation. À différents moments de leur journée, les enfants et adolescents peuvent expérimenter concrètement les gestes et pratiques qui contribuent à la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique : lutte contre le gaspillage alimentaire, choix alimentaires, mobilités douces, consommation plus sobre, recyclage des déchets, économies d'énergies, développement de la nature et de la biodiversité, etc.

Les acteurs éducatifs peuvent contribuer à sensibiliser et mobiliser les enfants et adolescents pour l'écologie, notamment urbaine. L'objectif est de développer des actions qui complètent et prolongent les initiatives de la Ville de Paris - dans le cadre de sa stratégie environnementale pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité - et de l'Éducation nationale.



Paroles de professionnels

« À la fin de l'activité, je prends toujours un moment pour leur demander ce qu'ils ont pensé, les enfants proposent des choses, etc. »

Animatrice école polyvalente

« Le midi, parfois quand je mange avec les enfants, j'essaie d'avoir leur avis, de savoir si l'activité leur a plu ou pas, pourquoi. C'est un bon moment, ils sont calmes, ils sont 7 ou 8. »

Animateur école polyvalente



L'avis des Parisiens !

58 %

souhaiteraient que les enfants soient mieux éduqués aux enjeux environnementaux par des sorties et visites de proximité et la découverte d'initiatives locales de préservation de l'environnement.

Axe 7 : Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports

Pour une approche partagée des enjeux éducatifs et un suivi renforcé du parcours individuel des enfants et adolescents, l'interconnaissance et les coopérations entre professionnels sont essentiels pour se connaître, se reconnaître et travailler en complémentarité. L'enjeu est **d'institutionnaliser davantage les coopérations entre professionnels, afin qu'elles s'ancrent dans la pratique courante et favorisent une « culture commune »**. Les occasions d'échanges entre professionnels seront multipliées et formalisées. Un appui opérationnel sera apporté à la mise en œuvre de projets collaboratifs et leur intérêt et bénéfice pour les enfants et les adolescents valorisé.

Objectif 7.1. Permettre la connaissance mutuelle des professionnels et de leurs métiers de la petite enfance au collège

Pour que les professionnels connaissent mieux leurs missions, compétences et apports respectifs, les occasions d'échanges et de rencontres doivent être multipliées et formalisées.

Ces temps pourront être de natures diverses : réunions dédiées au sein des établissements, rencontres thématiques associant les acteurs éducatifs d'un même territoire, et formations communes favorisant l'acquisition d'un référentiel partagé.



Objectif 7.2. Mettre en place les conditions permettant d'impulser des projets communs et les valoriser

Des projets communs associant les équipes éducatives existent dans une école sur trois et dans certains collèges bénéficiant du dispositif Action Collégiens⁸.

Le développement de ces projets à l'initiative des professionnels nécessite de mettre à leur disposition les repères méthodologiques (ingénierie de projet) et d'organiser de façon plus systématique des temps d'échanges entre professionnels.

Objectif 7.3. Développer et systématiser les regards croisés des professionnels sur le suivi des enfants et des adolescents

Le regard croisé des différents professionnels sur le suivi des enfants et adolescents présentant des difficultés permet un accompagnement plus adapté, contribue à l'amélioration de leur comportement et influe positivement sur les relations établies avec eux et avec leurs familles⁹. Ce regard croisé permet également, en amont, un meilleur repérage des difficultés des enfants et adolescents. L'objectif sera d'associer de façon plus systématique les différents professionnels au suivi des enfants et adolescents qui en présentent le besoin et de poser les conditions nécessaires à un partage plus fluide des informations entre professionnels.



Paroles de professionnels

« Pour moi, le PEDT est un outil de travail et de réflexion, pour proposer de nouvelles actions au sein du projet d'école, faciliter l'harmonisation entre les projets. »

DE école maternelle

« La coordination fonctionne bien, je suis assez bien identifié. (...) Les professeurs connaissent bien Action Collégiens, savent ce que je fais et n'hésitent pas à me proposer un élève pour un projet. »

Adjoint éducatif en collège Action Collégiens

« Avec le REV, on fait le point tous les jours. On se dit tout : ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. »

DE école polyvalente

« Quand le PEDT mentionne un outil, cela permet d'appeler son collègue et de dire « est-ce que ça te dit ? » et de mettre en place quelque chose. »

REV en école élémentaire

« C'est un travail de partenariat qui pousse à la réflexion afin d'améliorer nos actions en direction des familles, des enfants sur l'ensemble de leurs parcours de vie de 0 à 16 ans. »

Responsable d'EAPÉ

« On a parfois rencontré dans l'établissement des choses très bien, une vraie concordance, une communication fluide. L'adjointe éducative d'Action Collégiens faisait des retours au conseil de classes, il y avait une vraie cohérence, un lien entre elle et ce que faisaient les enseignants, les résultats. Le document de transmission, c'est un outil. S'il pouvait être généralisé, ça serait bien. »

Principale de collège

9. Évaluation du PEDT 2016-2019.
8. Évaluation du PEDT 2016-2019





—
3
—

La gouvernance du PEDT

Axe 8 (transversal) : Mettre en place une gouvernance locale

Pour un PEDT mieux approprié par l'ensemble des acteurs éducatifs, plus opérationnel, les partenaires ont décidé de mettre en place une gouvernance locale du PEDT **avec 3 objectifs.**

Le schéma de gouvernance,

la méthode d'évaluation adoptée (voir 4) ainsi que l'action prévue (voir 5) permettent la mise en œuvre concrète de ces trois objectifs.



Comité de pilotage *CoPil*

1 à 2 réunion(s) par an

Présidence : État (Préfecture/Académie)

Participants :

- Ville de Paris : la Maire, son ou ses représentants, les directions des affaires scolaires-DASCO, et des familles et de la petite enfance-DFPE
- Caf

Impulser, décider, suivre

— **Prioriser les orientations annuelles**

— **Préciser le rôle des cosignataires dans la mise en œuvre du PEDT** (pilotage, suivi, communication, mise en œuvre, financement, évaluation, etc.) et veiller à l'articulation des acteurs

— **Assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PEDT**



Comité technique *CoTech*

1 à 2 réunion(s) par an

Pilotes : DASCO-DFPE

Participants : référents techniques des partenaires (Académie, SDJES, Caf) et représentants des autres directions ressources de la Ville de Paris

Experts invités : associations ou organismes selon les thèmes abordés

Accompagner, coordonner, préparer

- Animer le PEDT au niveau central
- Mettre en œuvre les priorités déterminées par le CoPil et coordonner l'action avec les CoSuil
- Suivre la mise en œuvre territoriale du PEDT et les indicateurs en lien avec les CoSuil
- Faciliter les liens entre les professionnels et acteurs centraux
- Accompagner les CoSuil
- Préparer et conseiller les CoPil



Comités de suivi locaux *CoSuil*

Au moins 1 réunion par an

Pilotes : Chefs de CASPE

Participants : représentants de la mairie d'arrondissement, représentants en CASPE des pôles concernés, IEN, chargés de développement de la Caf, représentants des directions et autres partenaires ressources

Experts invités : des directeurs d'école, des responsables éducatifs ville et un référent-ressources de l'action éducative du 2nd degré, des responsable d'établissement, des représentants des enfants et des familles

Animer, piloter, suivre, communiquer au niveau local

- Animer le PEDT à l'échelle locale (communication, valorisation des actions, dynamique locale)
- Suivre la déclinaison locale du PEDT, la réalisation et l'évaluation de ses objectifs et actions au niveau local
- Mettre en œuvre les orientations annuelles en les articulant avec le diagnostic de territoire
- Faciliter les liens entre les professionnels et acteurs locaux
- Informer la DASCO en amont du CoTech (transmission compte-rendu et données de synthèse)





—
4
—

**Une démarche
d'évaluation
continue**

Les PEDT précédents ont systématiquement fait l'objet d'une évaluation finale, précédant l'élaboration du PEDT suivant. Ce PEDT initie en plus une démarche d'évaluation en continu sur 5 ans.

La démarche d'évaluation en continu initiée vise à :

- **accompagner** de façon continue l'appropriation des objectifs ;
- **nourrir** les bilans et réflexions des différentes instances de pilotage et de suivi ;
- et, ainsi, **ajuster** et **essaimer** les actions mises en œuvre.

Cette démarche se veut :

- **Progressive** : la diffusion au sein de la communauté éducative d'une culture de l'évaluation permettra progressivement de construire et d'affiner des indicateurs partagés.
- **Partagée** : l'évaluation fera l'objet d'outils communs et d'échanges entre les partenaires du PEDT, les acteurs éducatifs. Elle associera les enfants et les familles.
- **Opérationnelle** : l'évaluation d'un objectif et de tout ou partie des actions qui y concourent devra être pensée en amont. Elle privilégiera le suivi d'indicateurs pertinents, clairement définis, simples à suivre (grâce à des données facilement disponibles).

Une attention particulière sera apportée à :

- l'**outillage adéquat** des professionnels et au **suivi de leur formation** ;
- la **construction d'indicateurs** permettant de rendre compte des grandes tendances d'évolution du territoire parisien.

Afin d'initier cette démarche, des outils sont mis en place dès l'approbation du PEDT (voir Annexe 9) :

- pour chaque axe du PEDT, au moins un indicateur **permettant de suivre l'évolution du territoire sera expérimenté** ;
- pour chaque action parisienne ou locale, **un modèle de fiche-action a été mise en place**, précisant les modalités de son évaluation ;
- le nombre d'agent ayant bénéficié d'une **formation directement liée à l'un des axes du PEDT** (compétences psycho-sociales, accueil du public, inclusion, etc.) sera suivi par la Ville et l'Académie ;
- la **démarche annuelle de diagnostic de territoire**, renseigné par les Responsables éducatifs Ville pour chaque école, est poursuivie ; elle pourra être adaptée, à la marge, en tant que de besoin.



MAIRIE DE PARIS
Direction des Affaires Scolaires

CENTRE DE LOISIRS

N° d'urgence
01 42 76 20





—
5
—

Les actions parisiennes

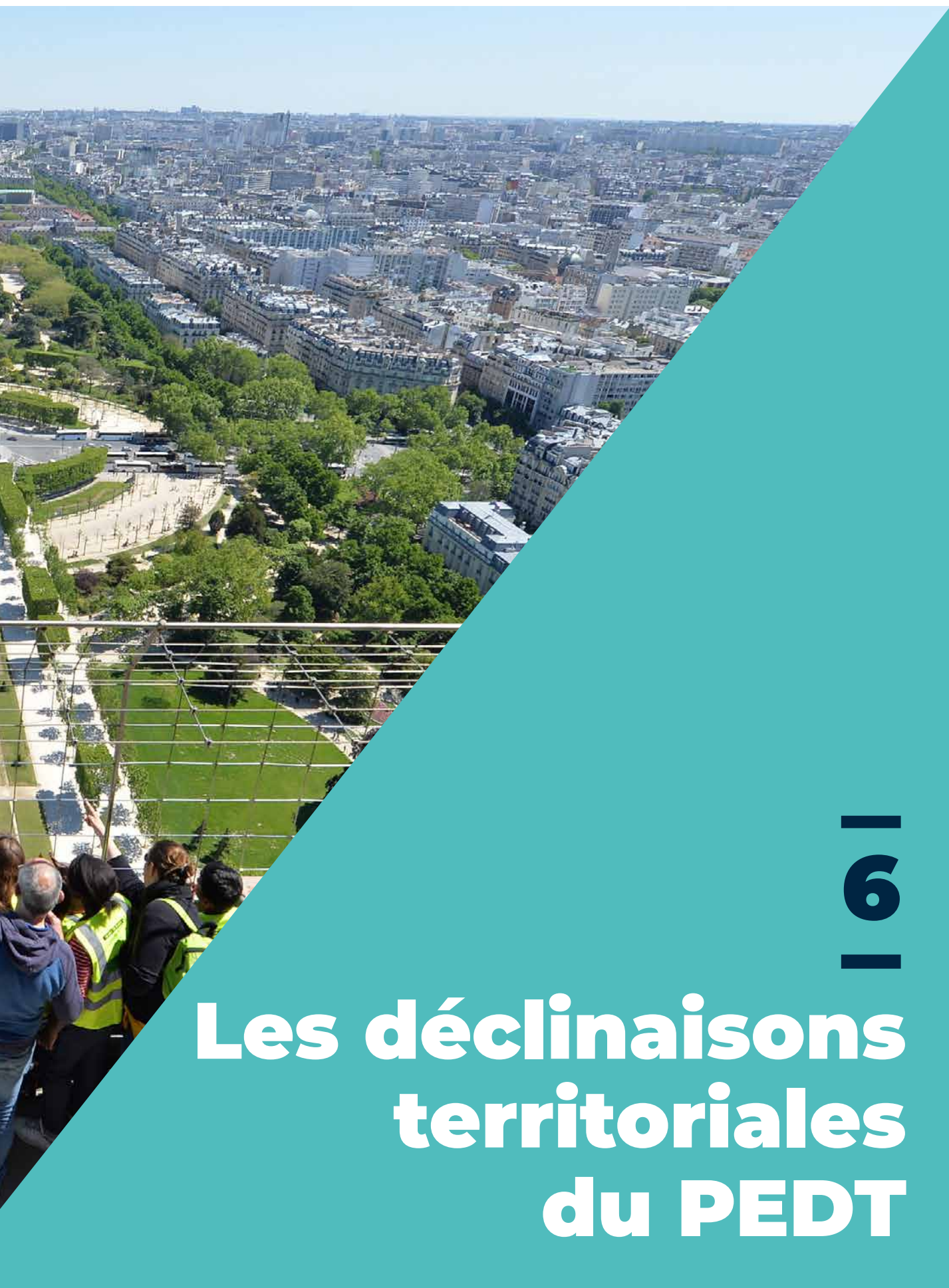
Axe	Objectif	Actions
Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs	Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux et les structures	1. Mettre en œuvre par établissement des actions « passerelles » en : - s'appuyant sur un référentiel co-construit entre univers petite enfance, scolaire et périscolaire ; - renforçant les liens avec les conservatoires ; - mettant en place un parrainage entre enfants, individuel ou collectif en amont du changement d'établissement ; - portant une attention particulière aux familles dont les enfants ne sont pas allés en crèche et aux enfants à besoin éducatif particulier.
	Créer des parcours éducatifs thématiques sur tous les temps, grâce à une meilleure coopération entre professionnels	2. Développer un parcours sportif « Génération 2024 » dans les écoles et collèges par des projets dédiés en lien avec les clubs sportifs du territoire et par la participation aux événements de préparation des JOP.
	Impliquer l'ensemble des acteurs, notamment les familles, pour accompagner les enfants et adolescents tout au long de leur parcours éducatif	3. Renforcer l'action éducative au bénéfice des collégiens parisiens, en lien avec les CASPE, en : - proposant, à terme, à chaque collège un référent ressource de la DASCO pour permettre le développement de leurs projets et actions prioritaires, notamment les passerelles 1^{er}/2nd degrés ; - travaillant à la pérennisation, voire à l'extension, du dispositif « Toutes et tous au collège ! C'est les vacances ».
		4. Systématiser les moments ou créer des outils de restitution des projets, rythmant la dynamique des parcours éducatifs, pour valoriser l'implication des enfants, des collégiens et des professionnels.
Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents	Contribuer, chacun dans son domaine de compétences, à consolider les savoirs fondamentaux	5. Organiser les temps du soir pour réduire les inégalités en permettant aux enfants les plus en difficulté d'effectuer leurs devoirs avant le retour à la maison par une collaboration entre les équipes scolaires et périscolaires.
	Favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les jeunes, de la petite enfance à l'adolescence	6. Adapter la sectorisation pour favoriser la mixité sociale : - faire de la sectorisation scolaire et de l'attribution des places en crèche un levier pour favoriser la mixité sociale ; - poursuivre et ajuster l'expérimentation des secteurs multi-collèges ; - améliorer la coordination des acteurs mobilisés pour encourager les classes à horaires aménagés axées sur la mixité sociale.
	Favoriser l'accès et la participation de tous aux activités physiques et culturelles et encourager une pratique durable	7. Mieux porter à connaissance, valoriser et orienter l'offre d'éducation artistique et culturelle, dont les partenariats dans le cadre du label « Art pour grandir ».
	Lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité filles-garçons	8. Développer la réussite par le sport : - mettre en place dans les lieux d'accueil pour les décrocheurs des programmes d'éducation par le sport ; - développer des parcours de remobilisation et de réussite par le sport auprès des élèves de CM2 et du collège dans le cadre d'Action Collégiens ; - mobiliser les acteurs locaux pour favoriser le déploiement des Jeux Sportifs Scolaires, créés dans le cadre des JOP 2024, en impulsant une dynamique de projets sur les temps scolaires et périscolaires. 9. Développer l'éveil artistique pour les moins de 3 ans dans le cadre du label « Art pour grandir » (expérimentation de résidence artistique en crèche, etc.).
		10. Développer les outils et les formations pour les professionnels (petite enfance, école, collège, etc.) sur les stéréotypes de genre, leur reproduction et leur transmission (mutualisation des outils institutionnels existant, formations communes, etc.).

Axe	Objectif	Actions
Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers	Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion	11. Encourager le recours des professionnels de la crèche au collège aux réseaux des référents handicap de la DFPE, la DASCO et l'Éducation nationale pour favoriser l'inclusion et organiser la continuité de la prise en charge des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers.
	Améliorer l'outillage et favoriser les liens des professionnels	12. Systématiser la formalisation d'un projet d'accueil des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers co-élaboré par les équipes enseignante et d'animation.
	Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles	13. Développer des temps d'immersion à destination des familles et de leurs enfants à chaque changement d'établissement (temps de sensibilisation en début d'année, visite des locaux, rencontre de l'équipe, présentation du fonctionnement, observation du déroulement des temps, etc.).
Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents	Mobiliser l'architecture et l'environnement local (locaux, mobilier, espaces extérieurs) au service d'actions éducatives qui concourent à la santé et au bien-être des enfants et adolescents	14. Renforcer conjointement (parents, enfants, professionnels de l'éducation et du design) la modularité des espaces afin de les adapter aux différents temps et besoins de l'enfant : - adapter l'aménagement des cours d'école avec des espaces de jeu diversifiés et mixtes ; - poursuivre le développement des cours Oasis (crèches, écoles, collèges) ainsi que des espaces de nature au sein des établissements, sur leur bâti (murs, toitures et façades végétalisés) et à leurs abords pour offrir des espaces ludiques, de détente, et de rafraîchissement ; - créer un vadémécum par école fixant les possibilités et règles d'usage.
	Favoriser le développement des compétences psychosociales à tous les âges et outiller les professionnels à cet effet	15. Lancer un plan « sanitaire » permettant d'améliorer quantitativement et qualitativement les toilettes des établissements.
	Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et thématiques	16. Promouvoir, dans le cadre de projets (projets d'école ou d'établissement, pédagogiques ou spécifiques) et de pratiques professionnelles, le développement des compétences psychosociales prioritairement en : - sensibilisant et formant les professionnels (appropriation des compétences) ; - mettant à leur disposition des outils et ressources pour intégrer cette approche ; - soutenant des expérimentations locales ; - expérimentant un portfolio de l'enfant retraçant ces apprentissages tout au long de son parcours éducatif.
		17. Éduquer à la santé par l'alimentation et viser une alimentation encore plus durable : - dès la crèche, sensibiliser les enfants et les familles, à l'alimentation durable et équilibrée et son impact positif sur l'environnement ; - créer des outils pédagogiques d'éducation alimentaire pour animer le temps du déjeuner et sensibiliser les enfants ; - faire aboutir la réflexion sur les petits déjeuners et goûters (sensibiliser les enfants et les parents à leur composition, favoriser la distribution des goûters dans les écoles) ; - poursuivre l'augmentation de la part d'alimentation biologique et durable des enfants accueillis en crèche, dans un objectif de promotion de la santé globale des enfants et des familles en lien avec les services de la PMI ; - intégrer davantage de composantes végétales et durables dans les menus des écoles et collèges ; - utiliser les ressources vergers ou potagers dans les écoles et créer des activités de jardinage pour éduquer à l'alimentation, à l'évolution du vivant.
		18. Développer la pratique des mobilités douces, notamment en : - mettant en place le programme « Savoir rouler à vélo » ; - incitant les enfants et adolescents à marcher, par exemple avec la création avec eux de balades (tourisme vert) pour découvrir son quartier ou Paris autrement.

Axe	Objectif	Actions
Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents	Privilégier, notamment dans les formations, les approches communes, pluridisciplinaires qui favorisent les synergies entre professionnels et qui associent les acteurs extérieurs	19. Développer des semaines thématiques autour des enjeux relatifs à la santé par l'alimentation grâce à une coopération entre professionnels (scolaires, périscolaires, caisses des écoles). 20. Accompagner les professionnels dans la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance : - formations-sensibilisation sur les questions de bientraitance dans l'éducation et d'éducation positive ; - meilleure identification des signaux faibles et appropriation par tous des circuits de remontée des informations préoccupantes et de signalement ; - création d'un référentiel commun sur la protection de l'enfance à destination des directeurs d'école et responsables éducatifs ville, en lien avec la DASES, et accompagnement de son appropriation via des réunions communes.
Développer la place et le rôle des familles	Améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant et l'adolescent Favoriser la participation des parents et renforcer leur rôle dans la vie et le fonctionnement des établissements sur l'ensemble des temps de l'enfant Accompagner la parentalité en veillant à faciliter les échanges entre pairs et soutenir les liens intrafamiliaux	21. Améliorer l'information des familles en : - privilégiant une communication mieux coordonnée entre les différents partenaires (Académie, Ville et Caf de Paris, localement entre Directeur d'école et responsable éducatif ville ; au sein de la ville de Paris entre DASCO et DFPE, DJS, DAC) ; - communiquant sur les réalisations des enfants et adolescents dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires (via Paris Classe Numérique notamment) ; - portant une attention particulière à l'information lors de « temps clés ». 22. Permettre aux familles d'occuper pleinement leur place dans la vie des établissements en : - expérimentant des méthodes (ateliers de croisements des savoirs, méthodologie de l'Université Populaire des Parents, identification d'un « référent parents », etc.) ; - s'appuyant sur les instances existantes, comme les conseils de parents en crèche, pour disposer de lieux de discussion et de concertation avec les familles sur tous les enjeux qui les concernent. 23. Créer dans les établissements un espace physique ou virtuel pour les parents en : - développant toute initiative relative à la vie de l'établissement (café de parents, fête, etc.) ; - positionnant l'établissement comme lieu ressources pour les familles : information sur l'offre de proximité et proposition d'initiatives sur place (mini-conférences thématiques, groupes de parole, etc.) ; - organisant des semaines thématiques, de façon interactive, avec l'appui de partenaires experts, pour faciliter l'accès aux droits (forums, journées thématiques, etc.).
Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable	Rendre acteurs les enfants et les adolescents en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents citoyens Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents pour l'écologie	24. Former les enfants à la citoyenneté et à la représentation en démocratie par : - la visite des institutions ou la venue d'élus parisiens dans les établissements ; - des rencontres inter-établissements ; - l'organisation d'une olympiade culturelle, incluant des rencontres entre collèves parisiens et de Seine-Saint-Denis. 25. Créer un réseau d'éco-délégués élus, au sein des écoles, formés à l'Académie du climat, ambassadeurs de leur classe et établissement sur les sujets environnementaux. 26. Organiser des formations aux gestes qui sauvent pour les enfants d'élémentaires et les adolescents de collèges. 27. Mobiliser davantage les espaces verts disponibles ou rendus accessibles (cours d'école et jardins de crèche), pour les activités des jeunes sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires permettant un lien quotidien avec la nature et le développement d'engagements en faveur de l'environnement

Axe	Objectif	Actions
Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports	Permettre la connaissance mutuelle des professionnels et de leurs métiers de la petite enfance au collège	28. Mettre en place des formations communes à l'ensemble des professionnels de la Ville (notamment DASCO et DFPE) et de l'Éducation nationale autour de thématiques clés (développement de l'enfant, inclusion des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers, développement de l'ENT, parentalité, CPS, etc.) afin de créer un référentiel commun, renforcer la compréhension des missions et compétences de chacun et de leur complémentarité.
	Mettre en place les conditions permettant d'impulser des projets communs et les valoriser	29. Faire effectivement de tous les conseils d'école une instance partagée pour discuter des projets scolaires/périscolaires, pour permettre de valider une dynamique commune aux projets des professeurs des écoles, de la Ville de Paris et équipes d'animation.
Mettre en place une gouvernance locale	Favoriser l'appropriation du PEDT par les acteurs et partenaires éducatifs, par les familles et les enfants eux-mêmes Animer, piloter la mise en œuvre locale des actions du PEDT Suivre, évaluer et communiquer sur le bilan partenarial des actions menées	30. Un suivi renforcé et une appropriation facilitée pour les acteurs de terrain. Les partenaires renforcent les moyens mis en œuvre pour : - favoriser l'appropriation du PEDT par les professionnels des établissements ainsi que par les familles, leurs enfants et adolescents, en leur diffusant largement et régulièrement le projet, sa synthèse ou d'autres supports de communication ; - évaluer l'atteinte des objectifs du PEDT et le bénéfice des actions engagées, en définissant des indicateurs d'évaluation adéquats pour chacun des objectifs opérationnels et en recensant les informations et données utiles des différents partenaires ; - améliorer l'implication et la concertation directe des familles et des enfants et adolescents, en les intégrant dans les instances de gouvernance et dans le suivi des réalisations.





—
6
—

Les déclinaisons territoriales du PEDT

Les déclinaisons territoriales du PEDT, décrivant le contexte, les actions et les modalités de gouvernance locale, feront l'objet d'un tiré-à-part pour chaque arrondissement, diffusé à l'ensemble des professionnels et des familles. Sont reprises en synthèse ci-dessous les actions locales retenues pour chacun d'entre eux, compte tenu des contextes locaux rappelés succinctement.

Paris Centre : 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements

Paris Centre rassemble depuis les élections municipales de 2020 les 4 premiers arrondissements parisiens. Ce nouvel arrondissement compte 99 369 habitants, soit 4,5 % de la population de Paris sur 6,4 % du territoire. S'il s'agit du 3^e arrondissement le moins dense de Paris, l'espace public est sursollicité : la population triple en journée, l'arrondissement concentre 11 % des emplois de la capitale et 13 % des commerces parisiens. Le territoire se caractérise par une baisse de la natalité et une diminution du nombre de familles. C'est l'arrondissement qui compte le moins de jeunes de moins de 20 ans.

Paris Centre a des atouts indéniables pour assurer une offre éducative riche et diversifiée : le territoire concentre **8 % des associations parisiennes, des équipements sportifs, un nombre de places en établissements d'accueil de la petite enfance favorable, mais surtout 22 % des équipements culturels de la capitale.** Toutefois leur très forte attractivité limite les usages possibles pour les enfants de l'arrondissement.

Pour définir les actions à mettre en œuvre sur son territoire, la CASPE Paris Centre a constitué 6 groupes de travail associant des professionnels de la petite enfance et de l'enfance et tous les partenaires éducatifs du territoire. Les familles ont pu contribuer en répondant à un questionnaire en ligne et les enfants ont été sollicités via un sondage proposé au Conseil des enfants de Paris Centre. Ces échanges ont permis de retenir **54 actions.**



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Sensibiliser à la Langue des signes française.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Sensibiliser aux langues étrangères : mettre en place un arbre des « bonjour » et un arbre des « merci » avec toutes les langues parlées par les familles et les personnes intervenant dans l'école.	
3	Apprendre des chants et des comptines du monde entier.	
4	Proposer des activités en différentes langues dans les EAPE.	
5	Mettre en place un centre de loisirs en anglais.	
6	Développer des écoles langues étrangères renforcées.	
7	Décliner Tous au Collège à Paris Centre (13-15 ans).	
8	Construire un réseau des acteurs de l'adolescence de Paris Centre.	
9	Construire un outil ou plusieurs de prévention à l'encontre des violences sexuelles faites aux enfants.	
10	Savoir utiliser l'outil numérique.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
11	Faire vivre l'égalité filles/garçons.	
12	Réaliser un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels pour l'accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
13	Sensibiliser les parents sur l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers.	
14	Sensibiliser les enfants sur les besoins éducatifs particuliers.	
15	Réaliser un livret d'informations pour les parents concernant l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers à Paris Centre.	
16	Faciliter l'accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers en centre de loisirs et étudier la faisabilité pour la création d'un CLAP à Paris Centre (Centre de loisirs à parité).	
17	Proposer un centre de loisirs pré-ados (11-13 ans).	
18	Assurer des actions de prévention sur l'utilisation des écrans.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
19	Reconnaître et prendre en compte les émotions de l'enfant/Accompagner l'enfant pour qu'il les identifie.	
20	Délocaliser les activités de la crèche et de l'école vers des espaces extérieurs : cours ou espaces environnants.	
21	Lutter contre le harcèlement à l'école.	
22	Mobiliser les compétences psychosociales de l'enfant pour prévenir les violences.	
23	Sensibiliser les parents sur la prévention des violences et informer sur les ressources.	5) Développer la place et le rôle des familles
24	Créer une dynamique territoriale grâce à un projet qui rassemble les enfants et les équipes.	
25	Créer un livret « Être parent à Paris Centre ».	
26	Mettre en place un forum annuel « Être parent à Paris Centre ».	
27	Organiser des conférences à destination de tous les parents sur différentes thématiques liées au développement de l'enfant.	
28	Créer une liste de distribution e-mail « parents » par école et par EAPE.	
29	Encourager la participation des familles à l'action éducative.	
30	Élaborer un livret d'accueil crèche, multi-accueil (EAPE : livret d'accueil Qualiparis), école maternelle, école élémentaire, centres de loisirs à destination des parents.	

N° action locale	Action	Axe parisien
31	Adresser aux familles une information régulière sur la vie de l'établissement.	5) Développer la place et le rôle des familles
32	Accompagner les professionnels à la mise en place des passerelles et informer les familles de l'existence des passerelles.	
33	Faire vivre la représentativité des parents et des enfants et encourager la participation des familles à la réalisation de projets d'intérêts communs.	
34	Former les REV à la communication avec les familles.	
35	Valoriser les déchets dans chaque EAPE et chaque école.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
36	Découvrir la biodiversité à travers l'observation des insectes.	
37	Proposer une offre de jardinage à tous les enfants en crèche et en école.	
38	Labelliser toutes les écoles E3D (démarche de développement durable). S'inspirer de ce label pour mener des actions équivalentes dans les EAPE.	
39	Atteindre l'objectif zéro déchet en plastique pour l'alimentation.	
40	Atteindre l'objectif zéro plastique pour le matériel pédagogique.	
41	Mettre en place une matériauthèque interne à la CASPE pour échanger et mettre à disposition du matériel.	
42	Prévoir dans chaque projet pédagogique et projet d'établissement un objectif relatif à la protection de l'environnement.	
43	Réaliser une charte des écogestes.	
44	Lutter contre les perturbateurs endocriniens en agissant sur le matériel et les produits et en sensibilisant les familles.	
45	Célébrer la Journée internationale de la terre chaque 22 avril.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
46	Mettre en place un centre ressources environnement, une cuisine pédagogique.	
47	Garantir la continuité de l'accueil de l'enfant avec des besoins éducatifs particuliers, notamment ceux des enfants en situation de handicap en EAPE, écoles et collèges.	
48	Mettre en place des formations communes aux professionnels DFPE/ DASCO/Éducation nationale.	
49	Renforcer le suivi des formations, l'équité à l'accès et l'assiduité par le biais de la territorialisation.	
50	Proposer des ressources professionnelles e-learning/cours en ligne sur diverses thématiques professionnelles et projets menés sur la CASPE.	
51	Mettre en place sur chaque école une réunion de rentrée équipes Éducation Nationale/Animation.	
52	Identifier des formateurs et des compétences internes à la CASPE.	
53	Assurer l'accueil de tout nouvel arrivant dans un établissement de la circonscription (DE enseignant dont PVP, DASCO, DFPE).	
54	Assurer une articulation entre le professeur des écoles et l'EJE pour l'accueil des toutes petites sections et petites sections en école maternelle.	

5^e arrondissement

Le 5^e arrondissement de Paris est marqué par sa centralité et par son architecture de la période haussmannienne. C'est un quartier touristique, qui « accueille » plus d'usagers que d'habitants, et qui a été fortement concerné par le phénomène opportuniste d'augmentation de la proportion de résidences secondaire en vue de locations meublées touristiques de courte durée.

Il figure parmi les moins peuplés de Paris. Les études démographiques notent une sous-représentation des familles. En outre, le nombre d'enfants par famille y est faible, et le nombre de familles, notamment nombreuses, diminue progressivement depuis plusieurs années. Parallèlement, l'arrondissement, **bien doté en structures d'accueil de la petite enfance, accueille deux enfants sur trois dans des structures municipales**. On observe une forte baisse du nombre d'enfants d'âge scolaire.

Le diagnostic social de territoire met en évidence une certaine homogénéité sociale de la population, où la part de catégories socio-professionnelles supérieures est importante. Le revenu médian du 5^e, de l'ordre de 34 250 euros en 2018, en fait l'un des plus aisés de la capitale. Il existe toutefois des situations de précarité, notamment parmi les jeunes, de même qu'une augmentation sensible du chômage.

Le 5^e arrondissement est concerné par le sans-abrisme et compte plusieurs structures d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Poursuivre et renforcer le travail, déjà bien ancré sur le territoire, des passerelles.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Lutter contre le harcèlement et les stéréotypes de genre.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
3	Poursuivre la diversification des ateliers pour soutenir les actions menées (ex. jardinage intergénérationnel, jardinage « passerelle », jardinage pour favoriser le bien-être), projets culturels et projets solidaires.	
4	Créer un centre ressources dédié à l'éducation inclusive.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
5	Travailler sur les locaux, voire en mutualiser à l'échelle de l'arrondissement, pour favoriser la diversité des activités proposées.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
6	Poursuivre et renforcer le travail sur la gestion des émotions.	
7	Favoriser les espaces et les temps de débats et d'expression des enfants.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
8	Développer des actions de solidarité.	
9	Étudier la possibilité d'avoir recours à des psychologues pour renforcer le suivi entre professionnels des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
10	Développer les partenariats avec les autres directions de la Ville de Paris.	
11	Renforcer la pluridisciplinarité.	
12	Développer les formations.	

6^e arrondissement

Le 6^e arrondissement compte 40 916 habitants. Il a connu la plus forte baisse démographique à Paris depuis les 5 dernières années. Arrondissement central et cœur historique de la Rive Gauche parisienne, le 6^e arrondissement se caractérise par une population plutôt aisée, constituée de cadres supérieurs et de personnes âgées de plus de 60 ans, et d'étudiants nombreux mais souvent précaires.

Les familles avec enfants sont sous représentées : près d'une famille sur deux est un couple sans enfant. Le nombre de familles nombreuses (3 enfants ou plus) est, en outre, en nette diminution. Le nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans, connaît la plus forte baisse de la capitale. De ce fait, les écoles ont tendance à se vider, et les fermetures et transformations sont une réalité.

Le 6^e arrondissement possède toutefois plusieurs atouts : des **hauts lieux culturels, intellectuels et politiques** et un **grand nombre d'étudiants et de retraités potentiellement mobilisables** qui constituent autant des ressources pour mettre en place des projets éducatifs.

Afin de rendre les écoles du 6^e encore plus attractives en proposant des projets éducatifs « innovants », les 3 axes suivants ont été retenus par les élus et les différents acteurs éducatifs du 6^e pour l'élaboration du nouveau projet éducatif du territoire :

- créer des **parcours « langues et cultures étrangères »**, du plus jeune âge jusqu'au collège, pour donner aux enfants le goût des langues et leur permettre de s'ouvrir au monde ;
- promouvoir les **valeurs du sport** dès le plus jeune âge ;
- sensibiliser les enfants et les adolescents aux **enjeux du développement durable**.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Organiser des activités communes en langues étrangères, entre EAPE et écoles maternelles et des rencontres entre enfants de grande section de crèches et petite section d'écoles et des activités communes entre EM et EE.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Créer des événements conviviaux communs crèches-écoles-collèges autour des langues et des cultures étrangères, notamment à l'occasion d'événements emblématiques. Mise en place de menus à thèmes dans ce cadre.	
3	Flécher des temps communs permettant de concevoir des activités communes ou complémentaires et d'échanger sur les bonnes pratiques entre les crèches et les maternelles et entre les maternelles et les élémentaires, et aussi entre le scolaire et le périscolaire.	
4	Recourir à des bénévoles et à des ressources locales (parents bilingues, retraits bilingues, conteurs), principalement sur les EAPE, pour enrichir les parcours langues.	
5	Mutualiser les intervenants extérieurs ou associatifs en crèches et écoles (animations courtes, lire des histoires, chanter des chansons). Crèches très intéressées par l'intervention des assistants en langues étrangères des écoles.	
6	Repérer et mobiliser les ressources humaines bilingues des EAPE. Cartographie annuelle.	
7	Recruter/Former les personnels en langues étrangères.	
8	Cartographier les enseignements et les activités en langues étrangères dans les établissements du 6 ^e arrondissement (EAPE/écoles scolaires et périscolaires/collèges).	
9	Familiariser les enfants aux sons des autres langues étrangères (éveil aux langues) à la crèche à travers l'écoute passive, le théâtre/les marionnettes, les chansons, les découvertes culturelles.	
10	Favoriser les contacts des enfants avec leurs homologues à l'étranger ou les immersions <i>in situ</i> .	
11	Équiper les bibliothèques et ludothèques de ressources pédagogiques en langues étrangères, notamment en anglais, espagnol, italien et russe : livres, audios, vidéos, jeux, en lien avec le CPL pour les acquisitions d'ouvrages.	
12	Informar les familles sur les activités langues en crèches et sur les temps scolaires et périscolaires en EM et EE.	
13	Faire accompagner les enfants par les familles sur les activités en langues étrangères. Utiliser l'Espace numérique de travail (ENT) à l'école, et au collège, et fournir des tablettes numériques pour les EAPE, comme à la crèche collective Visconti.	
14	Organiser une semaine olympique et paralympique dans les écoles.	
15	Organiser des rencontres autour du sport entre crèches et écoles maternelles, et entre écoles. Inclure les PVP EPS, les centres ressources de la CASPE 6-14 dans l'organisation de ces événements sportifs.	
16	Faire venir des ambassadeurs du sport dans les écoles (sportifs de haut niveau, idéalement du quartier et de langue étrangère).	
17	Distribuer le livret sur les valeurs du sport et de l'olympisme aux CM2 par le PVP EPS.	
18	Apprendre aux enfants à gérer leurs émotions et à prendre conscience de leur corps en : - mutualisant des ateliers de yoga en EAPE, en EM et EE ; - faisant appel à des parents pour animer des ateliers de yoga (demande de l'EE Jardinnet).	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
19	Favoriser les mobilités douces : solliciter le centre ressources de mobilité douce pour développer des activités avec des trottinettes, des vélos (y compris atelier de réparation).	

N° action locale	Action	Axe parisien
20	Mettre en place un tri des déchets alimentaires (biodéchets) dans toutes les EM et EE et déterminer en fonction du tonnage annuel, s'il y a possibilité de mettre en place une collecte de biodéchets par la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et recenser les besoins en tables de tri anti-gaspillage dans les écoles.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
21	Développer un goûter zéro déchet en EM et EE sur le modèle mis en place par la REV à l'EM Littre et sensibiliser les parents dès la rentrée aux bons gestes (zéro déchet, zéro gaspillage).	
22	Recenser les besoins et doter les établissements d'équipements et d'outils, environnementaux et de jardinage, adaptés : - recenser les besoins des écoles et des crèches en lombricomposteurs, nichoirs, hôtels à insectes ; - recenser les besoins en matériel de jardinage dans les crèches et les écoles (graines, bac, etc.).	
23	Former des référents et mettre à disposition des fiches actions en collaboration avec la DPE : recenser les besoins auprès des personnels des écoles et des établissements d'accueil de la petite enfance.	
24	Former les adultes et les 9-16 ans par l'Académie du climat. Faciliter l'accès à partir du CM1 (scolaire et périscolaire) aux actions et aux formations proposées dès la rentrée scolaire.	
25	Sensibiliser les enfants au développement durable, le mercredi, au centre ressources Développement durable Maurice d'Ocagne.	



7^e arrondissement

Le 7^e, avec 55 300 habitants, est l'un des arrondissements les moins densément peuplés de Paris. 3 500 enfants et adolescents sont accueillis dans 31 équipements de la petite enfance, 11 écoles et 2 collèges publics. La part des élèves scolarisés dans le privé de 46,7 % y est élevée. Le nombre de familles avec enfants est en légère augmentation mais reste en deçà de la moyenne parisienne. Néanmoins, la livraison de 254 logements sociaux familiaux et des équipements publics (dont 1 crèche de 68 berceaux) à l'îlot Saint-Germain par la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), devrait corriger cette tendance.

Afin de recueillir l'attente des familles et des enfants sur le périscolaire et les activités éducatives dans les établissements petite enfance, une large consultation des parents a été réalisée.

Il ressort de ces consultations

les **leviers d'action suivants** :

— **améliorer la communication avec les parents et les faire participer davantage à la vie des établissements** :

accompagnement lors de sorties, intervention auprès des enfants (lecture, musique, chant etc.) ;

— **mieux faire participer les enfants** aux choix et à la définition de leurs activités ;

— **plus de langues vivantes** (y compris dans les crèches), **plus de sciences** et **plus de musique** lors des activités périscolaires ;

— **développer les activités sur le temps de la pause méridienne** dans les écoles.

En complément des consultations, des groupes de travail d'acteurs locaux ont été réunis et ont formulé des propositions d'actions, s'inscrivant dans les axes et objectifs opérationnels du PEDT.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Favoriser les projets autour du sport, dans le cadre de l'organisation des JOP 2024.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Favoriser la découverte et la pratique des activités artistiques et culturelles, à travers un projet multidisciplinaire autour de la chorale.	
3	Développer des animations musicales en organisant des mini concerts d'enfants sur des temps périscolaires comme la pause méridienne, les TAP ou le centre de loisirs.	
4	Sensibiliser les enfants des crèches et des écoles aux langues vivantes et cultures étrangères en organisant des ateliers sur tous les temps dans divers domaines (danses, chants, contes, décors, etc.) sur les langues et cultures étrangères des enfants et des parents en y associant les parents pour un spectacle final.	
5	Développer les ressources disponibles en langues vivantes en s'appuyant sur les langues parlées par les professionnels dans les crèches et dans les écoles (enseignants dont PVP, équipes périscolaires, ASEM, personnels de cantine, BCD, assistants de langues) et sur les dispositifs existants (ateliers bleus, TAP).	
6	Ritualiser la langue étrangère sur des créneaux fixes et réguliers : créer des routines/rituels qui pourraient avoir lieu tous les jours (notamment pour les enfants qui seront scolarisés dans des écoles à langue renforcée), développer des projets d'éveil (fresques, arbres des langues).	
7	Encourager les dispositifs d'échanges avec des écoles étrangères : accueils d'enfants, jumelages de classes, échanges en visio, séjours.	
8	Proposer une offre spécifique de centres de loisirs pour les pré-ados (11-14 ans) et pour les enfants avant l'entrée en maternelle.	
9	Développer le goût de la lecture dès le plus jeune âge en choisissant le conte comme fil conducteur d'un projet à décliner dans plusieurs domaines et temps de la vie de l'enfant : musique, lecture, arts visuels, décors, costumes avec tous les acteurs (dont les établissements culturels : musées, théâtre de la Plaine, bibliothèques).	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
10	Mettre en place des actions hors les murs avec les institutions culturelles comme les conservatoires (concert des professeurs, des enfants), théâtres, dans divers lieux : cours d'école ou jardins des crèches ouverts le samedi ou en semaine sur différents temps.	
11	Faire intervenir des associations sportives ou culturelles dans les crèches et écoles pour présenter leur offre, ou faire des initiations, organiser des mini forums associatifs thématiques.	
12	Sensibiliser les enfants à l'inclusion : instaurer des ateliers pour aborder simplement les sujets autour de l'inclusion et élaborer des supports de sensibilisation adéquats (ex. : mini films à partir d'interview d'experts).	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
13	Améliorer l'outillage des professionnels pour l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers et favoriser les liens entre les professionnels concernés autour de l'enfant en créant une plateforme de ressources en ligne et un espace de partage d'expériences : guide, vidéos, référentiel.	
14	Coordonner les différents acteurs en institutionnalisant des réunions de suivi de l'enfant (parents, Éducation nationale, éducateurs, REV, animateur référent, assistante sociale, médecin/infirmière, orthophoniste, etc.).	
15	Accompagner les familles sur les temps d'accueil et sensibiliser les équipes sur l'importance de la communication avec les familles d'enfants et d'adolescents à besoin éducatifs particuliers.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
16	Concevoir des espaces dédiés pour le développement des compétences psychosociales en s'inspirant des salles Snoezelen.	

N° action locale	Action	Axe parisien
17	Développer et faire connaître aux familles l'offre éducative en élaborant un guide des loisirs des enfants de 0 à 14 ans à destination des familles, qui recense l'offre municipale, associative et privée dans l'arrondissement.	5) Développer la place et le rôle des familles
18	Améliorer la communication avec les parents <i>via</i> les différents canaux notamment numériques (e-mails, Espace Numérique de Travail - ENT) pour mieux informer des contenus des activités périscolaires et de la progression des enfants dans les activités.	
19	Faire participer les parents de crèches et écoles maternelles aux différents temps des activités éducatives : accompagnement lors de sorties, faire intervenir des parents qui ont des compétences artistiques ou dans d'autres domaines pour des moments de partage : présenter des instruments de musique, raconter des histoires, chanter des comptines dans d'autres langues, etc.	
20	Associer les familles dans la prévention à la santé dès le plus jeune âge, en développant des ateliers parents-enfants sur la nutrition, les écrans, le sommeil.	
21	Améliorer la formation et les ressources des équipes d'animation sur les thèmes de la citoyenneté et du développement durable.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
22	Participer sur les temps périscolaires à un projet citoyen et artistique (les arbres de la liberté).	
23	Mettre en place un conseil des enfants pour favoriser la pratique démocratique en rédigeant une charte de l'école sur une ou plusieurs thématiques citoyennes (laïcité, égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme, éducation aux médias et à l'information, etc.).	
24	Promouvoir la carte citoyenne qui permettrait aux enfants et adultes d'avoir accès à des activités en rapport avec les thématiques de la citoyenneté, la carte serait également un bon outil de suivi des actions/activités citoyennes auxquelles l'enfant a participé.	
25	Créer un projet local d'éducation à l'environnement, en lien avec l'Académie du climat et en s'appuyant sur les ressources locales : animer un réseau de référents climat dans les écoles, organiser des ateliers au potager pédagogique du parc Georges Brassens, à la ferme urbaine, grainothèque, etc. et y associer les parents pour favoriser la transmission.	

8^e arrondissement

Dans le 8^e arrondissement résident de nombreux cadres, employés et professions intermédiaires, constituant une population très aisée et surreprésentant les tarifs 8, 9 et 10 appliqués par la Ville de Paris.

1 747 enfants sont scolarisés dont 78 % fréquentent les ateliers du mardi et du vendredi.

Le travail de déclinaison de ce PEDT au niveau local a été marqué par une volonté de l'équipe municipale et de tous les acteurs associés **d'appréhender tous les enjeux du projet et d'impulser localement une politique innovante.**

L'accompagnement opérationnel de la CASPE a favorisé la concertation entre tous les acteurs impliqués et notamment la collaboration avec l'Éducation nationale.

Un intérêt renouvelé sera porté aux collégiens et les thématiques liées au devoir de mémoire, à la citoyenneté et à la pratique sportive seront déclinées.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Promouvoir l'apprentissage de la langue anglaise à l'école maternelle (Pilote : Roquepine maternelle).	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Mobiliser l'espace disponible dans l'école Louis de Funès pour développer les activités sportives pour les 2-3 ans .	
3	Sensibiliser les élèves à l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), à ses valeurs (excellence, respect, amitié), à l'ouverture sur le monde au travers du sport, dans le cadre de l'organisation des JOP 2024 à Paris.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
4	Développer l'éducation à l'alimentation durable en : - rencontrant, autour d'une sortie scolaire, les producteurs locaux en partenariat avec la caisse des écoles du 8 ^e , afin de voir et de connaître les techniques déployées sur le plan de l'alimentation durable ; - apprenant à connaître les légumes, en fonction des menus du jour (origines, développement, etc.).	
5	Travailler sur le devoir de mémoire, patrimoine mémoriel.	
6	Former de futurs citoyens en développant la prévention à la sécurité routière.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
7	Organiser des temps de formation communs ASEM-enseignants (Pilote : Moscou Maternelle).	
		7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports

9^e arrondissement

Doté de 19 écoles publiques accueillant 3 235 enfants, le 9^e arrondissement est un territoire, où vit une population, majoritairement de cadres, soucieuse du contenu des activités éducatives proposées à leurs enfants et investissant les activités périscolaires et extra scolaires.

Dans le cadre de la déclinaison locale du PEDT, **les axes de travail** ont été dessinés par le diagnostic opéré par l'équipe

municipale du 9^e arrondissement et grâce à une mobilisation, malgré le contexte sanitaire, des familles volontaires et à l'investissement des associations :

— nécessité **d'élargir l'offre d'activité à destination des collégiens ;**

— volonté de **développer la pratique sportive ;**

— et engagement à **poursuivre les actions de sensibilisation au développement durable.**



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Développer l'aide aux devoirs en partenariats entre l'Éducation nationale et la Ville de Paris (Pilote : Chaptal élémentaire).	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
2	Renforcer les projets en direction des collégiens, en partenariat avec les écoles élémentaires d'origine (Tour d'Auvergne et Collège Gauguin).	
3	Lutter contre les stéréotypes de genre et développer les actions filles-garçons (Pilote : Milton 21 Élémentaire).	
4	Améliorer la communication et le lien entre les professionnels, entre responsables de crèche/direction d'école/REV (Pilote : école Blanche maternelle, crèche Tour d'Auvergne).	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
5	Faciliter l'inclusion des enfants (Pilote : Milton 21 Élémentaire).	
6	Promouvoir la santé par la pratique du vélo en collaboration avec un partenaire associatif (Pilote : école Turgot).	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
7	Mettre l'accent sur les risques de l'exposition aux écrans (Pilote : école Milton 5).	
8	Améliorer la communication entre les familles et les acteurs du parcours éducatif de l'enfant (crèche/maternelle) notamment en : - communiquant sur les activités proposées par la Ville sur les temps périscolaires et extrascolaires ; - créant des conseils périscolaires.	5) Développer la place et le rôle des familles
9	Sensibiliser aux élections et au droit de vote (Pilote : école Victoire).	
		6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

10^e arrondissement

Le 10^e est un arrondissement très populaire, très actif sur le plan éducatif. Les nombreuses associations et partenaires comme les centres d'animation de la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) qui y sont implantés participent à proposer une offre d'activités très diversifiée.

Le PEDT constitue un fort levier d'initiative éducative, porté par le cabinet de la maire et son premier adjoint, dans un arrondissement concerné par une forte chute démographique (-6,5 %) et une paupérisation des familles dans certains quartiers.

Le 10^e arrondissement s'est illustré par une **excellente dynamique de travail en commun**. Celle-ci a été soutenue par une forte implication de l'ensemble de la communauté éducative et du tissu associatif local et nourrie tant par une solide maîtrise des précédentes éditions que par une **réelle volonté de la mairie d'arrondissement de co-construction autour d'objectifs partagés et au service de tous les axes du projet, notamment sur la partie collèges**. La synergie entre tous les acteurs, la richesse des échanges et la multitude des temps consacrés au PEDT ont permis de faire émerger très rapidement de nombreuses actions dont le suivi de réalisation sera garanti par la création d'un comité de pilotage.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Développer les passerelles entre crèche/1 ^{er} degré/2 nd degré (CM2/6 ^e) notamment à Lafayette.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Mettre en place les conditions pour développer un parcours artistique et culturel avec le Centre de Ressources Locales 10.	
3	Améliorer l'aide aux devoirs en mobilisant les associations locales.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
4	Promouvoir la santé en s'appuyant sur la pratique de la natation.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
5	Améliorer la communication entre les familles et les acteurs du parcours éducatifs de l'enfant (crèche/maternelle) notamment en : - communiquant sur les activités proposées par la Ville sur les temps périscolaires et extrascolaires ; - créant des conseils périscolaires.	5) Développer la place et le rôle des familles
6	Développer l'implication des parents bénévoles pour valoriser leurs compétences.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
7	Accompagner les nouveaux modes de transport. « Savoir piéton » et toutes les mobilités (vélo, trottinette) notamment chez les adolescents.	
8	Encourager le respect de l'espace public et sensibiliser à la végétalisation.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
9	Développer l'éducation à l'alimentation durable (variété, saisonnalité, environnement, produits locaux, santé, goût) et sensibiliser au gaspillage alimentaire.	
10	Mettre en place les conditions permettant d'impulser des projets communs entre acteurs de l'école et les valoriser en trouvant des temps communs avec l'équipe éducative (Pilote : hôpital Saint Louis maternelle).	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports

11^e arrondissement

Une population jeune composée d'actifs dans l'ensemble

La population du 11^e arrondissement se singularise par une présence de jeunes de 15 à 29 ans plus importante que la population parisienne et par une surreprésentation des petites familles, des ménages d'une personne ainsi que des actifs.

L'arrondissement est traversé de logiques sociodémographiques composites :

- une position de transition entre les arrondissements du centre parisien aisé et ceux, plus populaires, de l'est parisien ;
- des revenus médians plus faibles au Nord et à l'Est du quartier Belleville ;
- des problématiques de logement au Nord-Est (inconfort et sur occupation) ;
- une plus forte présence des familles nombreuses et des familles monoparentales dans les quartiers Belleville et Léon-Blum ;
- importance des familles monoparentales sous le seuil de bas revenus (38 % contre 35 % à Paris).

Une transformation régulière du profil sociodémographique de la population

- augmentation des familles nombreuses (Nation et Bastille) ;
- augmentation des familles monoparentales

(plus marquée dans les quartiers Léon Blum et Nation) ;

- augmentation de la population issue de l'immigration dans le secteur de Nation (+5 %) ;
- augmentation de la part d'enfants de moins de 15 ans dans les quartiers Nation et Bastille ;
- augmentation du nombre de logements sur occupés au sud de l'arrondissement ;
- phénomène de gentrification du quartier Belleville.

Les problématiques repérées, à travailler

- des problématiques spécifiques de parentalité à prendre en compte (isolement, absence de lien social, conflits parentaux, augmentation des signalements et des informations préoccupantes, accroissement des difficultés au quartier Nation) ;
- des préadolescents et adolescents aux comportements préoccupants, un public de jeunes majeurs de plus en plus fragile ;
- un écart entre l'augmentation des problématiques psychiques et les réponses apportées en termes de soins.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Initier des temps dédiés à la lecture à haute voix dans chaque centre de loisirs (CDL) et crèche.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Développer des ateliers de découverte des langues étrangères de façon ludique (autour de jeux, chants, films, ateliers culinaires, etc.) dès l'école maternelle.	
3	Développer des séjours linguistiques et favoriser la mise en place de correspondance entre écoles ou CDL de pays étrangers.	
4	À partir du recensement effectué par les organisateurs du projet langues, développer des ateliers multilingues en s'appuyant sur des professionnels et des parents qui maîtrisent d'autres langues aussi bien dans les établissements petite enfance que dans les CDL (création d'un CDL bilingue).	
5	Développer la formation des professionnels sur la construction de l'identité de genre et l'impact d'une approche différenciée des filles et des garçons.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
6	Développer des outils et des supports d'échange et de travail, exposition dans les lieux d'accueil.	
7	Favoriser la mixité des équipes, en faisant connaître les métiers de l'enfance et en mettant en avant la professionnalisation des métiers, grâce notamment à l'intervention de professionnels dans les collèges et les lycées.	
8	Identifier les ressources mobilisables au sein des établissements.	
9	Mettre en place des actions autour de la réalisation, l'invention, la production d'écrits de différents genres de la littérature jeunesse.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
10	Favoriser l'intervention des familles pour faire découvrir leurs cultures et leurs langues maternelles.	
11	Ouvrir un centre ressources mobilités douces dans le Bois de Vincennes, qui intégrerait le vélo et la trottinette.	
12	Mettre en place un parc à vélos qui permettra d'organiser des promenades à vélo pour découvrir l'environnement et dépasser les limites de Paris.	
13	Organiser des ateliers nutrition et goût au sein des écoles pour faire découvrir les aliments en lien avec la caisse des écoles et l'infirmière scolaire et mettre en place des actions d'éducation pour limiter le sucre dans l'alimentation (prévention de l'obésité) et grignotage.	5) Développer la place et le rôle des familles
14	Favoriser la prévention des caries (soins d'hygiène) : action mise en œuvre à l'école avec du matériel apporté par les familles ou fourni par l'école (trousse de toilette, brosse à dents, dentifrice).	
15	Limiter les perturbateurs endocriniens et travailler à fournir une traçabilité des matériaux utilisés dans les établissements.	
16	Renforcer les formations des professionnels sur les violences faites aux enfants afin de mieux repérer les signes.	
17	Faire de la prévention sur les risques des écrans : écoute et sensibilisation des enfants. Organisation de réunions d'information auprès des parents afin de sensibiliser à l'utilisation des écrans, par exemple le café des parents dans les établissements de PE, l'organisation de conférences à destination des familles par la Mairie ou dans les écoles, association « Les promeneurs du net ».	5) Développer la place et le rôle des familles
18	Organiser une activité qui met en lien la culture des aliments et la culture physique au centre sportif de la Cour des Lions.	
19	Sensibiliser au développement de l'enfant en renforçant les temps d'échanges avec les familles (café des parents, atelier d'échanges des pratiques ouvert aux familles, expositions par thème au sein des établissements).	
20	Rendre la communication plus lisible : pictogrammes, affiche, flyer, livret de quartier, diffusion des ressources du quartier (ludothèques, associations, Paris Plages, etc.).	
21	Sensibiliser les familles et susciter des temps d'échange avec elles.	

N° action locale	Action	Axe parisien
22	Créer un forum parentalité (type forum petite enfance).	5) Développer la place et le rôle des familles
23	Mettre en œuvre la « Rentrée Zen ».	
24	Développer davantage de moments conviviaux au sein des établissements réunissant familles, enfants et équipes éducatives (type fête de fin d'année).	
25	Créer un livret d'accueil pour le scolaire et le périscolaire (s'inspirer de la pratique des EAPE) incluant un trombinoscope de la communauté éducative.	
26	Créer des outils de présentation du scolaire et du périscolaire spécialement pour les familles allophones.	
27	Développer l'utilisation de l'ENT et savoir l'exploiter. Utiliser un cahier de liaison numérique.	
28	Proposer une formation collective à la prévention de la sécurité routière pour les différents acteurs éducatifs.	
29	Développer l'initiation au vélo et à la trottinette avec la possibilité d'un partenariat avec les centres Paris Anim', la DJS, la police, etc.	
30	Signaler les pistes cyclables pour une meilleure identification et protection de ces espaces dédiés aux cyclistes.	
31	Construction de circuits vélos/trottinettes en boucle, plus dédiés aux enfants pour organiser des promenades sécurisées (l'école comme points de départ et d'arrivée).	
32	Prévoir des lieux de stockage des vélos dans les écoles ou les crèches et un centre ressources bricolage pour l'entretien de ces derniers.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
33	Développer le rapport à l'alimentation en organisant des ateliers de jardinage, du goût, dès la crèche.	
34	Développer l'initiation au compost dans les établissements avec les enfants, en partenariat avec l'Académie du climat ou les associations autour du jardinage et du développement durable, sur les temps scolaires et périscolaires (TAP), à travers des activités ludiques.	
35	Organiser des actions d'apprentissage du tri et de sensibilisation à l'économie circulaire.	
36	Développer le partenariat avec la DPE du 11 ^e arrondissement autour de création d'un poulailler écoresponsable (sensibilisation à la réduction des déchets, à la lutte contre le gaspillage, au stress hydrique, etc.).	
37	Organiser des opérations de nettoyage de l'environnement et de lutte contre le gaspillage (matériel, comptabilisation du nombre de sacs récupérés, exposition de photos avec les enfants qui expliquent aux parents).	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
38	Développer un partenariat avec des associations de fermes, comme la ferme pédagogique itinérante Tiligolo pour faire découvrir les animaux et la fabrication de fromage de chèvre aux enfants. Collaborer avec la ferme productrice des aliments consommés dans les écoles.	
39	Formation des professionnels : identifier les besoins et les ressources des enfants en matière de psychologie affective afin de proposer des activités et une communication adaptées dans le milieu professionnel et familial.	
40	Développer des outils et des supports d'échange et de travail pour partager les pratiques entre les professionnels et les familles.	
41	Favoriser les partages de connaissances et les échanges de pratiques entre professionnels, choix des jeux, des lectures, des activités proposées, des paroles adressées aux enfants.	
42	Instaurer des temps de coordination dédiés organisés localement, le cas échéant sous forme de demi-journées pédagogiques rassemblant l'équipe éducative, scolaire et périscolaire, pour permettre une meilleure collaboration et une meilleure articulation des différents temps de l'enfant.	

12^e arrondissement

Un arrondissement dynamique, aux caractéristiques proches de celles de Paris :

- une démographie croissante ;
- un arrondissement qui rajeunit ;
- un arrondissement de plus en plus familial ;
- une augmentation des familles monoparentales (+11 % en 5 ans) ;
- un nombre de familles nombreuses important et en augmentation ;
- un taux de chômage inférieur à celui de Paris mais qui augmente plus rapidement ;
- un arrondissement de classes moyennes.

Au-delà de la moyenne parisienne, il existe des disparités territoriales et la présence de populations vulnérables dans les quartiers Bel Air Est et Bercy qui présentent davantage de signes de précarité que le reste de l'arrondissement (forte présence de familles monoparentales et de familles nombreuses, familles à bas revenus, population non scolarisée et sans diplôme, au chômage).

Une même situation est constatée dans des îlots de certains quartiers de l'arrondissement qui présentent des indicateurs de difficultés socio-économiques et/ou des problématiques de vie socio-urbaine (secteurs Villiot/Râpée, square Contenot et Erard Rozanoff).

Les atouts de l'arrondissement :

- des événements et des dynamiques partenariales pour favoriser le lien social ;
- des effectifs d'enfants par classe modérés ;
- une offre de modes d'accueil en forte augmentation.

Problématiques repérées, à travailler :

- un certain éloignement de l'offre pour les habitants de l'Est de l'arrondissement ;
- des problématiques spécifiques de parentalité : un besoin d'information et de soutien sur ce thème ;
- une partie des jeunes encore éloignée de l'offre d'accompagnement.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Développer des ateliers de découverte des langues étrangères de façon ludique (autour de jeux, chants, films, ateliers culinaires, etc.) dès l'école maternelle, développer des séjours linguistiques et favoriser la mise en place de correspondances entre écoles ou CDL de pays étrangers.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Développer des ateliers multilingues en s'appuyant sur des professionnels et des parents qui maîtrisent d'autres langues aussi bien dans les établissements PE que dans les CDL (création d'un CDL bilingue).	
3	Mettre en place différents outils comme des conférences, débats, formations, ateliers sur les stéréotypes, observations croisées entre les structures, flyers/affiches sur ce thème pour prendre conscience des paroles et des gestes stéréotypés de notre quotidien.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
4	Proposer des ateliers diversifiés pour les enfants autour de la différence, de l'égalité des chances et du vivre ensemble (mises en situation, débats, improvisations, ateliers philo, enfants médiateurs, etc.).	
5	Lors de projets de rénovation des cours, jardins ou espaces collectifs, intégrer les dimensions d'égalité filles/garçons et d'accessibilité, de manière systématique et co-construire ces projets entre les différents partenaires (équipes techniques, maîtres d'œuvre, équipes pédagogiques et utilisateurs, etc.).	
6	Développer un passeport loisirs culturels et sportifs qui donne accès à plusieurs activités dans une année.	
7	Favoriser l'intervention des familles pour faire découvrir leurs cultures et leurs langues maternelles.	
8	Étendre le dispositif « Quart d'heure lecture » (ou « Chut je lis ») sur l'ensemble des interclasses des écoles élémentaires.	
9	Développer des partenariats avec le Centre Paris Lecture pour augmenter le nombre d'actions lecture dans les écoles.	
10	Organiser des expositions mettant en avant le travail effectué sur le développement du langage dans les écoles et les structures de la PE.	
11	Mettre à disposition des familles des outils pédagogiques (flyers, affiches, etc.) sur l'acquisition du langage et l'apprentissage de la lecture.	
12	Proposer des ateliers parents, autour de ces thématiques (ex : des ateliers « coup de pouce », etc.).	
13	Dès la crèche, établir un protocole d'accueil individualisé évolutif qui inclut les modalités de passage d'un établissement à un autre, et, à l'arrivée d'un enfant dans un nouvel établissement, programmer des rencontres entre parents et professionnels (crèche, école, périscolaire, PMI, etc.) pour préparer son arrivée .	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
14	Sensibiliser les enfants à la nutrition et à leur capital santé pour faire des enfants des consommateurs avertis.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
15	Se rapprocher de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) pour envisager la sensibilisation des enfants et des formations des professionnels sur l'entretien des jardins.	
16	Retrouver la culture de la sortie et éviter le repli en multipliant les initiatives sorties des CDL et facilitant des sorties diversifiées.	
17	Se réapproprier certains espaces verts (Coulée Verte, Parc de Bercy). Sensibiliser à la nature, au nettoyage.	
18	Sensibiliser les enfants aux bienfaits des massages.	

N° action locale	Action	Axe parisien
19	Développer les outils de communication propres aux écoles et aux EAPE et harmoniser leur utilisation sur l'ensemble des structures de la PE, du scolaire et du périscolaire (livret d'accueil, transmission quotidienne <i>via</i> des tablettes, Espace numérique de travail - ENT).	5) Développer la place et le rôle des familles
20	Mieux communiquer sur les actions existantes auprès des familles (dont les enfants fréquentant ou non les structures de la PE, du scolaire et du périscolaire).	
21	Développer l'utilisation de l'ENT et savoir l'exploiter.	
22	Réaliser une vidéo d'une journée type en CDL/périscolaire afin de la diffuser auprès des familles lors des différentes réunions institutionnelles avec les parents.	
23	Élaborer une fiche de renseignements unique utilisable pour tous les types d'accueil où sont inscrits les enfants (écoles/périscolaire/crèches).	
24	Créer un livret d'accueil pour le scolaire et le périscolaire (s'inspirer de la pratique des EAPE) incluant un trombinoscope de la communauté éducative.	
25	Créer des outils de présentation du scolaire et du périscolaire spécialement pour les familles allophones.	
26	Proposer des permanences « vacances » (bons CAF, vacances Arc-en-ciel).	
27	Institutionnaliser de manière annuelle le forum vacances Mairie du 12 ^e .	
28	Mettre en œuvre la « Rentrée Zen ».	
29	Choisir chaque année un thème en rapport avec les droits de l'enfant qui serait travaillé au sein des établissements. Autour du 20 novembre, organiser un temps de célébration orchestré par la Mairie du 12 ^e pour mettre en valeur les actions faites dans les écoles, les centres de loisirs (CDL), les bibliothèques, les crèches, etc. et intégrer les parents.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
30	Se reconnecter à la nature en développant la pratique sportive sur terrains naturels sur tous les temps notamment en : - mettant en place un centre ressources vélo ; - identifiant les pistes accessibles et pratiques pour les enfants.	
31	Développer le nettoyage participatif : pince à déchets, gants.	
32	Organiser la venue d'agents de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) pour sensibiliser les enfants aux différents déchets, tri, politiques municipales pour prévenir la production de déchets.	
33	Encourager la fréquentation du Bois de Vincennes et mieux l'exploiter.	
34	Sensibiliser les enfants à la diversité du Bois de Vincennes en partenariat avec la DEVE.	
35	Établir un partenariat avec la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) autour de la mise en œuvre d'activités sportives au sein du Bois de Vincennes.	
36	Établir un partenariat avec le centre équestre du Bois de Vincennes.	

N° action locale	Action	Axe parisien
37	Instaurer des temps de coordination dédiés organisés localement, le cas échéant sous forme de demi-journées pédagogiques rassemblant l'équipe éducative, scolaire et périscolaire, pour permettre une meilleure collaboration et une meilleure articulation des différents temps de l'enfant.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
38	Proposer pour les professionnels de l'animation et de la petite enfance des conférences, des sessions de formation sur le développement de l'enfant et en particulier sur l'acquisition du langage, l'apprentissage de la lecture pour mieux les outiller et avoir une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.	
39	Proposer des formations sur la communication non violente et bienveillante (école des métiers DASCO et formation DFPE).	
40	Mettre en place de groupes d'analyse de pratiques avec un tiers-analysant, des séances de théâtre forum pour les professionnels, etc.	
41	Favoriser des groupes d'échange de pratiques entre professionnels des différents types de structures (ex : au centre ressources petite enfance pour une rencontre entre les professionnels PE et les CDL maternelles).	
42	Mettre en place un séminaire interprofessionnel (Éducation nationale, Service de la Ville de Paris, Associations, etc.).	
43	Former les animateurs sur l'environnement en lien avec la DPE.	



13^e arrondissement

Le 13^e arrondissement est parmi les plus peuplés et denses de Paris. Une hétérogénéité sociale et une fragilité socio-économique (familles monoparentales notamment) marquent l'arrondissement. Les problématiques d'accompagnement à la parentalité, qui figurent dans les diagnostics sociaux de territoire, sont par ailleurs prégnantes.

Le revenu médian y est de 24 720 euros, soit le quatrième plus faible des arrondissements parisiens. Il compte plusieurs centres d'hébergements et foyers accueillants des publics en grande fragilité voire en situation d'exclusion.

Le 13^e se caractérise également par son hétérogénéité culturelle et de nombreuses populations issues des flux migratoires

successifs y résident également.

Enfin, la constante mutation urbaine du 13^e aboutit à une hétérogénéité parfois génératrice de ruptures du tissu urbain. Un important passé industriel marque encore le paysage du 13^e. Il compte par ailleurs de nombreux logements sociaux.

Les temps d'échanges et les projets de partenariat entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes doivent être développés. Parmi **les projets générateurs de cohésion pédagogique**, les dispositifs de passerelle sont à encourager. Enfin, la problématique des locaux est très présente. Les situations de sur-occupation sont récurrentes, de même que les difficultés de partage des classes et le manque de rangements.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Développer les passerelles entre établissements.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Développer les passerelles entre les temps.	
3	Étendre le dispositif Tous au collège.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
4	Développer des ateliers innovants et adaptés aux besoins sur tous les temps, en particulier pendant la pause méridienne.	
5	Créer un centre ressources éducation inclusive, pouvant intégrer à terme la dimension bien-être.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
6	Définir en concertation l'usage des locaux disponibles en fonction des besoins.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
7	Lutter contre les différentes formes de violence (former les personnels à la gestion de ces situations, régulation par les pairs, etc.).	
8	Développer les bulles Zen et les espaces de détente/retour au calme dans les écoles et former les personnels pour y accompagner les enfants.	
9	Développer les boîtes à jouer qui, accompagnées d'une formation des personnels d'animation, améliore le climat scolaire pendant la pause.	
10	Organiser des semaines thématiques de sensibilisation à la santé.	
11	Adapter l'affichage pour améliorer les repères temporels des enfants (images, pictogrammes, etc.), avec une attention particulière pour les enfants à besoins éducatifs particuliers.	
12	Soutenir la parentalité.	5) Développer la place et le rôle des familles
13	Créer des fiches de transmission bilingues pour les familles allophones.	
14	Permettre à chaque enfant d'être acteur d'une commémoration entre le CM1/CM2 et la 3 ^e .	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
15	Développer, harmoniser et faire vivre les conseils d'enfants.	
16	Développer les visites pédagogiques sur tous les temps (pour appréhender l'espace public sous ses multiples aspects, au-delà de son quartier).	
17	Mettre en place des marches exploratoires pour favoriser l'égalité filles-garçons.	
18	Sensibiliser aux métiers liés à la transition écologique notamment en rencontrant des agriculteurs, pêcheurs, commerçants, cuisiniers, etc. pour découvrir la filière de l'alimentation, du champ à l'assiette.	
19	Mettre en réseau les acteurs locaux.	
20	Recenser l'offre du territoire et créer un annuaire des partenaires.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
21	Mettre en place des process communs scolaires/périscolaires.	
22	Favoriser le travail pluridisciplinaire.	
23	Mettre en place un suivi psychologique sur les temps périscolaires et extrascolaires, en étudiant notamment la possibilité d'avoir recours à des psychologues.	
24	Instaurer des temps de coordination dédiés organisés localement pour le périscolaire, le cas échéant sous forme de journées pédagogiques.	
25	Développer la formation des professionnels. Renforcer la formation des ASEM et ATE. Développer des formations conjointes.	
26	Nommer et former des référents dans chaque école sur différentes thématiques : inclusion, sport, premiers secours, participation citoyenne, etc.	

14^e arrondissement

Le 14^e arrondissement compte 138 704 habitants. La population est caractérisée par une forte proportion de jeunes avec la Cité Universitaire, et par de fortes disparités socio-économiques entre le nord et le sud de l'arrondissement. Le sud est plutôt habité par des populations plus vulnérables et des familles monoparentales. Ces situations familiales et sociales fragiles peuvent influencer sur la réussite éducative des enfants, voire créer un décrochage scolaire dans certains quartiers et des carences de soins. Afin de favoriser la réussite éducative de tous les enfants de l'arrondissement, les **5 axes suivants** ont été retenus par les élus et les différents acteurs éducatifs du 14^e pour l'élaboration du PEDT :

— **Parcours langues et cultures étrangères** : créer des parcours langues et cultures étrangères du plus jeune âge jusqu'au collège pour donner aux enfants le goût des langues et leur permettre de s'ouvrir au monde.

— **Parcours culture et sport** : créer un parcours d'éducation artistique et culturelle pour lutter contre les inégalités d'accès à l'offre culturelle. Renforcer l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers, l'égalité filles/garçons, l'émulation et l'esprit d'équipe, à travers la mise en place de parcours d'éducation physique et sportive.

— **Parcours réussite de tous** : renforcer les parcours d'accompagnement à la réussite de tous les enfants en mobilisant tous les partenaires.

— **Parcours santé** : créer un parcours éducatif de santé pour lutter contre les inégalités sociales d'accès aux soins et pour améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants, et lutter contre le harcèlement.

— **Parcours développement durable** : mettre en place un parcours citoyen permettant aux enfants et aux adolescents de contribuer à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'au développement durable.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Mettre en place des activités communes entre les crèches et les écoles (chorale, etc.).	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Créer des événements conviviaux communs crèches-écoles autour des langues et des cultures étrangères.	
3	Créer un ou plusieurs événements fédérateurs qui permettent de créer une dynamique de quartier et d'arrondissement autour des langues et des cultures.	
4	Dégager des temps communs permettant de concevoir des activités communes ou complémentaires et d'échanger sur les bonnes pratiques entre les crèches et les maternelles et entre les maternelles et les élémentaires ; mais aussi entre le scolaire et le périscolaire.	
5	Renforcer la continuité des apprentissages linguistiques de la crèche au collège.	
6	Créer un portfolio des langues afin d'assurer une traçabilité d'un parcours linguistique pour chaque enfant et sur tous les temps, y compris familial.	
7	Dans le cadre des passerelles et des parcours de langues, mobiliser les intervenants en langues des différentes structures (EAPÉ, écoles, voire collèges).	
8	Mobiliser les parents et des adultes bénévoles bilingues pour intervenir dans les crèches et les écoles.	
9	Développer l'écoute passive des enfants en crèche et à l'école (chansons, films).	
10	Développer les séjours d'enfants à l'étranger (classes découvertes).	
11	Valoriser les enfants et adolescents allophones ou bilingues.	
12	Doter les établissements et les professionnels d'outils spécifiques (bibliothèques, ludothèques, etc.).	
13	Développer des échanges culinaires parents/enfants « Repas du monde ».	
14	Informar les familles sur les activités langues en crèches et sur les temps scolaires et périscolaires en EM et EE.	
15	Lecture : passerelles EAPÉ/écoles avec les professionnels des Espaces Premiers Livres pour des projets communs.	
16	Mobiliser des PVP éducation musicale pour faire chanter les enfants du primaire dans les crèches.	
17	Dégager des temps communs d'échanges autour des projets et des pratiques professionnelles entre les crèches et les écoles EM et EE (scolaire et périscolaire).	
18	Valoriser les institutions culturelles locales.	
19	Utiliser l'ENT pour les projets culturels permettra à la fois d'assurer une traçabilité du parcours et de mieux interagir avec les parents.	
20	Utiliser les cahiers multimédias (sports et culture) pour suivre les projets des enfants.	
21	Mettre en place un partenariat spécifique avec l'Observatoire de Paris.	
22	Programmer un agenda de sorties culturelles et sportives à l'année.	
23	Mettre en place des sorties combinant visites et randonnées urbaines.	
24	Créer un partenariat avec la fondation Art Explora pour rendre la culture accessible aux enfants les plus éloignés des visites culturelles, y compris les enfants en situation de handicap (notamment auditif et visuel).	
25	Organiser des projets communs sportifs entre crèches/écoles, écoles/ collées.	

N° action locale	Action	Axe parisien
26	Organiser une semaine olympique et paralympique dans les crèches et les écoles pour valoriser les valeurs olympiques (chants, dessins, démonstrations).	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
27	Organiser une exposition sur le thème de l'olympisme à la mairie du 14 ^e arrondissement à destination des enfants et des jeunes.	
28	Valoriser les stages sports et culture dans le cadre de Paris Sports vacances.	
33	Faire venir des ambassadeurs du sport dans les écoles (sportifs de haut niveau, idéalement du quartier et de langue étrangère).	
34	Distribuer le livret sur les valeurs du sport et de l'olympisme aux CM2 par le PVP EPS.	
35	Cartographier les ressources et offres sportives existantes, les partager à l'échelle de l'arrondissement pour donner plus de lisibilité et mobiliser davantage les associations sportives des quartiers de la crèche au collège.	
37	Envisager la création de créneaux dédiés aux scolaires et périscolaires dans les terrains d'éducation physique (TEP). Promouvoir les activités de pleine nature (en lien avec le parcours Développement durable).	
38	Renforcer l'apprentissage de la natation.	
39	Généraliser les passerelles/échanges entre les crèches et les écoles pour une meilleure adaptation des enfants lors de l'entrée en maternelle.	
29	Développer les pratiques sportives favorisant la mixité.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
30	Promouvoir les pratiques sportives pour les filles et les adolescentes, en créant des sections et en assistant à des rencontres sportives dédiées.	
56	Créer un guide de la réussite de tous destiné au grand public.	
57	Organiser des mini forums devant les écoles pour informer les familles sur les dispositifs d'accompagnement et le réseau associatif existants.	
59	Renforcer l'accompagnement à la scolarité.	
60	Renforcer la présence du tissu associatif Porte d'Orléans au titre de la réussite éducative.	
31	Sensibiliser les enfants à l'inclusion <i>via</i> le handisport.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
32	Organiser des rencontres avec des athlètes et médaillés paralympiques, en particulier lors de la semaine olympique et paralympique.	
62	Former et sensibiliser tous les professionnels à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers.	
36	Développer l'apprentissage des mobilités douces (vélo, trottinette, etc.) et les sports de glisse (rollers, patinage, etc.).	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
40	Établir dans chaque établissement un diagnostic avec les enfants sur les lieux et les usages qui leur posent problème et recueillir leurs propositions d'aménagements.	
41	Créer des espaces de bien-être et d'intimité pour permettre aux enfants de s'isoler, en particulier sur les temps périscolaires (type bulle Zen).	
42	Pour prévenir le harcèlement, mutualiser et généraliser les actions menées à l'école et au collège.	
43	Mettre en place des actions avec les familles et au sein de l'école, pour prévenir le cyberharcèlement.	
44	Travailler dès la crèche à l'éducation à la non-violence, à la communication positive auprès des enfants par le biais d'interventions.	
45	S'appuyer sur l'expertise des partenaires institutionnels (police nationale, associations, etc.) pour intervenir dans les établissements au titre de la prévention des risques.	
46	Créer des documents communs (scolaires et périscolaires), en s'appuyant sur les Bibliothèque et centre de documentation (BCD), et les EPL.	

N° action locale	Action	Axe parisien
47	Trouver de nouveaux moyens de communication afin de sensibiliser les familles aux dangers des écrans.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
48	Organiser des débats avec les enfants autour de leurs pratiques numériques et leur montrer d'autres usages possibles de leurs écrans.	
49	Travailler sur l'intimité, sur le rapport au corps et les émotions à la crèche et sur les temps scolaires et périscolaires en lien avec les différents acteurs et former les intervenants à partir d'un cadre commun.	
50	Repérer les problématiques post-Covid du triangle enfants-familles-professionnels et solliciter les ressources associatives.	
51	Diffuser plus largement et systématiquement les menus aux équipes éducatives, notamment aux enseignants afin qu'ils puissent les exploiter comme supports pédagogiques en classe.	
52	Organiser des rencontres entre les crèches, les écoles et les équipes de la caisse des écoles pour développer un continuum de l'éducation au goût. Essayer pour cela d'expérimenter des temps d'échanges communs.	
53	Créer un réseau de parents ambassadeurs santé pour associer davantage les familles.	
54	Créer des supports de communication sur les thématiques de la santé simples, lisibles et accessibles.	
55	Instaurer des temps de coordination dédiés organisés localement, le cas échéant sous forme de journées communes pour les projets scolaires/périscolaires et de temps de débriefing autour des situations d'enfants à besoins éducatifs particuliers.	
58	Développer les actions d'accompagnement à la parentalité notamment en initiant des actions de mentorat et d'entraide entre familles.	5) Développer la place et le rôle des familles
61	Améliorer la communication sur l'offre éducative petite enfance, périscolaire et extrascolaire.	
63	Accompagner des familles éloignées du numérique pour accéder aux informations en ligne et solliciter l'appui des associations pour du prêt de matériel.	
64	Mettre en place un tri des déchets alimentaires (biodéchets) dans toutes les EM et EE et mobiliser les enfants sur cette thématique.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
65	Développer des goûters et des pique-niques zéro déchet et diminuer les petits conditionnements en plastique.	
66	Multiplier les projets éducatifs de végétalisation en intégrant et en formant tous les acteurs y compris les parents.	
67	Recensement des projets développement durable existants sur tous les temps de l'enfant au sein d'un établissement.	
68	Encourager la labellisation des établissements (E3D - école/établissement en démarche de développement durable - Éco-école voire certification Écocert, etc.) pour créer une émulation et généraliser les éco-délégués dans toutes les écoles.	
69	Doter les établissements d'équipements environnementaux.	
70	Favoriser les activités de pleine nature sur les temps scolaires (classe en extérieur) et périscolaires (sorties coulée verte, parc Montsouris, parc de Sceaux, avec la pratique de VTT, course d'orientation, escalade, etc.).	
71	Former des référents environnement et développement durable et mettre à disposition des fiches actions en collaboration avec la DPE.	
72	Former des adultes et des 9-16 ans à l'Académie du climat.	
73	Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable au centre ressources Maurice d'Ocagne (Académie du climat hors les murs).	

15^e arrondissement

Le 15^e arrondissement, est le plus peuplé de la capitale (environ 240 000 habitants). 17 850 enfants et adolescents sont accueillis dans 31 équipements de la petite enfance, 57 écoles et 4 collèges publics.

Une progression importante du nombre de logements sociaux ces dernières années a introduit une mixité socioprofessionnelle et culturelle plus marquée dans les quartiers Falguière, Perichaux/Porte Brancion, Frères Voisin, secteur des 4 frères Peignot/Beaugrenelle/Balard.

Afin de recueillir l'attente des familles et des enfants sur le périscolaire et les activités éducatives dans les établissements petite enfance, une consultation a été réalisée sur la base de quatre enquêtes.

Il ressort de ces enquêtes les **leviers d'action suivants** :

- **améliorer la communication avec les parents et les associer davantage à la vie des établissements** ;
- **mieux faire participer les enfants** aux choix et à la définition de leurs activités ;
- **renforcer les dimensions langues vivantes** (y compris dans les crèches), **sciences** et **musique** lors des activités périscolaires ;
- **développer les activités sur le temps de la pause méridienne** dans les écoles.

En complément des enquêtes, des groupes de travail d'acteurs locaux ont été réunis et ont permis de formuler des propositions d'actions, s'inscrivant dans les axes et objectifs opérationnels du PEDT.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Favoriser les projets autour du sport dans le cadre de l'organisation des JOP 2024.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Favoriser la découverte et la pratique des activités artistiques et culturelles, à travers un projet multidisciplinaire autour de la chorale.	
3	Développer des animations musicales en organisant des mini concerts d'enfants sur des temps périscolaires comme la pause méridienne, les TAP ou le centre de loisirs.	
4	Sensibiliser les enfants des crèches et des écoles aux langues vivantes et cultures étrangères en organisant des ateliers sur tous les temps dans divers domaines (danses, chants, contes, décors, etc.), sur les langues et cultures étrangère des enfants et des parents en y associant les parents pour un spectacle final.	
5	Développer les ressources disponibles en langues vivantes en s'appuyant sur les langues parlées par les professionnels dans les crèches et dans les écoles (enseignants dont PVP, équipes périscolaires, ASEM, personnels de cantine, BCD, assistants de langues) et sur les dispositifs existants (ateliers bleus, TAP).	
6	Ritualiser la langue étrangère sur des créneaux fixes et réguliers : créer des routines/rituels qui pourraient avoir lieu tous les jours (notamment pour les enfants qui seront scolarisés dans des écoles à langue renforcée), développer des projets d'éveil (fresques, arbres des langues).	
7	Encourager les dispositifs d'échanges avec des écoles étrangères : accueils d'enfants, jumelages de classes, échanges en visio, séjours.	
8	Proposer une offre spécifique de centres de loisirs pour les pré-ados (11-14 ans) et pour les enfants avant l'entrée en maternelle.	
9	Développer le goût de la lecture dès le plus jeune âge en choisissant le conte comme fil conducteur d'un projet à décliner dans plusieurs domaines et temps de la vie de l'enfant : musique, lecture, arts visuels, décors, costumes avec tous les acteurs (dont les établissements culturels : musées, théâtre de la Plaine, bibliothèques).	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
10	Mettre en place des actions hors les murs avec les institutions culturelles comme les conservatoires (concert des professeurs, des enfants), théâtres, dans divers lieux : cours d'école ou jardins des crèches ouverts le samedi ou en semaine sur différents temps.	
11	Faire intervenir des associations sportives ou culturelles dans les crèches et écoles pour présenter leur offre, ou faire des initiations, organiser des mini forums associatifs thématiques.	
12	Sensibiliser les enfants à l'inclusion : instaurer des ateliers pour aborder simplement les sujets autour de l'inclusion et élaborer des supports de sensibilisation adéquats (ex. : mini films à partir d'interview d'experts).	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
13	Améliorer l'outillage des professionnels pour l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers et favoriser les liens entre les professionnels concernés autour de l'enfant en créant une plateforme de ressources en ligne et un espace de partage d'expériences : guide, vidéos, référentiel.	
14	Coordonner les différents acteurs en institutionnalisant des réunions de suivi de l'enfant (parents, Éducation nationale, éducateurs, REV, animateur référent, assistante sociale, médecin/infirmière, orthophoniste, etc.)	
15	Accompagner les familles sur les temps d'accueil et sensibiliser les équipes sur l'importance de la communication avec les familles d'enfants et d'adolescents à besoins éducatifs particuliers.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
16	Concevoir des espaces dédiés pour le développement des compétences psychosociales en s'inspirant des salles Snoezelen.	

N° action locale	Action	Axe parisien
17	Développer et faire connaître aux familles l'offre éducative en élaborant un guide des loisirs des enfants de 0 à 14 ans à destination des familles, qui recense l'offre municipale, associative et privée dans l'arrondissement.	5) Développer la place et le rôle des familles
18	Améliorer la communication avec les parents <i>via</i> les différents canaux notamment numériques (e-mails, Espace numérique de travail - ENT) pour mieux informer des contenus des activités périscolaires et de la progression des enfants dans les activités.	
19	Faire participer les parents de crèches et écoles maternelles aux différents temps des activités éducatives : accompagnement lors de sorties, faire intervenir des parents qui ont des compétences artistiques ou dans d'autres domaines pour des moments de partage : présenter des instruments de musique, raconter des histoires, chanter des comptines dans d'autres langues, etc.	
20	Associer les familles dans la prévention à la santé dès le plus jeune âge, en développant des ateliers parents-enfants sur la nutrition, les écrans, le sommeil.	
21	Améliorer la formation et les ressources des équipes d'animation sur les thèmes de la citoyenneté et du développement durable.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
22	Participer sur les temps périscolaires à un projet citoyen et artistique (les arbres de la liberté).	
23	Mettre en place un conseil des enfants pour favoriser la pratique démocratique en rédigeant une charte de l'école sur une ou plusieurs thématiques citoyennes (laïcité, égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme, éducation aux médias et à l'information, etc.).	
24	Promouvoir la carte citoyenne qui permettrait aux enfants et adultes d'avoir accès à des activités en rapport avec les thématiques de la citoyenneté, la carte serait également un bon outil de suivi des actions/activités citoyennes auxquelles l'enfant a participé.	
25	Créer un projet local d'éducation à l'environnement, en lien avec l'Académie du climat et en s'appuyant sur les ressources locales : animer un réseau de référents climat dans les écoles, organiser des ateliers au potager pédagogique du parc Georges Brassens, à la ferme urbaine, grainothèque, etc. et y associer les parents pour favoriser la transmission.	

16^e arrondissement

Le 16^e arrondissement est situé au sud-ouest de Paris et est limitrophe à la fois du Bois de Boulogne et de Boulogne-Billancourt. L'arrondissement connaît une **croissance démographique** forte depuis plusieurs années, avec l'arrivée d'une population plus jeune et familiale. La part des familles nombreuses (3 enfants et plus) y est plus importante que la moyenne parisienne : 10,7 % (Paris : 9,1 %).

Le 16^e arrondissement abrite une **population majoritairement aisée et diplômée mais connaît une augmentation de la part des ménages fragiles ou en situation de précarité**. Plusieurs hôtels sociaux sont présents sur l'arrondissement ainsi qu'une aire d'accueil des gens du voyage réunissant plusieurs familles et des enfants à besoins éducatifs particuliers.

En 2020/2021, l'arrondissement compte 10 établissements d'accueil de la petite enfance, 27 écoles publiques (10 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires et 6 écoles polyvalentes) ainsi que 10 collèges publics.

Un tiers des écoles de l'arrondissement est doté de dispositifs d'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers (4 classes ULIS et 5 sections UPE2A) ce qui est très supérieur à la moyenne parisienne. Les enfants du 16^e arrondissement fréquentent moins les TAP et l'étude-goûter, et la scolarisation dans le secteur privé y est plus importante que la moyenne parisienne. Ces enfants scolarisés dans le privé peuvent fréquenter les centres de loisirs les mercredis et durant les vacances.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Élargir les projets « passerelles » pour les enfants de 3 ans entrant en maternelle.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Mettre en place des passerelles pour les enfants entrant en collège.	
3	Développer les espaces petite enfance l'été.	
4	Renforcer les actions et les ateliers d'éducation artistique et culturelle.	
5	Travailler à la cohérence des activités proposées sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire).	
6	Développer les projets autour des langues, du langage et de la culture.	
7	Former les professionnels aux bonnes postures professionnelles contre les stéréotypes de genre.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
8	Revitaliser et mettre à profit les Bibliothèques et centres de documentation (BCD) et les Espaces premiers livres (EPL) sur les différents temps de l'enfant.	
9	Mettre en place des « ateliers philo » réguliers.	
10	Développer les espaces ludiques propices aux différentes formes d'apprentissage.	
11	Proposer des parcours ouverts sur toutes les formes de langages et apprentissages dans les écoles accueillant des publics plus fragiles.	
12	Développer les rencontres inter-centres de loisirs et renforcer le recours aux ressources de l'arrondissement.	
13	Outiller les professionnels pour favoriser un accueil et un accompagnement de qualité.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
14	Créer un réseau inclusion sur la circonscription pour améliorer l'accueil des enfants et les pratiques professionnelles.	
15	Mettre en place et développer des activités de sensibilisation à l'inclusion à destination des enfants.	
16	Organiser l'accueil des enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage du Bois de Boulogne.	
17	Mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité sur la santé et le bien-être des enfants.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
18	Lutter contre les risques des réseaux sociaux et le harcèlement scolaire.	
19	Mettre en place des espaces et des ateliers de bien-être pour les enfants.	
20	Ritualiser les transitions au sein de la structure.	
21	Ritualiser les transitions avec les familles.	
22	Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté, au devoir de mémoire et au développement durable.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
23	Mettre en place une « journée des enfants » 1 fois par mois, dans tous les centres de loisirs.	
24	Mettre en place une « journée verte », 1 fois par trimestre, dans tous les centres de loisirs.	
25	Créer un réseau d'animateurs référents sur la thématique de l'environnement et de la participation.	
26	Développer des jardins pédagogiques.	
27	Mettre en place des actions d'éducation au goût et de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.	

17^e arrondissement

Le 17^e arrondissement est situé au nord-ouest de Paris. Il se caractérise par un taux de natalité élevé (14,2 naissances pour 1 000 habitants) et une part de couples avec enfants (41 % en 2012 contre 39 % en moyenne à Paris) importants.

Globalement aisé, l'arrondissement se singularise par une hétérogénéité le rendant représentatif de l'ensemble du spectre social parisien. Les quartiers Pelloutier et Curnonsky-Saussure abritent des populations socialement plus fragiles et comptent un quartier prioritaire de la politique de la ville (Porte de Saint-Ouen – Porte Pouchet).

En 2020/2021, l'arrondissement compte 24 établissements d'accueil de la petite enfance, 46 écoles publiques (21 écoles maternelles, 17 écoles élémentaires et 8 écoles polyvalentes), ainsi que 6 collèges publics. Il accueille 7 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ainsi que 4 unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Les enfants du 17^e arrondissement fréquentent légèrement moins les TAP et l'étude-goûter que la moyenne parisienne. Parmi les enfants qui fréquentent ces temps, on note une surreprésentation des QF extrêmes (QF 1 et 2, et QF 9 et 10). Le recours à l'enseignement privé est plus fréquent que dans le reste de la Ville. Cependant, les enfants scolarisés dans le privé peuvent fréquenter les centres de loisirs les mercredis et durant les vacances.



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Élargir les projets « passerelles » pour les enfants de 3 ans entrant en maternelle.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Mettre en place des passerelles pour les enfants entrant en collège.	
3	Développer les espaces petite enfance l'été.	
4	Travailler à la cohérence des activités proposées sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire).	
5	Développer les projets autour des langues, du langage et de la culture.	
6	Former les professionnels aux bonnes postures contre les stéréotypes.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
7	Revitaliser et mettre à profit les Bibliothèques et centres de documentation (BCD) et les Espaces premiers livres (EPL) sur les différents temps de l'enfant.	
8	Mettre en place des « ateliers philo » réguliers.	
9	Développer les espaces ludiques propices aux différentes formes d'apprentissage.	
10	Proposer des parcours ouverts sur toutes les formes de langages et apprentissages dans les écoles accueillant des publics plus fragiles.	
11	Développer les rencontres inter-centres de loisirs.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
12	Outiller les professionnels pour favoriser un accueil et un accompagnement de qualité.	
13	Créer un réseau inclusion sur la circonscription pour améliorer l'accueil des enfants et les pratiques professionnelles.	
14	Mettre en place et développer des activités de sensibilisation à l'inclusion à destination des enfants.	
15	Lutter contre les risques des réseaux sociaux.	
16	Mettre en place des espaces et des ateliers de bien-être pour les enfants.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
17	Ritualiser les transitions au sein de la structure.	
18	Ritualiser les transitions avec les familles.	
19	Mettre en place une « journée des enfants » 1 fois par mois, dans tous les centres de loisirs.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
20	Mettre en place une « journée verte », 1 fois par trimestre, dans tous les centres de loisirs.	
21	Créer un réseau d'animateurs référents sur la thématique de l'environnement et de la participation.	
22	Développer des jardins pédagogiques.	
23	Mettre en place des actions d'éducation au goût et de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.	

18^e arrondissement

Le 18^e arrondissement est marqué par une diversité de population avec des secteurs en quartier politique de la Ville à forts enjeux urbanistiques, sociaux, éducatifs et de mixité : le secteur des Portes Montmartre et Poissonniers, celui de la Porte de la Chapelle/ Charles Hermite, la Goutte d'or, ainsi que l'est du 18^e, le boulevard de la Chapelle.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans le 18^e sont les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires ; les tranches tarifaires 1 à 4 représentent 57,7 % des inscriptions. Des quartiers concentrent de forts pourcentages de pauvreté (les ressources des ménages s'élèvent à 60 %) : 34 % de taux de pauvreté Porte Montmartre, 38 % à la Goutte d'Or, 41 % Porte de la Chapelle et Charles Hermite. 75 % des écoles sont situées en REP, REP+ et quartier politique de la ville. Paris comprend 4 collèges en REP+, dont 2 sont dans le 18^e.

La mairie du 18^e, comme l'État, sont très investis dans la lutte pour la mixité sociale
En 2017, ont été mis en place deux secteurs multi-collèges.

Une procédure de labellisation d'une cité éducative a été engagée pour les quatre quartiers prioritaires des Portes et des Faubourgs du 18^e arrondissement, au même titre que les cités éducatives existant dans le 19^e et le 20^e.

La cité éducative concernerait plus de 38 000 habitants des quartiers prioritaires. Le 18^e arrondissement, très dynamique, se transforme rapidement par la construction de programmes d'habitation et d'équipements nouveaux qui favoriseront à court et moyen termes la mixité sociale (Chapelle international, Chapelle Charbon, Ordener-Poissonniers).

Il dispose de nombreux atouts, au premier rang desquels l'engagement de la mairie et ses services dans la lutte pour la réduction des inégalités, dans les politiques éducative et de petite enfance.

Depuis plusieurs années deux axes forts du PEDT structurent la politique éducative de l'arrondissement : **la mise en place de projets passerelles entre les établissements de la petite enfance et les centres de loisirs et écoles maternelles, et l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers sur les temps périscolaires et extrascolaires.**



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Poursuivre et développer les dispositifs passerelles entre EAPE/maternelle - maternelle/élémentaire - élémentaire/collège.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Mettre en place un recueil type portfolio afin de valoriser les projets de l'enfant et mieux informer et impliquer les parents sur les contenus éducatifs.	
3	Favoriser la mixité filles-garçons des groupes lors de la pratique de l'activité vélo.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
4	Mettre en place des bourses d'échanges (livres, jeux, jouets, vêtements) entre établissements socialement différenciés (écoles, accueils collectifs de mineurs, EAPE) au sein de l'arrondissement et en dehors de celui-ci.	
5	Mettre à disposition des équipes d'encadrement une mallette pédagogique sur l'inclusion (petite enfance, maternel, élémentaire).	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
6	Constituer un binôme de référents inclusion DFPE/DASCO en charge de l'accompagnement, de la sensibilisation et de la formation des personnels.	
7	Mettre en place un centre de ressources chargé de sensibiliser les enfants et les animateurs aux différentes formes de besoins éducatifs particuliers (animations et ressources pédagogiques).	
8	Éduquer les enfants aux pratiques de mobilité douce dans un environnement urbain (connaître et respecter les règles de circulation, savoir entretenir son matériel).	
9	Mettre en place des espaces de relaxation et de détente dans les écoles.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
10	Adapter les espaces de relaxation aux sites et les équiper d'un kit matériel de base.	
11	Mettre en places des ateliers de relaxation et de bien-être (yoga, chi gong, etc.) dans toutes les écoles.	
12	Mettre en place de journées thématiques au sein des établissements (petite enfance et périscolaire) associant les familles.	5) Développer la place et le rôle des familles
13	Instaurer des conseils de parents leur permettant d'être informés et associés à la vie des établissements de la petite enfance et des accueils périscolaires.	
14	Organiser des journées événements sur la pratique des mobilités douces (vélo notamment) ouvertes aux parents.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
15	Mettre en place un guide synthétisant l'ensemble des démarches administratives et présentant les structures d'accueil existantes (EAPE, scolaires, périscolaires).	
16	Permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation des sorties (budget, destinations) et notamment dans le cadre du plan vélo (itinéraires), en privilégiant la découverte des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles de la région Île-de-France.	
17	Systématiser la mise en place de conseils d'enfants afin de les associer à la vie de l'établissement.	
18	Créer un répertoire recensant l'ensemble des professionnels et partenaires intervenants dans le champ de l'éducation de la petite enfance à l'adolescence.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports

19^e arrondissement

Le 19^e arrondissement est l'un des arrondissements les plus peuplés et les plus jeunes de la capitale, marqué par la précarité de sa population.

Approchant les 190 000 habitants, sa population est en constante augmentation, faisant du 19^e l'un des rares arrondissements dont le nombre d'habitants augmente. C'est également celui dont la population présente des situations de grande précarité si l'on se rapporte à la moyenne parisienne. Le taux de chômage y est élevé (16,4 % contre 11,9 % sur Paris) et le taux de pauvreté concerne le quart des habitants de l'arrondissement (contre 16,1 % sur Paris).

Le décrochage et l'échec scolaire y sont prégnants. Près de 10 % des élèves inscrits en CM2 ont au moins un an de retard (contre 7,6 % sur Paris) et 8,2 % des jeunes de 15 à 25 ans sont déscolarisés et sans qualification (contre 4,4 % sur Paris).

Les personnes en situation de handicap (adultes et enfants) sont nombreuses et leur nombre est en augmentation ces dernières années.

La pandémie et les différents confinements ont exacerbé ces problématiques sur le 19^e arrondissement.

Le PEDT représente donc une **réelle opportunité pour les différents acteurs de ce territoire et un intérêt concret pour la jeunesse d'un arrondissement populaire et attachant.**



N° action locale	Action	Axe parisien
1	Favoriser les échanges avec les familles pour connaître les transitions entre les différentes structures.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Créer des temps d'échanges entre les différents professionnels pour mieux se connaître et institutionnaliser les temps de rencontres pour favoriser la réussite éducative notamment en s'appuyant sur l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative et le dispositif cité éducative.	
3	Développer l'utilisation de l'Espace numérique de travail (ENT).	
4	Rendre les enfants et parents acteurs de l'utilisation raisonnée de l'outil.	
5	Développer des supports pédagogiques.	
6	Favoriser l'ouverture d'esprit, permettre aux enfants de faire des choix.	
7	Former les professionnels aux stéréotypes de genre.	
8	Favoriser une réflexion collective pour une laïcité qui unit.	
9	Valoriser les cultures et les différences, sortir de la méconnaissance.	
10	Développer la réputation positive des établissements pour susciter l'intérêt des usagers et familles.	
11	Enrichir les projets pédagogiques avec des actions centrées sur le langage et l'imaginaire.	
12	Former les acteurs et l'ensemble des professionnels (petite enfance, école, etc.) sur les stéréotypes de genre, leur reproduction et leur transmission et développer les outils d'accompagnement.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
13	Créer un lieu ressources d'informations et une continuité pour le parcours des parents dont les enfants sont en inclusion.	
14	Systématiser la formalisation d'un projet d'accueil des enfants en situation de handicap co-élaboré par les équipes.	
15	Créer une équipe dédiée pour accompagner les personnels sur l'inclusion et l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
16	Redéfinir l'aménagement des espaces extérieurs, comme la cour, et des coins intérieurs.	
17	Développer la bienveillance.	
18	Former et sensibiliser à la bienveillance envers les jeunes et leurs familles.	
19	Valoriser l'expression libre des enfants sur différents supports.	
20	Former les équipes et publics à la médiation par les pairs.	
21	Développer les compétences psychosociales, notamment au travers de la mise en place de saynètes.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
22	Aménager des espaces spécifiques avec des approches pédagogiques diversifiées : centre ressources.	
23	Agir en direction des adultes en formant les personnels et mettant en place des protocoles.	
24	Ouvrir l'espace à l'expression et à la résolution des conflits des enfants et des familles.	5) Développer la place et le rôle des familles
25	Veiller à promouvoir le développement des compétences psychosociales tout au long du parcours des enfants et adolescents).	
26	Favoriser les échanges avec les familles.	
27	Associer les parents à un maximum d'actions pour aboutir à une coopération éducative.	

N° action locale	Action	Axe parisien
28	Créer des partenariats entre les différents établissements et les EHPAD du quartier.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
29	Créer des clubs de bridge intergénérationnels.	
30	Créer des événements sportifs intergénérationnels impliquant collèges et écoles.	
31	Développer la participation.	
32	Développer des actions de sensibilisation associant enfants et familles.	
33	Former les intervenants autour de la réduction des déchets.	

20^e arrondissement

Le 20^e arrondissement compte 195 556 habitants soit 9 % de la population parisienne. C'est un arrondissement familial et jeune, où les familles avec enfants représentent un quart des ménages. C'est un arrondissement cosmopolite. 3 secteurs y sont classés en politique de la ville et les $\frac{3}{4}$ des écoles de l'arrondissement sont situées en éducation prioritaire.

Dans cet arrondissement, **les principaux besoins et enjeux identifiés sont :**

— **La continuité du parcours éducatif** avec la recherche d'une meilleure connaissance entre acteurs de la communauté éducative et d'une plus grande visibilité des dispositifs existants.

— **Le renforcement des relations avec les familles :** une amélioration du dialogue avec celles-ci, un accompagnement accru des familles fragilisées (en particulier des

familles primo-arrivantes et migrantes), et le développement de propositions de répit parental, notamment à destination des familles monoparentales.

— **L'engagement sur les enjeux environnementaux :** sensibiliser et associer davantage les enfants et la communauté éducative à ces sujets.

— **La prise en compte des problématiques de santé :** améliorer leur repérage dès le plus jeune âge, lutter contre le renoncement aux soins et faciliter l'accès aux ressources et sensibiliser les familles aux enjeux de santé et de nutrition.

— **L'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers** avec une formation des professionnels pour améliorer la qualité de l'accueil de ces enfants.

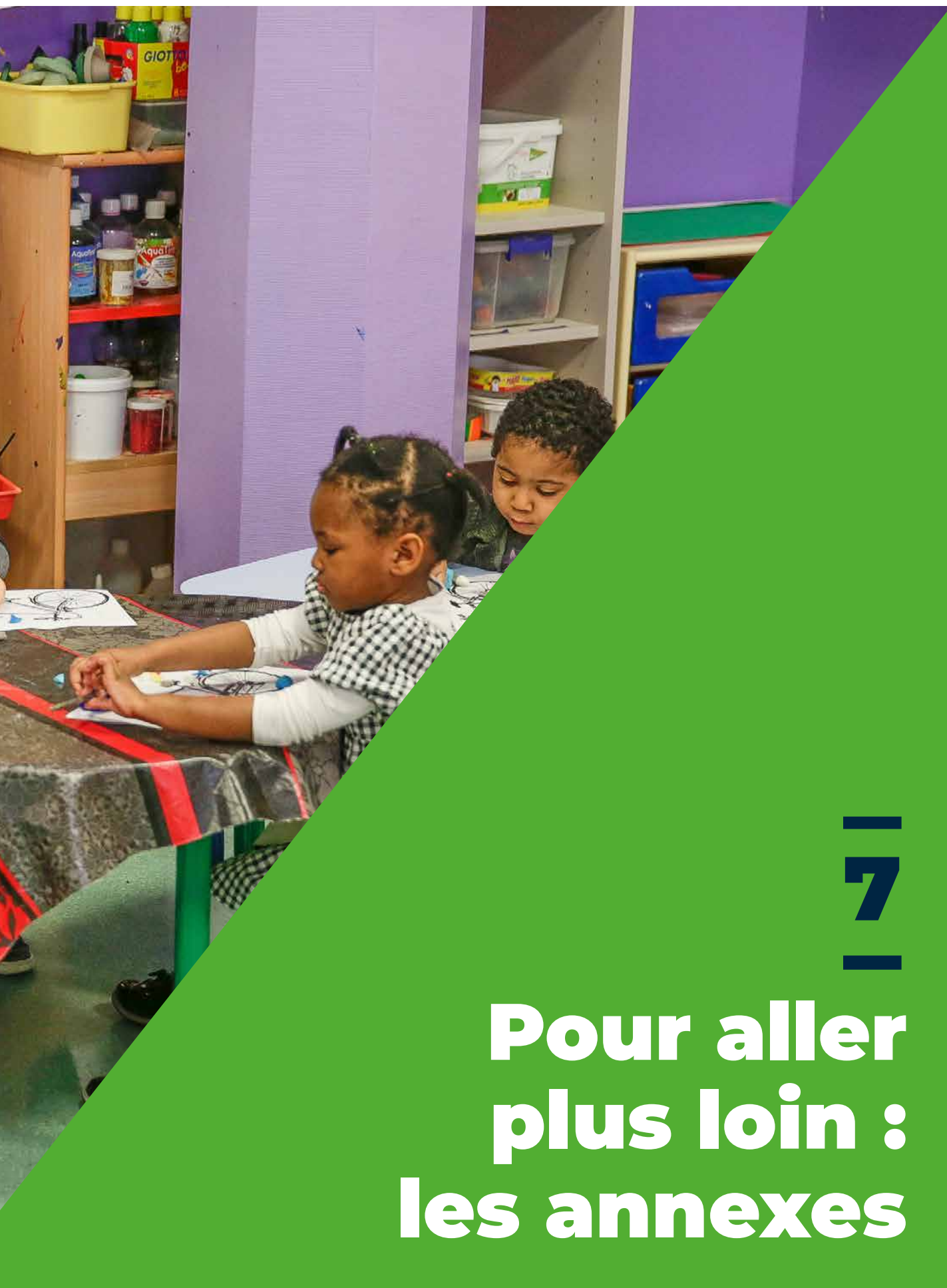


N° action locale	Action	Axe parisien
1	Systématiser les temps d'accueil passerelles pour les petites sections.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
2	Systématiser les passerelles entre accompagnement à la scolarité et milieu scolaire.	
3	Ajuster la carte scolaire pour répondre aux enjeux démographiques et assurer la mixité sociale.	
4	Organiser des balades découverte du quartier.	
5	Relancer les rallyes citoyens pour les jeunes et collégiens.	
6	Développer des forums de rentrée ouverts sur le quartier.	
7	Renforcer l'ancrage des collèges dans la vie de leurs quartiers.	
8	Simplifier l'information et communiquer sur les appels à projets et les possibilités de subventions aux associations liées à la parentalité, l'enfance et la jeunesse.	
9	Revoir la sectorisation des établissements de la petite enfance pour favoriser la mixité sociale, les passerelles avec l'école et instaurer un système de cotation.	
10	Développer les résidences artistiques dans les structures et les prêts d'œuvres.	
11	Instaurer la parité dans les instances de participation dédiées aux enfants et jeunes.	
12	Lutter contre les stéréotypes et favoriser une orientation professionnelle non genrée.	
13	Créer de nouveaux espaces et développer les outils de décompression face aux troubles du comportement, ou des plages horaires adaptées.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
14	Développer les cours inclusifs.	
15	Faire des JOP 2024 un levier pour l'inclusion et la sensibilisation aux enjeux du handicap.	
16	Faire connaître les enseignants handicap locaux de l'Éducation nationale.	
17	Intégrer les questions de santé et les informations sur l'accès aux soins aux plateformes numériques existantes pour les familles et les enfants (ex. : Espaces numériques de travail - ENT).	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
18	Consolider les liens entre professionnels sur les parcours de santé.	
19	Réaliser un guide de la parentalité et de l'accès aux soins dans le 20 ^e .	
20	Renforcer la prévention et la promotion de la santé dans les établissements et mettre en place des interventions pour répondre aux troubles de l'apprentissage.	
21	Expérimenter et développer les petits déjeuners équilibrés dans les écoles.	
22	Encourager l'apprentissage du vélo.	
23	Améliorer l'information aux REV et directeurs sur les enjeux de restauration et de nutrition.	
24	Former les professionnels aux compétences psychosociales-CPS.	

N° action locale	Action	Axe parisien
25	Faire connaître et créer un cadre pour favoriser l'utilisation des nouveaux espaces publics dits « rues aux écoles » et « cours d'écoles ouvertes » par les familles.	5) Développer la place et le rôle des familles
26	S'assurer que l'information soit compréhensible pour tous.	
27	Créer un lieu central ressources d'information à destination des familles de l'arrondissement.	
28	Réaliser un guide de la parentalité (action commune avec l'axe 2).	
29	Développer les espaces d'échanges entre parents et favoriser leur participation aux instances de représentation.	
30	Développer des réseaux d'entraide entre parents.	
31	Favoriser l'accès aux séjours accompagnés.	
32	Initier le développement des modes de garde alternatifs.	
33	Développer les actions d'accompagnement des familles pour une rentrée Zen.	
34	Développer l'information hors les murs sur les modes de garde pour lutter contre le non recours.	
35	Établir un agenda partagé de l'ensemble des événements liés à la parentalité de l'arrondissement.	
36	Permettre aux enfants et adolescents de découvrir la mairie d'arrondissement et d'échanger directement avec les élus pour renforcer le parcours citoyen.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
37	Végétaliser les pieds d'arbres dans les cours d'écoles et crèches.	
38	Poursuivre la réalisation des cours Oasis.	
39	Développer les jardins pédagogiques.	
40	Développer des actions de ramassage des déchets.	
41	Généraliser le compostage dans les établissements et élaborer un guide d'usage pratique.	
42	Identifier et communiquer des points de collecte mutualisés pour le recyclage et le réemploi.	
43	Lutter contre le gaspillage alimentaire.	
44	Généraliser les tables de tri et la pesée du gâchis.	
45	Favoriser l'élection d'éco-délégués dans les établissements scolaires.	
46	Créer une charte structurante et engageante sur l'entretien et l'animation des espaces végétalisés.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
47	Mettre en réseau les jardins partagés et les établissements scolaires.	
48	Développer une offre commune de formation interprofessionnelle locale.	







—
7
—

**Pour aller
plus loin :
les annexes**

SOMMAIRE

Les professionnels et acteurs territoriaux	99
Principales conclusions de l'évaluation	104
Valeurs de la République et de l'Olympisme	108
Charte des droits de l'enfant	110
Charte de l'animateur d'activités périscolaires et extrascolaires	114
Socle commun des connaissances, compétences et de culture commune	120
Charte de qualité « Plan mercredi »	122
L'Art Pour Grandir	125
Outils d'évaluation en continu du PEDT	128
Glossaire	131

Annexe 1 :

Les professionnels et les acteurs territoriaux

Les professionnels auprès des enfants et adolescents

Crèches

Le responsable d'établissement est chargé de la direction et de l'organisation du fonctionnement de l'établissement. Il garantit, avec l'équipe, la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qui lui sont confiés. Il élabore avec l'ensemble de l'équipe, pilote et coordonne le projet d'établissement. Il est l'interlocuteur privilégié des parents.

L'éducateur de jeunes enfants (EJE), en partageant ses compétences psychopédagogiques et en menant en place des actions adaptées, en lien avec l'ensemble des professionnels auprès des enfants, contribue à l'éveil et au développement psychomoteur, affectif et relationnel des enfants en lien avec les familles. Au quotidien, il accueille et accompagne l'enfant et sa famille. Il participe à l'élaboration et à l'évolution du projet d'établissement

L'auxiliaire de puériculture et de soins, l'agent spécialisé des crèches (ASC) répond de façon individuelle ou collective aux besoins fondamentaux et à l'éveil de chaque enfant dans un cadre sécurisé au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Au quotidien, il met en œuvre les actions éducatives des enfants, accompagne les repas et les périodes de repos, est en charge des soins d'hygiène et participe à

l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Il assure le lien quotidien avec les parents.

L'agent technique des établissements de la petite enfance (ATEPE)

exerce des fonctions polyvalentes en restauration collective, hygiène des locaux et de l'environnement et lingerie dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la collectivité parisienne. Les ATEPE participent au projet d'établissement, et aux réunions d'équipe.

À cette équipe permanente, s'ajoutent les compétences d'un **médecin d'établissement**, d'un **psychologue** et le cas échéant d'un **psychomotricien**.

Certains établissements disposent aussi d'un **référent « handicap »**. Il contribue à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté des enfants en situation de handicap, en lien avec l'équipe ressources pluridisciplinaire.

Écoles

1. Personnels de l'Éducation nationale

Les directeurs d'école sont responsables du temps scolaire et responsables uniques de la sécurité au sein de l'école. Ils assument des responsabilités pédagogiques et des responsabilités relatives au fonctionnement de l'école. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des partenaires de l'école.

Les professeurs des écoles enseignent les différents domaines ou disciplines qui relèvent des programmes de l'Éducation nationale. Ils élaborent les contenus pédagogiques et évaluent l'acquisition des compétences tout au long de l'année, en ayant une vision globale de leur classe et de leurs élèves. Ils mènent également des projets en équipe et en partenariat avec des associations ou la collectivité.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) assurent des missions de soutien pédagogique des professeurs des écoles, aux élèves en situation de handicap, en milieu ordinaire ou dans les classes spécialisées.

2. Personnels de la Ville de Paris

Les professeurs de la Ville de Paris ont pour mission d'apporter un enseignement complémentaire spécialisé en éducation musicale, arts plastiques et éducation physique et sportive, aux enfants scolarisés en élémentaire dans les écoles publiques de la Ville de Paris. En qualité d'enseignants, ils sont habilités, pendant le temps scolaire, à faire pratiquer toutes les activités et projets relevant de leur spécialité, conformément aux programmes et instructions de l'Éducation nationale.

Les responsables éducatifs Ville (REV) sont les garants, au sein des écoles, de la bonne mise en œuvre du projet éducatif parisien sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires dans toutes ses composantes (humaine, éducative, réglementaire, administrative, logistique et en matière de communication). Ils ont pour missions : d'élaborer avec leur équipe le projet pédagogique déclinant le projet éducatif parisien et le présenter à la circonscription pour validation ; d'encadrer l'équipe d'animation ; d'appliquer et de faire respecter la réglementation et les consignes de sécurité ; de gérer les activités

périscolaires et extrascolaires ; d'assurer la mise en œuvre matérielle du projet ; de communiquer avec la communauté éducative.

Les personnels d'animation assurent leurs missions en accueil de loisirs maternel ou élémentaire durant les temps périscolaires (le midi, après l'école et le mercredi après-midi) et extrascolaire (les vacances scolaires). Ils ont pour missions : d'accueillir et d'animer un groupe d'enfants ; de proposer et de mettre en œuvre des activités de loisirs, d'éveil, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants en fonction d'un projet pédagogique ; d'assister à la réalisation des devoirs, en élémentaire durant l'étude ; de veiller à l'application des règles de sécurité dans les activités ; d'accueillir et d'informer les parents.

Les éducateurs sportifs territoriaux (ESP) coordonnent et mettent en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif les activités physiques et sportives. Ils peuvent également participer à la conception de projets d'activités et être chargés de l'encadrement de groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes qui pratiquent les activités sportives ou de plein air de la Ville de Paris. Ils ont pour mission : de veiller à la sécurité du public et de surveiller les installations ; d'assurer la préparation des activités sportives. Ils peuvent également être amenés à construire un projet événementiel mettant en valeur leur établissement ou une action développée par la Ville. Ils interviennent en particulier sur le dispositif Mercredis Du Sport (MDS).

Les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) exercent des activités auprès des enfants aux côtés du personnel enseignant pendant le temps scolaire, des activités auprès des enfants pendant le temps périscolaire et des activités d'entretien du matériel.

Les agents techniques des écoles (ATE)

sont chargés de la mise en état de propreté des locaux et des matériels éducatifs. Ils peuvent également être chargés d'accueillir le public, d'assurer la sécurité de l'accès au locaux en remplacement des gardiens.

Les gardiens sont responsables de la surveillance et de la sécurité des locaux des établissements. À ce titre, ils viennent en soutien des directeurs d'école et des REV au moment des entrées et sorties des enfants et sont chargés de la réception, du renseignement et de l'orientation des personnels et usagers de l'école. Ils gèrent les appels téléphonique et assurent la transmission des messages et documents.

À cette équipe s'ajoutent les compétences des **médecins scolaires**, qui sont aidés par des **secrétaires médicales et sociales**, intervenant également auprès des enfants selon des directives précises : pour une information en maternelle sur l'hygiène bucco-dentaire, certains dépistages visuels ou des examens biométriques par exemple.

Collèges

1. Personnels de l'Éducation nationale

Le principal est chef de l'établissement. Ses principales missions sont : de représenter l'établissement et l'État au sein de l'établissement, de faire appliquer les textes (lois et règlements), de présider le conseil d'administration ; de conduire la politique éducative et pédagogique en vue de la réussite des élèves, en donnant à l'établissement les impulsions et orientations ainsi qu'en tissant les liens nécessaires, de veiller à la qualité pédagogique de l'enseignement ; de constituer et d'animer les équipes pédagogique et éducative ; d'administrer l'établissement et d'exercer l'autorité d'employeur. Il est secondé par un chef d'établissement adjoint et d'un adjoint gestionnaire.

Les conseillers principaux d'éducation (CPE)

sont responsables de la vie scolaire au sein de l'établissement, ils veillent au suivi des présences des élèves, les accompagnent dans leur scolarité et organisent les plannings des assistants d'éducation.

Les enseignants en collège enseignent aux élèves par discipline dans le cadre des programmes fixés par l'Éducation nationale. Ils participent aux conseils de classe et peuvent faire partie du conseil d'administration.

Les assistants d'éducation (AED)

participent au bon déroulement de la vie scolaire, ils surveillent les entrées et sorties des jeunes, encadrent les heures de permanence et le temps du déjeuner.

À cette équipe s'ajoutent les compétences :

- des personnels administratifs : **agent comptable, secrétaires administratifs**, etc. ;
- des personnels sociaux et de santé : les **médecins** et les **infirmières** ou **infirmiers de l'Éducation nationale**, les **assistants de service social** ;
- et des **psychologues de l'Éducation nationale** qui exercent leurs fonctions au centre d'information et d'orientation.

2. Personnels de la Ville de Paris

Les adjoints éducatifs au sein du dispositif Action Collégiens, prennent en charge les élèves volontaires pour participer aux différentes activités proposées (aide aux devoirs, club ludothèque, week-ends, séjours). Ils contribuent à prévenir le décrochage scolaire.

Les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) en fonction dans les collèges exercent dans différentes spécialités.

Les ATEE entretien et accueil assurent l'entretien général des locaux et l'accueil du public. Ils collaborent au fonctionnement du service de restauration quand celui-ci est géré par l'établissement, en assurant la distribution des repas et le nettoyage des matériels et locaux utilisés. Ils peuvent se voir confier des tâches d'aide de cuisine.

Les ATEE maintenance des bâtiments effectuent les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et de leurs équipements. Ils conseillent le gestionnaire de l'établissement sur les travaux et dysfonctionnements des bâtiments.

Les ATEE restauration peuvent remplir les fonctions de chef de cuisine ou de cuisinier. Le chef de cuisine est responsable de l'organisation de la fabrication, du respect des procédures et méthodes établies et est garant de la qualité de la prestation. Le cuisinier produit les repas. Les ATEE restauration remettent en état les équipements après utilisation et sont les garants des règles d'hygiène et de sécurité liées à la production et au service des repas.

Les principaux acteurs territoriaux

Les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE)

La Ville de Paris compte 10 CASPE regroupant de 1 à 4 arrondissements (Paris centre, 5-13, 6-14, 7-15, 8-9-10, 11-12, 16-17, 18, 19, 20). Les CASPE relèvent à la fois de la Direction des affaires scolaires et de la Direction des familles et de la petite enfance ; elles gèrent les crèches et les écoles.

Le Pôle affaires scolaires de la CASPE est chargé de l'action éducative sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il est composé d'un Chef de pôle, d'un responsable de l'action éducative et de Coordonnateurs de l'action éducative.

Le Pôle famille et petite enfance de la CASPE est chargé de l'encadrement et de la coordination des crèches. Il est composé d'une cheffe de pôle, de coordinatrices de crèches et de référentes (ATEPE, familles).

Le Pôle équipements et logistique s'occupe de la gestion patrimoniale et de l'approvisionnement des établissements situés sur le territoire de la CASPE, notamment la programmation des travaux et le suivi des budgets participatifs.

Le Pôle ressources humaines est chargé du pilotage, de la gestion des emplois et des postes pour la CASPE : accueil des agents, gestion statutaire ou des contrats, accompagnement des carrières.

Dans les circonscriptions du premier degré de l'Éducation nationale, les inspecteurs de l'Éducation nationale sont placés sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale. Ils accompagnent les enseignants dans leurs pratiques et dans l'évolution de leur carrière. Ils interviennent aussi auprès des équipes, au sein des écoles pour faciliter la mise en œuvre des programmes et l'évaluation des acquis des élèves.

Les collèges sont des établissements publics d'enseignement locaux qui disposent d'une personnalité morale ; ils sont gérés par des conseils d'administration autonomes et ont à leur tête un principal de collège.

Les caisses des écoles, établissements publics de la Ville présents dans chaque arrondissement, se voient notamment confier le service public de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges parisiens. Elles peuvent également proposer des séjours aux familles ainsi que des actions sociales (bons vestiaire, distribution de livres, distribution de paniers de denrées durant les confinements, etc.).

La Caisse d'allocations familiales de Paris est un acteur majeur du développement de la politique petite enfance et enfance du fait du soutien financier qu'elle apporte aux modes d'accueil petite enfance, aux accueils périscolaires et extrascolaires, ainsi qu'aux porteur de projets en direction des familles parisiennes (accueil d'enfants en situation de handicap, accès des familles en fragilité aux dispositifs, appui aux démarches innovantes, etc.).

La Caf de Paris est organisée **en quatre centres** :

- **Centre de Finlay** (pour les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16^{es} arrondissements)
- **Centre de Laumière** (pour les 9, 10, 19^{es} arrondissements)
- **Centre de Nationale** (pour les 11, 12, 13, 20^{es} arrondissements)
- **Centre de La Chapelle** (pour les 17 et 18^{es} arrondissements).

Cette organisation territoriale permet notamment des liens plus directs avec les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Annexe 2 : Principales conclusions de l'évaluation



Évaluation du Projet Éducatif de Territoire parisien 2016-2019 Principaux enseignements et chiffres clés

La Ville de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris et l'Académie de Paris ont engagé, entre mars 2019 et janvier 2020, l'évaluation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2016-2019.

Le recueil des informations et des données nécessaires à l'évaluation a reposé sur une **consultation large de l'ensemble de la communauté éducative**, associant les partenaires institutionnels, les professionnels des écoles et collèges, les parents, les enfants et les collégiens. L'évaluation a été menée par FORS-Recherche sociale, la Caf de Paris et l'Observatoire Parisien de la Mixité sociale et de la Réussite Éducative (OPMIRE). Elle repose sur l'analyse des données quantitatives et documentaires existantes, passation de questionnaires en ligne, animation de focus groupes, réalisation d'observations et d'entretiens semi-directifs approfondis.

Trois grandes questions évaluatives :

- l'ensemble des acteurs se sont-ils appropriés le PEDT et participent-ils à sa mise en œuvre opérationnelle ?
- la mise en œuvre du PEDT favorise-t-elle la complémentarité des interventions et une continuité renforcée des parcours éducatifs ?
- la mise en œuvre du PEDT contribue-t-elle à améliorer la qualité et l'adaptation des activités proposées lors des différents temps aux besoins spécifiques des enfants, des adolescents et des territoires ?

SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS

Enseignement n° 1 Dans les écoles et les collèges, une coordination satisfaisante au quotidien mais les liens sont à renforcer entre les équipes et une continuité pédagogique qui reste à construire.

L'évaluation démontre que la coordination entre temps péri- et extra-scolaires est effective. Néanmoins, la continuité éducative entre les temps scolaire, péri- et extra-scolaires reste un enjeu. Une école sur trois a développé des projets communs associant les équipes enseignantes et périscolaires. L'absence de temps de réunion institutionnalisé entre les équipes peut apparaître comme un frein pour certains professionnels.

CHIFFRES CLÉS

84% des Responsables Éducatif.ve.s Ville (REV) et 65% des directeur.trice.s d'École (DE) se disent « plutôt » ou « très satisfaits » des conditions de coordination entre le scolaire et le périscolaire.

46% des REV et 34% des DE relèvent l'existence de projets associant scolaire et périscolaire dans leur école.

Enseignement n°2 Des parents globalement informés, mais les mobiliser et les associer davantage à la vie des établissements reste un enjeu.

L'association des parents en tant qu'acteurs et partenaires de la co-éducation de leurs enfants est une préoccupation des professionnels qui donne lieu à des initiatives concrètes. Néanmoins, les professionnels interrogés regrettent que les outils de communication avec les parents ne soient pas communs sur tous les temps de l'enfant.

CHIFFRES CLÉS

73% des REV indiquent la mise en place de réunions de rentrée communes scolaire/péri-scolaire, et **41%** la mise en place d'outils communs pour communiquer avec les familles.

78% des parents sont « (tout à fait) satisfaits » de la diffusion des informations au sein des équipes.

71% des parents jugent qu'il est « (très) facile » d'identifier le rôle de chaque intervenant.

60% des parents estiment avoir un « (très) bon » niveau d'information concernant les activités pratiquées par leur(s) enfant(s).

Enseignement n°3 Des ressources pédagogiques nombreuses et bien identifiées, des liens entre les acteurs locaux reconnus comme importants et qui restent à renforcer.

L'interconnaissance et le partenariat entre les acteurs éducatifs sont variables sur le territoire. Les équipes interrogées déclarent participer ponctuellement à des instances interpartenariales, surtout dans les établissements du réseau prioritaire et plus fréquemment pour aborder des situations individuelles complexes.

CHIFFRES CLÉS

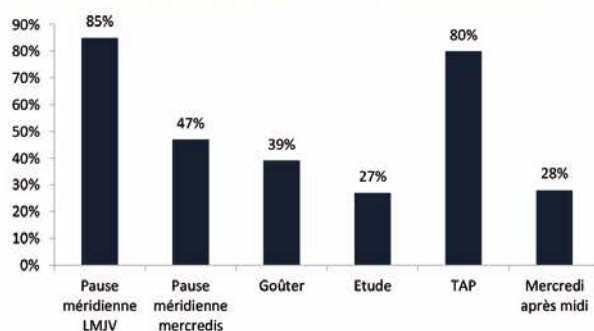
73% des REV et **63%** des DE ont le sentiment de bien connaître les ressources proposées par la Ville pour mettre en place des projets (artistiques, sportifs).

58% des REV et **54%** des DE identifient bien les ressources proposées par la Ville pour trouver des relais ou des réponses aux difficultés des enfants.

Enseignement n°4 Des activités péri- et extra-scolaires fréquentées et appréciées, une réflexion à poursuivre sur leur adaptation aux profils des enfants, aux âges et aux différents temps.

Les temps péri- et extra-scolaires sont largement fréquentés et obtiennent un taux élevé de satisfaction des familles. La fréquentation est stable de 2015 à 2019. Les acteurs éducatifs jugent que les activités proposées sur le temps périscolaire sont adaptées aux attentes et besoins des enfants. Néanmoins, les entretiens avec les professionnels révèlent qu'une marge de progrès demeure quant à l'organisation de la pause méridienne, les transitions et la prise en charge des jeunes enfants de maternelle.

Part des enfants scolarisés ayant fréquenté les différents temps (2018-2019)



Évaluation du PEDT parisien 2016-2019

CHIFFRES CLÉS

75% des parents jugent les activités péri et extra-scolaires adaptées aux besoins et attentes des enfants et collégiens

60% des parents les jugent adaptées aux différents temps de la journée.

91% des REV jugent les modalités de choix des activités par les enfants adaptées, et **76%** des parents en sont satisfaits en ce qui concerne le mercredi et les vacances.

Selon les temps, entre **63%** et **86%** des parents se déclarent satisfaits des activités périscolaires pratiquées par leur(s) enfant(s).

CHIFFRES CLÉS 2nd degré

Environ **10%** des 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et **20%** des 3^{ème} interrogés ne pratiquent aucune activité.

Enseignement n°5 L'appropriation du PEDT est contrastée et la gouvernance locale doit être améliorée.

La réalisation des objectifs du PEDT est freinée par l'inégale appropriation du document par les professionnels de terrain. Celle-ci s'explique par un portage différencié du PEDT par les cosignataires, par les difficultés de mise en place des comités de pilotage d'arrondissement prévus dans le PEDT et par l'inégale diffusion du document aux équipes enseignantes. Dans ce contexte, l'animation du PEDT sur les territoires repose largement sur l'adhésion et la volonté individuelle des acteurs « intermédiaires » chef-fe-s des Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance de la Ville de Paris et Inspecteur-ric-e-s de l'Éducation Nationale.

Enseignement n°6 Les professionnels attendent un PEDT plus synthétique, plus opérationnel et décliné sur le territoire.

Les acteurs interrogés au sein des écoles et collèges ont également formulé des attentes à l'égard du futur PEDT, tant sur ses modalités d'élaboration et de diffusion, que sur son contenu et son format. Les acteurs se prononcent ainsi en faveur :

- d'un document co-élaboré, synthétique, facilement appropriable et animé en continu durant la période ;
- d'une articulation plus claire entre les temps et d'une clarification des liens entre le PEDT, le Projet académique et les projets d'école ;
- d'un PEDT opérationnel et concret qui propose des outils et des supports méthodologiques pour rendre effective la continuité éducative entre acteurs et projets ;
- d'un projet qui se décline sur les territoires en prenant en compte leurs besoins spécifiques et qui représente un réel levier pour travailler sur la mobilisation des ressources et des partenariats.

CHIFFRES CLÉS

Les 2 principaux axes à améliorer

Pour les REV :

- La prise en charge des enfants à besoins spécifiques : **52%**
- La coopération entre professionnels et la construction de projets communs : **48%**

Pour les DE :

- L'adaptation des temps périscolaires aux besoins et attentes des enfants : **57%**
- Les conditions de dialogue entre professionnels : **39%**

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Pour améliorer l'appropriation du PEDT par les acteurs et leur participation à sa mise en œuvre, il est préconisé de :

- Mieux impliquer les acteurs dans la conception du PEDT
- Rendre la gouvernance plus locale, clarifier le rôle du comité de pilotage et formaliser le rôle des acteurs dans la mise en œuvre du PEDT
- Améliorer la communication du PEDT auprès de tous les acteurs et valoriser les actions mises en œuvre (ex : plaquette dans les écoles, présentation systématique en réunion de rentrée)
- Définir des indicateurs pour faciliter l'évaluation
- Développer les formations communes entre les professionnels de la Ville de Paris et de l'Éducation nationale autour d'outils communs, afin de favoriser l'acquisition d'une culture commune

Pour renforcer la complémentarité des interventions et la continuité des parcours éducatifs, il peut être envisagé de :

- Instituer des temps d'échange réguliers entre équipes scolaires et périscolaires
- Développer les projets communs scolaire / périscolaire autour de thématiques susceptibles de rassembler les équipes (arts et culture, langues, santé, climat scolaire, citoyenneté, développement durable...), en dotant les équipes de moyens adaptés (matériel, formation, temps dédiés)

Pour améliorer la qualité et l'adaptation des activités proposées lors des différents temps, une attention particulière doit être portée quant à :

- Favoriser une plus grande stabilité des équipes d'animation, poursuivre l'effort de formation des animateurs et valoriser la fonction d'animation des agents spécialisés des écoles maternelles
- Poursuivre la réflexion sur l'adaptation des activités aux besoins et mieux communiquer sur l'offre
- Systématiser la mutualisation des outils de communication auprès des familles (ex : carnet de liaison, PCN,...), et diversifier les moyens utilisés pour informer les familles les plus éloignées de l'école

Remerciements

pour leur participation à cette évaluation



FORS RECHERCHE
SOCIALE



La Ville de Paris remercie vivement tous les partenaires institutionnels, les professionnels, les parents d'élèves ainsi que les enfants et adolescents qui ont participé aux enquêtes et qui ont ainsi enrichi l'évaluation de leur analyse.

Annexe 3 :

Valeurs de la République et de l'Olympisme

La mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs parisiens pour les valeurs de la République

Les accueils de la petite enfance, l'École et les accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires sont les premiers lieux de transmission des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité et refus de toutes les discriminations. Les lieux où s'acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société et ceux où se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque enfant et adolescent de devenir un citoyen libre, responsable et engagé.

Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des enfants et adolescents de faire partager ces valeurs au quotidien.

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, depuis janvier 2015, l'Éducation nationale a mis en œuvre un nouveau parcours éducatif de l'école au lycée : le parcours citoyen. Il doit amener l'enfant et l'adolescent à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner l'envie de l'exercer pleinement. Si ce parcours engage tous les enseignements dispensés de l'école au lycée, sa construction et sa mise en œuvre appellent l'implication de tous les acteurs éducatifs,

y compris associatifs, dans le cadre de projets et d'actions éducatives co-construites et ancrés dans l'environnement proche des enfants et adolescents.

Par ailleurs, la Caf de Paris participe au dialogue ouvert sur les questions d'égalité, de liberté et de fraternité en soutenant, dans le strict respect des valeurs de la République, les actions de solidarité, de mixité et de cohésion sociale sur son territoire d'intervention.

Ces actions font l'objet d'une convention, par laquelle les partenaires s'engagent à faire appliquer la Charte de la laïcité. Son élaboration a fait l'objet de travaux collectifs entre professionnels internes et externes autour des enjeux de la paix civile et de la réaffirmation des valeurs fondatrices de la République.

Enfin, la Maire de Paris a souhaité la création d'une carte du citoyen de Paris. Cette carte vise à faciliter l'accès de certains lieux et services (consultations citoyennes telles que le Budget participatif) et permet de réaffirmer son adhésion aux valeurs de Paris. Elle est proposée à tous les habitants de Paris dès leur plus jeune âge.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs parisiens pour les valeurs de l'Olympisme

Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. L'Olympisme s'articule autour de trois valeurs fondamentales :

— **L'excellence** : elle consiste à donner le meilleur de soi, sur le terrain ou dans la vie. Il ne s'agit pas seulement de gagner, mais surtout de participer, progresser par rapport à des objectifs que l'on s'est fixés, s'efforcer de se dépasser au quotidien.

— **L'amitié** : elle doit conduire à bâtir un monde meilleur et plus paisible grâce au sport, à la solidarité, à l'esprit d'équipe, à la joie et à l'optimisme. Le sport est considéré comme instrument visant une meilleure compréhension mutuelle entre les individus et les peuples du monde entier, malgré les différences.

— **Le respect** : derrière cette valeur, se distingue la volonté de se respecter, respecter son corps, respecter les autres et les règles ainsi que l'environnement. Dans le cadre du sport, le respect va de pair avec le fair-play et la lutte contre le dopage ou tout autre comportement contraire à l'éthique.



Annexe 4 :

Charte des droits de l'enfant



CHARTE PARISIENNE DES DROITS DE L'ENFANT

20 NOVEMBRE 2020

En 1989, les dirigeants du monde ont signé la Convention internationale des droits de l'enfant qui proclame et garantit nos droits en tant qu'enfant sur toute la planète. Depuis, nos droits ont progressé et les adultes y apportent plus d'attention. Mais on peut toujours faire mieux et nous, les enfants parisiens, avons des idées pour avancer.

Par cette Charte, nous demandons à la maire de Paris de s'engager à mieux défendre nos droits dans six domaines qui nous paraissent les plus importants pour bien grandir et devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables.

1 Participer aux décisions qui nous concernent

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) garantit aux enfants le droit d'exprimer librement leurs opinions et d'être entendus et pris en compte. Alors nous, les enfants parisiens, demandons :

- ♦ D'être associés aux décisions politiques à tous les niveaux : quartier, ville, département
- ♦ De créer un Conseil parisien des enfants rassemblant des enfants de tous les arrondissements pour conseiller la maire de Paris et donner notre avis. Les enfants des départements voisins pourraient y participer
- ♦ De pouvoir exprimer nos avis en organisant régulièrement des sondages d'enfants
- ♦ De pouvoir voter pour mieux s'exprimer et dire ce qu'on voudrait changer (à l'école, dans notre quartier, dans notre ville)
- ♦ D'être formés pour mieux nous exprimer à l'oral, participer et donner notre avis

2 Être mieux protégés

La CIDE garantit aux enfants le droit d'être protégés contre toutes les formes de violences. Alors nous, les enfants parisiens, demandons :

De mieux éduquer les enfants et les adultes sur ce droit et mieux communiquer sur toutes les formes de violences

- ♦ En finançant plus les associations spécialisées sur les violences familiales
- ♦ En créant des interventions sur les violences et le harcèlement dans les écoles et les centres de loisirs
- ♦ En organisant des réunions pour les parents, avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs, sur les violences et le harcèlement
- ♦ En créant un hashtag et des campagnes pour dénoncer et lutter contre les violences envers les enfants

D'être mieux protégés contre toutes les formes de violences et mieux accompagnés quand on en est victime

- ♦ En éloignant les parents violents et en créant des programmes adaptés pour leur apprendre à canaliser leur violence
- ♦ En créant un Pacte de lutte contre le harcèlement
- ♦ En désignant des élèves référents sur les violences et le harcèlement dans nos écoles, nos collèges et nos lycées
- ♦ En ayant plus de surveillants dans la cour de nos écoles
- ♦ En sécurisant les abords de nos écoles, nos collèges, nos lycées (rues piétonnes, plus de surveillance pour éviter les bagarres)
- ♦ En adaptant les transports en commun pour qu'on s'y sente en sécurité

3 Lutter contre toutes les formes de discrimination

La CIDE garantit que tous les enfants sont protégés contre toutes les formes de discriminations. Alors nous, les enfants parisiens, demandons :

- ♦ De créer une journée dédiée aux différentes cultures pour laisser les enfants parler de leurs origines
- ♦ De mieux sensibiliser aux inégalités par des vidéos, des posters, des slogans
- ♦ De créer des questionnaires anonymes sur l'égalité pour vérifier qu'elle est bien respectée
- ♦ De créer des médiateurs enfants qui puissent alerter sur les problèmes de discrimination dans les écoles
- ♦ De ne pas être jugés sur nos vêtements
- ♦ De lutter contre les inégalités entre les filles et les garçons

4 Garantir les mêmes droits aux enfants en situation de handicap

La CIDE garantit aux enfants en situation de handicap les mêmes droits qu'à tous les autres enfants, et le droit d'être aidés à être les plus autonomes possible, participer à la vie collective et s'épanouir pleinement dans notre société.. Alors nous, les enfants parisiens, demandons :

- ♦ De créer des événements dans toutes les écoles à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées
- ♦ D'organiser des interventions de personnes handicapées pour sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs
- ♦ D'apprendre la langue des signes dès l'école primaire
- ♦ De mélanger les enfants handicapés et les enfants valides
- ♦ De rendre obligatoire l'accessibilité de toutes les écoles aux personnes à mobilité réduite
- ♦ De proposer des jeux et des sports adaptés ainsi que des livres en braille dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées

5 Être acteurs de la solidarité pour construire un monde plus solidaire

La CIDE garantit à tous les enfants de pouvoir grandir et s'épanouir dans un monde solidaire. Alors nous, les enfants parisiens, demandons :

Pour vivre dans un monde plus solidaire

- ♦ Que tous les enfants aient un toit et un logement sain
- ♦ De rendre la cantine gratuite pour les enfants qui n'en ont pas les moyens
- ♦ D'avoir plus de tablettes et d'ordinateurs en classe
- ♦ D'avoir plus de loisirs ou d'activités sportives gratuites, sans oublier notre droit au repos
- ♦ D'avoir plus d'aménagements sportifs et ludiques dans les quartiers sensibles
- ♦ De mieux aider les enfants qui ont des problèmes à l'école ou dans leur famille

Pour être nous-mêmes acteurs de la solidarité

- ♦ D'apprendre à s'entraider entre enfants
- ♦ De pouvoir faire du bénévolat pour aider ceux qui en ont besoin
- ♦ De préparer des repas et de les distribuer aux personnes sans-abri
- ♦ De faire des goûters avec des personnes âgées pour leur remonter le moral
- ♦ D'organiser des collectes de dons pour ceux qui ont moins que nous

6 Préserver notre planète

La CIDE garantit notre droit à avoir le meilleur état de santé possible. Aujourd'hui, la planète est en danger et la pollution entraine de nombreux problèmes de santé pour les enfants. Alors nous, les enfants parisiens, demandons :

- ♦ D'être mieux éduqués à l'écologie pour mieux préserver notre planète
- ♦ D'avoir une alimentation saine
- ♦ De lutter contre le gaspillage alimentaire
- ♦ De créer une journée du respect des arbres et des plantes dans notre ville
- ♦ De créer des clubs écolo dans nos écoles, nos collèges et nos lycées

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Amine, Ikhlasse, Mayssa, Ayoub, Gazane, Louiza, Raphaël, Alycia, Garaba, Roni, Hakim, Qayyim, Imane, Ariane, Salma, Yassine, Lesly, Abdessamad, Ilyace, Ambrine, Élina, Rayan, Yara, Sofia, Sofía, Ryan, Sofian, Taha, Salman, Rayan, Naïlem, Sacha, Manelle, Madeleine, Aboubacar, Thierno, Sadou, Nolan, Mohamed, Ilyassa, Férielle, Mahjoub, Ivan, Jessé, Marc-Orane, Nina, Mohammed, Abdalah, Leïla Naima, Bintou, Tenzin Dechen, Tenzin Kunsel, Yabsera, Ayman, Tassilia, Diabou, Saicou, Elisabeth, Mathieu, Aminata, Mirabel, Angy, Kenzo, Maïmouna, Sami, Larbi, Halima, Adam, Nawel, Ousmane, Abraham, Awa, Axelle, Stella, Anna-Julie, Pietro, Melina, Victoria, Juliette, Marius, Bénédicte, André, Lauren, Mamadou, Matteo, Rana, Shainess, Diallo, Eva, Amidou, Khadija, Mahdi, Christ, Malik, Mahmoudou, Pharel, Léonar, Fany, Emma, Fily, Perrine, Gulya, Lehna, Hadya, Steve, Fajr, Chaïma, Sarah, Madinna, Gnalen, Aissata, Coumba, Aisha, Ilona, Tyra, Aymen, Ferial, Nayé, Océane, Dialla, Absetou, Aïda, Yousra, Hanna, Zyna, Awa, Abdeljalil, Hajar, Amadou, Imrane, Ashvin, Sarah, Farès, Raisa, Jeremy, Islem, Isaiah, Keziah, Mattis, Lissandro, Gaïa, Judith, Moussa, Ayoub, Yasmine, Mélya, Mariam, Anya, Arthur, Tiago, Yuthasart, Amy, Judith, Calyssa, Lauriane, Elena, Victor, Henri-Christian, Neïssa, Clara, Léopoldine, Jeanne, Zoé, Imraan, Salima, Macira

Les enfants

Annexe 5 :

Charte de l'animateur d'activités périscolaires et extrascolaires

MAIRIE DE PARIS

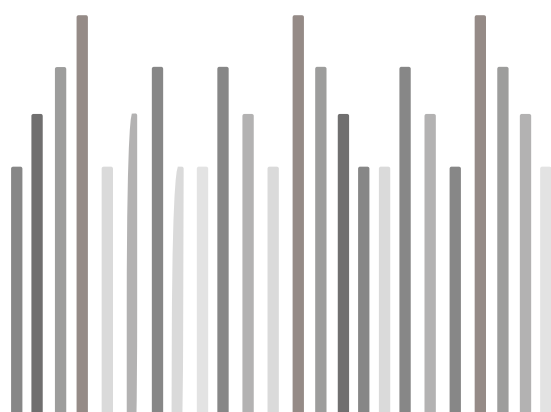


Direction des Affaires Scolaires



CHARTE

de l'**ANIMATEUR**
d'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
et EXTRASCOLAIRES



PRÉAMBULE



Aux côtés de l'école et de la famille, les temps périscolaires et extrascolaires représentent des moments éducatifs à part entière.

La Ville de Paris a pour objectif d'offrir à tous les enfants et jeunes parisiens, un service public de l'animation diversifié et de qualité, adapté à leurs besoins et contribuant à leur développement, à leur épanouissement et à leur socialisation.

Les activités proposées associent tous les enfants sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité qui fondent la vie en collectivité et des valeurs humanistes qui favorisent l'esprit de solidarité.

Ces activités s'inscrivent par ailleurs dans le cadre du principe de laïcité qui régit l'école de la République et du principe de neutralité du service public, principes qui font obstacle à la manifestation de toute conviction religieuse ou personnelle par des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

La présente charte constitue un corpus de règles que chaque agent ou personne extérieure intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires se doit de connaître et d'appliquer. C'est la condition indispensable pour offrir un encadrement attentif et bienveillant et permettre aux enfants de profiter pleinement des activités proposées.

1 • Le projet éducatif territorial parisien

Les activités péri et extrascolaires s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif territorial parisien signé en 2013 avec le Rectorat, la Préfecture de Paris et la CAF avec la volonté d'organiser des activités péri et extrascolaires prolongeant le service public de l'éducation.

Le PEDT comprend différents objectifs et actions qui visent à favoriser le développement personnel et l'épanouissement de l'enfant ainsi que son implication dans la vie en collectivité en lui proposant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun et la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet s'inscrit dans la définition dynamique de l'éducation comme une mission partagée entre différents partenaires qui chacun, par son professionnalisme, contribue à la réussite éducative de tous. Les personnels de l'animation en sont les acteurs.

2 • Les finalités éducatives des activités

Les principales finalités des activités proposées aux enfants dans ce cadre, sont l'éducation à :

- **l'estime de soi** : mettre l'enfant en situation d'entreprendre, de réussir, d'être valorisé et de prendre conscience de ses capacités,
- **l'autonomie** : développer l'autonomie affective, matérielle, physique et intellectuelle, apprendre à l'enfant à jouer seul et avec les autres, à bien utiliser les ressources à sa disposition,
- **la réflexion** : développer chez l'enfant l'envie de lire, d'écrire, de s'informer, de s'interroger, d'émettre des hypothèses, de débattre, de négocier, de critiquer,
- **la relation à l'autre** : sensibiliser l'enfant au respect de l'autre et de ses différences, favoriser l'écoute, la prise de parole, le questionnement, le faire participer à des choix, faire comprendre les règles et leur fondement, faire connaître et mettre en pratique les usages sociaux,
- **la curiosité** : développer chez l'enfant l'envie d'expérimenter, découvrir, préparer et réaliser en privilégiant des approches ludiques,
- **l'expression** : favoriser l'expression des sentiments, des besoins, des envies, des difficultés,...
- **la nutrition, l'hygiène et la santé** : faire découvrir à l'enfant les bases de l'équilibre alimentaire, faire comprendre et appliquer les règles et bonnes pratiques en matière d'hygiène, sensibiliser à la nécessité de prendre soin de sa santé.

La mise en œuvre de ces objectifs éducatifs implique, d'une part, la participation des animateurs à l'élaboration des projets pédagogiques dans les écoles et, d'autre part, une stricte observation des règles et bonnes pratiques en matière de conduite éducative vis-à-vis des enfants.



3 • L'élaboration des projets pédagogiques

Le REV ou le DPA porte un projet pédagogique (le projet éducatif péri et extrascolaire de l'école) qui doit être cohérent avec le projet éducatif de la Ville de Paris (le PEDT). Il recherche les convergences nécessaires à la mobilisation de chacun sur les objectifs éducatifs ainsi fixés ainsi que les complémentarités possibles avec le projet d'école, dans le cadre d'une concertation à mener préalablement et idéalement avant les vacances d'automne, avec le directeur d'école.

Le REV et le DPA organisent la consultation de l'équipe d'animation sur le projet pédagogique qu'ils entendent mener au sein de l'école, tant sur son contenu que sur les modalités de sa mise en œuvre. Chaque animateur est associé et contribue à cette réflexion commune.

Les désaccords éventuels au sein de l'équipe d'animation sur le projet pédagogique sont gérés, dans le respect de chacun, par le REV ou le DPA en dehors de la présence des enfants, soit dans le cadre d'entretiens individuels, soit dans le cadre de réunions avec l'équipe. Au terme de ces échanges, et après validation du projet par la section action éducative de la CASPE, le REV ou le DPA prend les décisions nécessaires à la mise en œuvre du projet. En cas de divergences ou de difficultés persistantes, il informe la section action éducative de la CASPE et sollicite, le cas échéant, un arbitrage.

4 • La conduite éducative

L'animateur fait partie d'une équipe dans laquelle il doit s'intégrer. Il doit veiller à entretenir de bonnes relations professionnelles avec sa hiérarchie et ses collègues au sein de l'équipe d'animation ainsi qu'avec les autres adultes présents dans l'école, dans le respect de la place et du rôle de chacun.

C'est dans ce cadre qu'un document relatif aux règles d'encadrement des temps de l'enfant a été élaboré avec le Rectorat. Ce texte, annexé à la présente charte, constitue désormais un cadre de référence commun qui s'impose à l'ensemble des adultes présents dans l'enceinte de l'école.

Par ailleurs, l'animateur d'activités péri et extrascolaires est un référent pour les enfants qu'il accompagne dans leur parcours éducatif. Ce rôle de référent implique une attitude exemplaire. Le respect des règles de conduite énoncées ci-après est donc non seulement une obligation pour chaque animateur mais aussi une nécessité pour établir une relation de confiance avec les enfants et les familles.

Chaque animateur ou intervenant qui encadre des enfants, doit :

- **assurer en toutes circonstances la sécurité des enfants** par une surveillance active et permanente pendant les activités : aucun enfant ne doit être laissé seul sans surveillance dans quelque endroit que ce soit et aucun enfant ne doit demeurer seul avec un adulte sauf circonstances exceptionnelles,
- **adopter un comportement bienveillant et respectueux** à l'égard des enfants en s'exprimant dans un langage approprié, en s'interdisant toute contrainte physique ou morale à leur égard et en respectant leur intimité (*ex : interdiction de prendre les enfants en photo*),
- **bannir toute familiarité, attitude ambiguë** (*ex : distribution à l'initiative d'un animateur de bonbons ou de cadeaux*), relation personnelle (*ex : échanges d'adresses de messagerie, de numéros de téléphone*) et éviter, lorsque la sécurité n'est pas en jeu, les contacts physiques avec les enfants (*ex : ne pas prendre un enfant sur les genoux*),
- **limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel** (interdiction des conversations personnelles pendant le service et de la diffusion d'images ou de vidéos personnelles ou à partir de sites Web),
- **être attentif au bien-être des enfants** et signaler sans délai à son encadrant(e) toute situation de détresse ou de danger détectée,
- **se rapprocher de son encadrant(e) en cas de problème de discipline** ou de comportement afin de définir l'attitude à adopter avec le(s) enfant(s) et s'interdire toute position d'autorité abusive ou toute réaction inappropriée (*ex : crier sur un enfant*) ou excessive (*punition disproportionnée ou humiliante*),
- **connaître la réglementation régissant les accueils de loisirs et les règles de sécurité** (accident, évacuation), notamment en cas de sortie à l'extérieur de l'école, et les modalités d'accès aux fiches de renseignements administratifs et sanitaires,
- **connaître le projet éducatif territorial parisien** et sa déclinaison dans l'école, et proposer des activités adaptées à l'âge des enfants en fonction de la thématique traitée,
- **connaître les droits de l'Enfant/CIDE** (1989),
- **respecter les principes de laïcité et de neutralité** en s'abstenant de tout prosélytisme ou de toute manifestation contraire à ces principes de quelque nature que ce soit et signaler à son encadrant(e) les situations portant atteinte à ces principes,



- **respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de savoir vivre,**
- **veiller au respect du matériel et des locaux** utilisés par les enfants,
- **signaler sans délai à son encadrant(e)** tout accident ou incident intervenu.

Comme toutes instructions et consignes, il convient de les appliquer avec discernement et bon sens en fonction des situations particulières qui peuvent se produire. Il n'en demeure pas moins que le comportement des adultes qui encadrent des enfants doit être cohérent avec les finalités éducatives des activités proposées, et cela en toutes circonstances. Il a valeur d'exemple pour les enfants et cela doit apparaître tant dans la conduite des activités que dans la relation aux autres.



5 • Le dialogue entre les membres de la communauté éducative et les relations avec les familles

Le dialogue avec les membres de la communauté éducative constitue une exigence visant à :

- **instaurer** un cadre partenarial,
- **expliquer les différents cadres de prise en charge**, et notamment la responsabilité particulière des REV et des DPA en matière d'accueil collectif de mineurs,
- **aplanir et remédier aux éventuelles difficultés en matière de sécurité**, d'attitudes éducatives, d'utilisation de locaux ou de matériels,
- **clarifier les procédures d'information** lorsque les parents sollicitent le directeur d'école sur des problèmes concernant les temps péri et extrascolaires (saisine de la CASPE par les directeurs d'école dans ce cas),
- **échanger et diffuser les informations**,
- **susciter un véritable échange**,

Ce dialogue doit être un souci constant des équipes d'animation.

S'agissant des familles, celles-ci doivent être informées régulièrement des différentes activités proposées par l'équipe d'animation et mises en œuvre au sein de l'école. Elles doivent également être informées des éventuels incidents intervenus lors de ces activités. Il convient, à cet égard, de porter une attention particulière aux parents empêchés ou éloignés de l'école.

A cette fin, des instances d'échanges entre les familles et l'équipe en charge des animations (réunions de parents et de professionnels, conseils périscolaires...) sont mises en place de manière à instaurer un climat de confiance propice à une éducation partagée et conjugquée.

En cas de doute sur ce corpus de principes et de règles, ou de difficulté d'application, il convient de solliciter son encadrement.

	Déclare avoir pris connaissance de la présente charte
	A Paris, le
	Signature

ANNEXE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MAIRIE DE PARIS



Document de référence des règles d'encadrement du temps de l'enfant

L'école est le lieu de la transmission des connaissances assurée par les personnels de l'Éducation Nationale, et des valeurs fondamentales de la République. Avec tous les acteurs professionnels associés au service public d'éducation et les parents d'élèves, elle favorise la socialisation et encourage l'autonomie.

Dans ses missions respectives qu'elles soient scolaires, éducatives ou culturelles, chaque adulte intervenant dans des temps et des espaces distincts au sein de l'école (directeur d'école, enseignant, professeur de la Ville de Paris, responsable éducatif Ville (REV) directeur de point d'accueil (DPA), animateur, ASEM, intervenant associatif, gardien, agent technique des écoles, accompagnateur...), s'engage à participer à l'accomplissement de sa mission générale.

Tout acte éducatif repose sur un système de principes et de valeurs qui fondent ce que l'on nomme habituellement le «vivre ensemble». Ces principes et ces valeurs représentent des manières d'être et d'agir au sein d'une collectivité. Elles orientent l'action des personnes en définissant des références fortes et en valorisant le bien-être des enfants.

Dans ce cadre, les activités proposées associent tous les enfants, sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines et de la laïcité.

Le présent document fixe un cadre de référence commun à tous les adultes qui interviennent dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) de la Ville de Paris.

L'enceinte scolaire constitue le lieu commun d'accueil des enfants et des élèves tant sur le temps scolaire que périscolaire et extrascolaire. Les règles de vie, d'attitude et de comportement sont partagées par l'ensemble des professionnels et les parents et sont annexées au règlement intérieur de l'école et au projet périscolaire. Les différents acteurs échangent sur le règlement intérieur de l'école et le projet périscolaire.

Dans le souci d'offrir une approche cohérente et compréhensible par tous les enfants, et eu regard aux interventions d'adultes aux statuts différents, il apparaît fondamental de rechercher le respect et la cohérence des démarches éducatives énoncées dans les textes de référence cités en annexe.

Ainsi les principes suivants s'appliquent:

- Se situer en tant que professionnel d'éducation, modèle et référent;
- Tenir compte des exigences des autres cadres éducatifs de référence et de la vie de l'école;
- Faire respecter les règles de communication et gérer les conflits;
- S'exprimer clairement, de manière correcte et posée;
- Adopter une attitude sécurisante auprès des enfants et élèves;
- Adopter un comportement et une tenue corrects et décents;
- Écouter le point de vue de l'enfant et l'aider à développer sa capacité à s'exprimer avec confiance;
- Promouvoir des savoir-faire et savoir-être, les notions de solidarité, de responsabilité, d'ouverture aux différentes cultures, persuadé que chacun peut toujours progresser et s'améliorer.



Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation modifié par le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013-art1, pour renforcer la cohérence des démarches et des actions qui seront menées, le directeur de l'école peut inviter le REV (ou le DPA) aux réunions du conseil d'école. Il devient nécessaire de le faire dès lors que les activités périscolaires ou extrascolaires sont inscrites à l'ordre du jour.

Les différents acteurs, qu'ils travaillent pour l'Education Nationale ou pour la Ville de Paris, gagneront à échanger et coopérer. Des temps de concertation communs, entre autres, pourraient permettre cette réflexion commune. Cette volonté de coopération construit la nécessaire complémentarité des différents temps de l'élève et de l'enfant.

La sécurité des enfants, tant sur le temps scolaire que périscolaire, représente un élément fondamental de la confiance accordée par les familles à l'Etat et à la collectivité locale.

A ce titre, l'organisation des temps de passation de la responsabilité des enfants s'inscrit dans le cadre des horaires prévus au règlement type départemental établi en conformité avec le Code de l'éducation.

Dans ce cadre, chaque adulte veillera à :

- Respecter les règles de déplacement dans les locaux de l'école;
- Se tenir informé sur les points essentiels de vigilance et de responsabilité;
- Alerter pour prévenir les situations à risques;
- Privilégier un accompagnement des élèves en situation de handicap, dans la continuité de leur projet personnel de scolarisation (P.P.S) et en cohérence avec celui-ci.

L'utilisation des locaux et des matériels de l'école est régie par l'établissement de protocoles qui précisent dans chaque école les locaux et matériels concernés utilisables, leurs conditions et horaires d'utilisation.

Le protocole d'emploi des locaux est cosigné par la directrice/teur de l'école, le REV ou DPA et le chef de CAS-PE ou son représentant.

Le protocole de mutualisation des matériels éducatifs est cosigné par la directrice/teur de l'école, le REV ou DPA et les Professeurs de la Ville de Paris dans les écoles élémentaires.

Chaque administration s'engage à communiquer aux directrices/teurs, REV/DPA les textes réglementaires cités en annexe.

Pour bon nombre d'activités, les enfants restent dans les mêmes locaux de l'enceinte scolaire; afin de ne pas pénaliser les organisations collectives, chaque adulte veillera à :

- Respecter le matériel;
- S'assurer de l'aménagement des salles utilisées et de la disposition du mobilier;
- Rendre les locaux dans l'état où ils ont été trouvés pour permettre leur réutilisation immédiate. Le matériel doit être rangé.

Chaque adulte doit s'inscrire dans ces principes de référence.

Le présent texte vise à instaurer et pérenniser un climat de respect, de confiance et de reconnaissance mutuelle entre professionnels de l'éducation intervenant dans l'école auprès des mêmes enfants.

La directrice/teur et le REV ou DPA devront, en cas de non-respect, en informer leurs administrations respectives qui s'engagent à traiter la situation dans les plus brefs délais.

Annexes:

- Code de l'Education Nationale article D-411-1 modifié par décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art 1
- Projet académique
- Projet éducatif territorial (PEDT)
- Référentiel des compétences des professeurs
- Charte éducative des activités périscolaires
- Règlement type départemental
- Protocole de mutualisation du matériel
- Circulaire de la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris du 7/01/2014 relative aux «horaires de sortie des services péri et extrascolaires - autorité chargée de l'organisation et du contrôle de la sortie des enfants»
- Protocole d'emploi des locaux

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur

Charte de l'animateur

DASCO 01/2016

Annexe 6 :

Socle commun des connaissances, compétences et de culture commune

Les connaissances, les compétences - notamment psychosociales - et les attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité et plus largement sa vie d'individu et de futur citoyen sont référencées entre autres dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le socle commun vise à :

- ouvrir à la connaissance, former le jugement et l'esprit critique ;
- fournir une éducation générale ouverte, commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;
- favoriser un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- développer les capacités de compréhension

et de création, les capacités d'imagination et d'action ;

- accompagner et favoriser le développement physique, cognitif et sensible des enfants et des adolescents, en respectant leur intégrité ;
- leur donner les moyens de s'engager, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

Ce socle peut constituer une référence partagée et utilisée par les différents professionnels de l'éducation qui poursuivent les mêmes objectifs mis en œuvre selon des approches et des méthodes organisées et structurées différemment.



Domaine	Qu'est-ce que les enfants et adolescents acquièrent ?	À quoi ça sert ?
1 - Les langages pour penser et communiquer	Langue française. Langues étrangères ou régionales. Langages mathématiques, scientifiques, informatiques et des médias. Langages des arts et du corps.	Permettre l'accès à d'autres savoirs et à d'autres cultures rendant possible. Permettre l'exercice de l'esprit critique. Mettre en jeu des langages usuellement mobilisés dans tous les champs du savoir et dans la plupart des activités.
2 - Les méthodes et outils pour apprendre	Accès à l'information et usage des outils numériques. Résolution de problèmes. Coopération et réalisation de projets individuels et collectifs. Organisation personnelle.	Apprendre à apprendre, seul ou collectivement, en classe ou en dehors. Développer l'autonomie et les capacités d'initiative. Favoriser l'implication, l'entraide et la coopération dans des projets communs.
3 - La formation de la personne et du citoyen	Valeurs, principes, règles et conditions du vivre ensemble. Intérêt général et civisme. Expression et respect des choix personnels Responsabilité, sens de l'engagement et initiative dans la vie sociale.	Apprendre à vivre en société, à devenir citoyen. Connaître, comprendre, mettre en pratique les règles et notions qui permettent la participation à la vie collective et démocratique. Développer la capacité de jugement individuel et le sentiment d'appartenance à la société. Développer l'aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.
4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Découverte de la nature, de ses phénomènes et des techniques humaines. Approche scientifique et technique. Observation, manipulation, expérimentation. Innovation et résolution de problèmes.	Comprendre les évolutions de la terre et de l'Univers. S'approprier les grands défis auxquels l'humanité est confrontée. Développer sa curiosité, l'envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d'inventer. Favoriser approche et démarches rationnelles (faits et hypothèses vérifiables versus opinions et croyances). Développer l'habileté manuelle, l'esprit critique et la capacité à argumenter.
5 - Les représentations du monde et l'activité humaine	Conscience de l'espace et du temps.	Comprendre le monde que les êtres humains habitent et façonnent. Développer les capacités d'interprétation, d'imagination, de conception, d'action. Former le jugement et la sensibilité esthétiques. Permettre d'aborder de façon éclairée de grands débats du monde contemporain. Réfléchir sur soi et sur les autres, s'ouvrir à l'altérité, et contribuer à la construction de la citoyenneté.

Annexe 7 :

Charte de qualité « Plan mercredi »



CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

Annexe 8 : L'Art Pour Grandir

L'Art Pour Grandir est le label qui regroupe, depuis 12 ans, **les actions d'éducation artistique et culturelle offertes par la Ville de Paris aux enfants et aux jeunes parisiens** afin qu'ils se familiarisent avec les œuvres et lieux culturels et qu'ils puissent développer leur pratique artistique avec des professionnels inspirants.

620 écoles, 304 centres de loisirs, 102 collèges, 150 partenaires culturels et aussi des crèches, établissements médico-scolaires, lycées professionnels, accueils pour élèves exclus, équipements jeunesse participent à ces actions.

Les programmes de la Ville de Paris s'inscrivent **dans les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle** du ministère de l'Éducation nationale : la fréquentation des lieux de culture, des œuvres et la rencontre avec des artistes ; la pratique artistique, la création collective et individuelle et le développement de connaissances et d'un esprit critique. Ils permettent une ouverture aux autres par la **mixité et l'inclusion des publics** et accueillent **tous les jeunes** qu'ils soient en situation de handicap ou en apprentissage du français et sont proposés de façon prioritaire dans les **quartiers populaires parisiens**.

L'Art Pour Grandir résulte de partenariats entre la Direction des Affaires Culturelles (DAC), Paris Musées, la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) et la Direction de la Jeunesse et de Sports (DJS). Ils visent à développer des **parcours pédagogiques de découverte artistique et culturelle** en synergie entre les établissements scolaires, les centres de loisirs, les équipements jeunesse, les équipements d'accueil de la petite enfance

et les institutions culturelles parisiennes avec le concours des professionnels spécialisés (professeurs de la Ville de Paris en art plastique et en éducation musicale, professeurs des conservatoires, bibliothécaires).

Le comité territorial pour l'éducation artistique et culturelle de Paris composé des services de l'État - DRAC, DDSC, Académie - des collectivités - région et Ville de Paris - et de cinq établissements culturels a organisé en 2018 et 2019, **deux journées interprofessionnelles** autour du thème **« Temps et territoires de l'Éducation Artistique et Culturelle/comment travailler ensemble ? »** Le compte rendu de ces rencontres est disponible à cette adresse : https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/document_CTEAC_Paris1.pdf.

Les principaux programmes

La DAC intervient d'abord **directement via ses équipements de proximité**.

— Le réseau des **70 bibliothèques** parisiennes accueille des groupes d'enfants dès le plus jeune âge jusqu'au collège ou se déplace dans les établissements afin de **développer leur goût de la lecture**.

— Les 17 conservatoires municipaux d'arrondissement proposent chaque année à près de 20 000 jeunes une offre en danse, musique et théâtre à travers divers ateliers de sensibilisation et d'initiation, mais également dans le cadre de classes à horaires aménagés. Depuis la rentrée 2017, ce sont notamment 13 500 enfants en classe de CP qui bénéficient chaque année d'un **parcours de sensibilisation musicale (PSM)** composé de concerts, d'ateliers de découverte et de pratique instrumentale. Dans le cadre des

Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les conservatoires proposent dans les écoles environ 450 ateliers d'initiation à la pratique vocale, instrumentale, orchestrale ou dansé. De l'accompagnement physique, social ainsi que de la médiation culturelle au bénéfice d'enfants éloignés de l'offre publique culturelle sont également proposés en lien avec la Réussite Éducative.

— **Paris Musées** qui regroupe les 14 musées de la Ville de Paris, accueille tout au long de l'année près de 30 000 enfants de centres de loisir dans le cadre de visites des collections, d'ateliers plastiques ou créatifs et de séances de contes grâce au programme « **Au pays des Musées** ». Les musées participent également aux « classes culturelles à Paris » avec des parcours thématiques.

— **Le Fonds d'Art Contemporain Paris Collections** quant à lui amène l'art dans les établissements avec le dispositif « **Une œuvre à l'école** » qui expose pendant une année scolaire une œuvre du Fonds avec des actions de médiation. Tous les ans environ 10 000 enfants de 40 établissements de la crèche au lycée en bénéficient ainsi que des équipements jeunesse.

— **Les archives de Paris** qui collectent, classent, inventorient, conservent et valorisent des documents d'intérêt historique concernant Paris proposent des ateliers thématiques pour des classes du primaire et du secondaire. La Ville contribue également avec l'État et l'académie à **l'éducation à l'image et au cinéma des jeunes parisiens** à travers trois dispositifs : **Mon Premier Cinéma, École et Collège au cinéma**. Chaque année, de la maternelle au collège, 64 000 élèves parisiens assistent à des séances en salles de cinéma.

Des programmes sont aussi mis en œuvre par de **nombreux partenaires de l'éducation à l'image tels que la cinémathèque Robert-Lynen, le Forum des Images, avec notamment son école de la création numérique TUMO, la Maison du Geste et de l'Image ou encore le BAL.**

Jusqu'à 2024 dans le cadre de **l'Olympiade culturelle** de nombreux projets alliant culture et sport seront proposés avec des cycles des bibliothèques et archives de Paris, des festivals de cinémas ou encore des stages « **Paris Sport Vacances + Culture** ».

L'Art pour grandir c'est enfin l'accompagnement de nombreux partenaires culturels dans le cadre de **parcours** comme le **Théâtre Paris Villette** avec son programme d'autonomie du spectateur « Passerelles », **l'Association de Prévention du Site de la Villette** avec « Parcourir la Villette » ou le **Théâtre de la Ville** qui propose chaque année un chemin théâtral à près de 3000 enfants et jeunes d'écoles, de collèges, de centres de loisirs dans le cadre du « Parcours Enfance & Jeunesse ».

Une cinquantaine de collèges accueille des artistes en résidence de toutes les disciplines (théâtre, danse, musique, écriture, cinéma, sculpture, peinture, arts numériques, photographie, arts de la rue, marionnettes, cultures urbaines, etc.) afin de faire participer les adolescents à un projet créatif avec des ateliers, des sorties et une restitution finale. Depuis 2017 des résidences croisées sont développées avec le département de **Seine-Saint-Denis**.



Les nouveaux programmes

Afin de favoriser l'éveil artistique des tous petits, **4 résidences en crèche** ont été expérimentées en 2020/2021. L'objectif est d'en déployer une par arrondissement pour mieux lutter contre les déterminismes, favoriser le développement des enfants et soutenir la mobilisation des professionnels de la petite enfance.

À travers la découverte de l'art contemporain et des métiers du patrimoine, **le programme Jeunes Collectionneurs** vise à sensibiliser les élèves à l'acquisition d'une œuvre à travers des visites, des rencontres avec des professionnels et la présentation d'œuvres devant la commission d'acquisition du Fonds d'Art Contemporain.



Annexe 9 :

Outils d'évaluation en continu du PEDT

Les indicateurs par axe

Pour chaque axe du PEDT, est recherché puis expérimenté un indicateur permettant de rendre compte de l'évolution du territoire parisien et ainsi de nourrir la réflexion des acteurs et partenaires tout au long du projet.

Ce PEDT étant le 1^{er} à intégrer une démarche documentée d'évaluation en continu, des indicateurs complémentaires ou de substitution pourront être mis en place au cours du projet.

Axe	Indicateur tendanciel	Outil et source
1 – Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs	Évolution du parcours des enfants dans le cadre des temps d'activité périscolaire (TAP).	Expérimentation d'un suivi de cohorte d'enfants participant aux TAP. Source : DASCO
2 – Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents	Évolution de l'offre d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Paris. Évolution du positionnement social des écoles (élèves de CM2) et des collèges.	Cartographie annuelle. Source : DAC Indice de position sociale (IPS). Source : Académie/DASCO Une enquête complémentaire au diagnostic de territoire pourra être menée pour les établissements primaires présentant les IPS les plus bas.
3 – Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers	Évolution de l'accueil des enfants en milieu ordinaire scolaire, périscolaire et extrascolaire.	Nombre d'enfants de niveau maternel et primaire accueillis en milieu ordinaire. Source : Académie/DASCO
4 – Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents	En cours de définition*.	

* À la date de l'élaboration du PEDT, la réflexion est encore en cours pour un indicateur permettant de mesurer son impact sur le PEDT sur le bien-être des enfants. Le nombre des agents formés aux compétences psychosociales sera suivi dans le cadre de l'évaluation des formations directement liées aux axes du PEDT.

Axe	Indicateur tendanciel	Outil et source
5 – Développer la place et le rôle des familles	Évolution de la qualité de la communication.	Baromètre annuel par sondage numérique auprès des familles. Source : DASCO et/ou Caf
	Évolution de la communication conjointe Académie-Ville auprès des familles.	Nombre de communications communes.
		Recensement des outils communs de communication mis en place. Source : Académie/Ville
6 – Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable	Évolution de l'institutionnalisation des instances permettant leur implication.	Nombre de conseils des enfants mis en place dans les écoles. Source : DASCO
7 – Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports	Évolution des relations partenariales au sein des équipes éducatives.	Expérimentation d'une enquête qualité croisée auprès des équipes scolaires et périscolaire. Source : Académie/DASCO



Autres outils

- Des premiers outils sont disponibles. D'autres seront mis à disposition au fur et à mesure de l'avancée du PEDT.
- Questionnaire de consultation enfants.
- Tableau de suivi des actions parisiennes et locales.

Annexe 10 :

Glossaire

AB	Atelier bleu
ACM	Accueil collectif de mineurs
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
ASC	Agent spécialisé des crèches
ASEM	Agent spécialisé des écoles maternelles
ATE	Agent technique des écoles
ATEPE	Agent technique des établissements de la petite enfance
BCD	Bibliothèque centre de documentation
Caf	Caisse d'allocations familiales
CASPE	Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance
CDE	Caisse des écoles
CDL	Centre de loisirs
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CLAP	Centre de loisirs à parité
CoPil	Comité de pilotage
CoSui	Comité de suivi
CoTech	Comité technique
CP	Cours préparatoire
CPL	Centre Paris lecture
CPS	Compétences psychosociales
CRL	Centres ressources locales
DAC	Direction des affaires culturelles
DASCO	Direction des affaires scolaires
DD	Développement durable
DE	Directeur d'école
DEVE	Direction des espaces verts et de l'environnement
DFPE	Direction des familles et de la petite enfance
DJS	Direction de la jeunesse et des sports
E3D	École/Établissement en démarche de développement durable
EAC	Éducation artistique et culturelle
EAJE	Établissement d'accueil du jeune enfant

EAPE	Établissement d'accueil de la petite enfance
EBEP	Enfant à besoins éducatifs particuliers
EE	École élémentaire
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EJE	Éducateur de jeunes enfants
EM	École maternelle
EN	Éducation nationale
ENT	Environnement numérique de travail
EP	École polyvalente
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPL	Espace premier livre
EPS	Éducation physique et sportive
ETAPS	Éducateur territorial des activités physiques et sportives
JOP	Jeux olympiques et paralympiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
PCN	Paris classes numériques
PE	Professeur des écoles
PEDT	Projet éducatif de territoire
PEEC	Pôle enjeux éducatifs contemporains
PMI	Protection maternelle et infantile
PSM	Parcours de sensibilisation musicale
PVP	Professeur de la Ville de Paris
QF	Quotient familial
REP	Réseau éducation prioritaire
REP+	Réseau éducation prioritaire renforcé
REV	Responsable éducatif Ville
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SPSF	Schéma parisien des services aux familles
TEP	Terrain d'éducation physique
ULIS	Unité localisées pour l'inclusion scolaire
UPE2A	Unité pédagogiques pour élèves allophones arrivants



REMERCIEMENTS

La Ville de Paris, la Préfecture, l'Académie et la Caisse d'allocations familiales de Paris remercient l'ensemble des contributeurs, des professionnels, des Parisiens ayant participé à l'élaboration de ce projet. Ils saluent particulièrement cette mobilisation dans un contexte de crise sanitaire ayant nécessité l'adaptation de tous pour assurer la continuité des services publics au bénéfice des enfants et adolescents parisiens.

Conception et réalisation : Parimage

Crédit photos : Laurent BOURGOGNE
et Marie-Dominique SAINTE-BEUVE

Septembre 2021